Tél. : +226 25 37 42 16 / 25 40 99 42 / 25 37 46 85
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco 01 BP 1618
Ouagadougou 01 Burkina Faso

PROJET BIODEV2030
de FACILITATION D'ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITE

SCENARIOS ET STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DES MINES POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Rapport final

DECEMBRE 2022

Numéro RCS : RCCM/GC-GN.KAL. 2019.A.092619 / **Tél. :** (00224) 664 080 822 / 628 437 876 – Courriel : macconsulting19@gmail.com – Siège : Enco5, 2ème étage, Immeuble Auto-école, Commue de Rotama, Conakry (RG)

Commanditaire	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources
Projet	Facilité d'engagement pour la Biodiversité (BIODEV2030)
Titre	Elaboration de Scenarios et d'une Stratégie d'Engagement des Acteurs des Secteurs de l'Agriculture, de l'Exploitation forestière et des Mines dans la conservation de la biodiversité en République de Guinée.
Livrable	Rapport final
Date	28 Décembre 2022
Client	MAC CONSULTING
Contact Client	Guinée, Conakry, Commune de Ratoma, Cité Enco5, Immeuble Labo-Photo, 2ème étage / Tel. : (+224) 628 437 876 – 666 109 701 / Courriel. : macconsulting19@gmail.com
Auteurs	Mamadi CAMARA, Ansoumane CAMARA, Ouo-Ouo HABA, Ibrahima Dioungoya BAH, Kandas KOUROUMA, Mohamed Saliou CAMARA
Contributeurs	Sékou Moussa CHERIF, Mamadou Moussa DIALLO, Bintougbè KABA DIAKITE, Saran CAMARA, Fanta MARA, Kabinet KOULIBALY
Relecteurs du rapport	Florence CURET, Martin Luther KOUROUMA, Antonin VERGEZ

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES v
LISTE DES GRAPHIQUES v
LISTE DES PHOTOS v
LISTE DES TABLEAUX v
LISTE DES ANNEXES v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS vii
RESUME EXECUTIF x
1. INTRODUCTION 13
1.1. Contexte et justification de l'étude 13
1.2. Problématique 13
1.3. Filière et zones d'étude 14
1.4. Rappel des objectifs de la mission 16
1.5. Structure du rapport 17
2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE 18
2.1. Phasage de l'étude 18
2.1.1. Phase 1 : Travaux de démarrage 18
2.1.2. Phase 2 : Diagnostic territorial 18
2.1.3. Phase 3 : Ateliers participatifs et travaux de synthèse 18
2.2. Méthodes de collecte de données et d'informations 19
2.2.1. Choix des enquêtés et des sites 19
2.2.2. Méthode de collecte et de traitement des données 20
2.2.3. Participation, genre et vulnérabilité 21
2.3. Traitement et analyse de données et informations 21
2.3.1. Analyse AFOM et DPSIR 21
2.3.2. Cartographie des acteurs et analyse MACTOR 22
2.3.3. Analyse prospective et détermination de scénarios 22
3. PRATIQUES DE PRODUCTION SOURCES DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITE DANS LES SIX (6) FILIERES ECONOMIQUES 24
3.1. Le secteur de l'agriculture 24
3.1.1. Enjeux économiques et organisation du secteur agricole guinéen 24
3.1.2. Description de la filière Fruits et légumes et de ses menaces sur la biodiversité 25
3.1.3. Description de la filière riziculture et de ses menaces contre la biodiversité 27
3.2. Le secteur des mines 29
3.2.1. Enjeux socioéconomiques et organisation du secteur minier 29
3.2.2. Description de la filière or et de ses menaces contre la biodiversité 31
3.2.3. Description de la filière bauxite et ses menaces contre la biodiversité 33
3.3. Le secteur de la foresterie 34
3.3.1. Enjeux socio-économiques du secteur bois 34
3.3.2. Description de la filière bois d'œuvre et de ses menaces sur la biodiversité 36
3.3.3. Description de la filière bois d'énergie et de ses menaces sur la biodiversité 38
3.4. Ancrage juridique, institutionnel et politique de la protection de la biodiversité 40
3.4.1. Ancrage stratégique et juridique 40
3.4.2. Analyse AFOM du cadre juridique et institutionnel des différents secteurs pour la conservation de la biodiversité 41
3.4.3. Goulot d'étranglement et bonnes pratiques en matière de conservation de la

biodiversité 44
4. RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE CHACUNE DE CES 6 FILIERES ET OPPORTUNITES / CONTRAINTES POUR LEUR ENGAGEMENT VOLONTAIRE 47
4.1. Présentation des acteurs sectoriels 47
4.1.1. Les acteurs transversaux 47
4.1.2. Les acteurs du secteur minier 48
4.1.3. Les acteurs du secteur agricole 51
4.1.4. Les acteurs du secteur forestier 53
4.2. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les filières agricoles 56
4.2.1. Objectifs de conservation de la biodiversité dans les secteurs concernés 56
4.2.2. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs : Agriculture 59
4.2.3. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs : Mine 61
4.2.4. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs Bois 64
4. FORMULATION DE SCENARIOS D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS SECTORIELS 67
4.1. Analyse structurelle et détermination des Variables clé de changement 67
4.1.1. Détermination des variables de changement 67
4.1.2. Détermination des variables clé de changement 68
4.2. Détermination des futurs possibles et du scénario Futur défavorable pour le secteur 70
4.2.1. Variables de gouvernance 70
4.2.2. Variables sociétales 71
4.2.3. Variables environnementales 72
4.3. Plan d'action 75
CONCLUSION 84
BIBLIOGRAPHIE 86
ANNEXES 89

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Zones de déploiement retenues pour l'étude des filières 16
Figure 2 : Schéma général de la méthodologie de l'étude 23
Figure 3. Carte agroécologique de la Guinée 25
Figure 4 : Matrice DPSIR de la filière Fruits et Légumes 27
Figure 5 : Matrice DPSIR de la riziculture en Guinée forestière 29
Figure 6. Répartition naturelle de certaines substances minérales à l'échelle de la Guinée 30
Figure 7 : matrice DPSIR de la filière or en Haute Guinée. 32
Figure 8 : Analyse DPSIR de la filière bauxite en Basse Guinée 34
Figure 9. Carte des écosystèmes terrestres de Guinée 35
Figure 10 : Analyse DPSIR de la filière bois d'œuvre en Guinée Forestière 37
Figure 11 : Utilisation de l'arbre mature 38
Figure 12 : Consommation guinéenne de bois énergie entre 2016 et 2018 39
Figure 13 : Analyse DPSIR de l'exploitation de bois énergie en Basse Guinée 40
Figure 14 : Détermination des goulots d'étranglement et bonnes pratiques 44
Figure 15 : Chaine de valeur du secteur minier guinéen 50
Figure 16 : Cartographie du secteur agricole en Guinée 53
Figure 17 : Cartographie du secteur du bois en Guinée 55
Figure 18 : Radar des variables clé d'engagements volontaires 69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des structures/personnes consultées par types (à gauche) et par type (à droite) 20
Graphique 2 : Répartition des Acteurs consultés par région (à gauche) et par sexe (à droite) 21
Graphique 3 : Plan des Influences Dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur agricole 59
Graphique 4 : Correspondance Acteurs/Objectifs du secteur agricole guinéen 60
Graphique 5 : Plan des Influences Dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur minier guinéen 62
Graphique 6 : Correspondance Acteurs/Objectifs dans le secteur minier guinéen 63
Graphique 7 : Plan des Influences et de dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur du Bois guinéen 64
Graphique 8 : Correspondance Acteurs/Objectifs dans le secteur du Bois 65
Graphique 9 : Plan d'influence/Dépendance des Variables (PIDV) 68

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Atelier de Conakry pour la restitution partagée et la prospective territoriale 19
Photo 2 : Consultations individuelles et atelier de restitution partagée dans les régions 20
Photo 3 : Demande et menaces du maraîchage sur les écosystèmes naturels et la biodiversité 26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sélection d'une région naturelle pour chaque filière 15
Tableau 2 : Production forestière en grume et sciage (en m^3) 36
Tableau 3 : AFOM dans le secteur bois 41
Tableau 4 : AFOM du secteur Mines 42
Tableau 5 : AFOM du secteur Agriculture 43
Tableau 6 : Goulot d'étranglement à l'émergence d'engagement volontaire des acteurs sectoriels 44
Tableau 7 : Bonnes pratiques existantes qui pourraient être mises à l'échelle par des engagements volontaires des acteurs sectoriels 45
Tableau 8 : Présentation des acteurs transversaux 47
Tableau 9 : Liste des acteurs du secteur minier 49
Tableau 10 : Liste des acteurs du secteur agriculture 51
Tableau 11 : Présentation des acteurs du secteur forestier 53
Tableau 12 : Liste des enjeux et objectifs retenus pour la conservation de la biodiversité en Guinée 57
Tableau 13 : Plan d'action et propositions d'engagements volontaires 77

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de sélection des zones d'étude pour chaque filière 89
Annexe 2 : Guide d'entretien utilisé lors des consultations préliminaires 90
Annexe 3 : Etat de la biodiversité de la Guinée 93

Annexe 4 : Agenda de l'atelier de prospection participative / Conakry 94
Annexe 5 : Agenda de l'atelier de prospection participative / Région (Boké, N'Zérékoré, Kankan, Mamou) 95
Annexe 6 : Quelques photographies illustratives 96
Annexe 7 : Fiches de détermination des relations acteurs – acteur utilisée à l'atelier de prospection..... 97
Annexe 8 : Fiche de détermination des relations Acteur Objectif 98
Annexe 9 : Fiche de détermination des hypothèses d'évolutions pour les variables 100
Annexe 10 : Fiche d'identification des variables clé d'engagement volontaire 101
Annexe 11 : Liste des personnes ressources consultées lors de cette phase de démarrage..... 102

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

3R	Réduction (des pollutions), Réutilisation, Recyclage
A/A	Acteur-Acteur (rapport)
A/O	Acteur-Objectif (rapport)
ACG	Association Nationale des communes de Guinée
AFD	Agence Française de Développement
AFOM	Atouts, Forces, Opportunités, Menaces
AGEE	Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale
AIB	Agriculture Itinérant sur Brûlis
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Communes
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles
ANPROCA	Agence Nationale de Promotion et de Conseil Agricole
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia (-Agriculture)
APIDIAG	Association des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d'intrants Agricoles de Guinée
BGACE	Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale
BP	Bonnes pratiques
BSD	Bureau de Stratégie et de développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAEDD	Commission Affaires économiques et Développement durable
CC	Changement climatique
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CFZ	Centre Forestier de N'Zérékoré
CNA	Chambre Nationale de l'Agriculture
CNM	Chambre Nationale des Mines
CNOPG	Confédération Nationale des Organisations Paysannes
CNT	Conseil National de la Transition
DD	Développement Durable
DGCN	Direction Générale des Conservateurs de la Nature
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DNFF	Direction Nationale des Forêts et de la Faune
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPM	Direction Nationale des Projets miniers
DPEDD	Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement Durable
DPSIR	*Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Responses* (En Français : FPEIR : Facteurs, Pressions, Etats, Impacts, Réponses)
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
ECR	Espèce à Croissance Rapide
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Exploitation Minière à Petite Echelle
EV	Engagement Volontaire
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FEPAF	Fédération des Planteurs d'Arbres Fruitiers
FNDL	Fonds National de Développement Local
FNPFB	Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois
FOPFD	Fédération des Organisations Paysannes du Fouta-Djallon
FPAE	Fédération patronale de l'Agriculture et de l'élevage
FPFD	Fédération des Producteurs du Fouta Djalon
FSEF	Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts
FUPRORIZ	Fédération des Unions de Producteur de Riz
GAC	*Guinea Alumina Corporation*
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GE	Goulots d'étranglement
GES	Gaz à Effet de Serre
HNG	Herbier National de Guinée
HSE	Hygiène, Santé et Sécurité
IFR	Institutions de Formation et de Recherche
IGEDD	Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
ISGMB	Institut Supérieur de Mines et Géologie de Boké
MAEEEF	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MAO	Matrice Acteur-Objectif
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEA	*Millenium Ecosystems Assessment*
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEPA	Ministère de l'Elevage, de la pêche et de l'Aquaculture
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MPAEM	Ministère de la pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MPI	Matrice Pouvoir-Intérêt
OGCN	Office Guinéen des Conservateurs de la Nature
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OGNPRF	Office Guinéen des Parcs nationaux et Reserve de faune
ONAB	Office National du Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PABUS	Plantes à Bois Utilisées pour le Soutènement
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIDA	Plan des Influences et Dépendances entre Acteurs
PIPO	Plantes Indicatrices de la Présence de l'Or
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Paiement des Services Ecosystémiques
REM	Réseau Environnement et Mine
RG	République de Guinée
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RRG	Radio Rurale de Guinée

RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
RTG	Radiotélévision guinéenne
SMB	Société Minière de Boké
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéa
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationales sur la Biodiversité
TEEB	*The Economics of Ecosystems and Biodiversity*
UGANC	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNBio	Unité Nationale pour la Biodiversité
UNMP	Union Nationale des Menuisiers et Tapissiers de Guinée
UNOG	Union Nationale des Orpailleurs de Guinée
UNTRG	Union Nationale de Transporteurs de Guinée

RESUME EXECUTIF

La République de Guinée a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et s'est dotée d'une Stratégie et d'un Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB). Ainsi, la Guinée, à l'instar de la plupart des pays en développement, est à la recherche de solution pour assurer la conservation de la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des populations rurales pauvres. C'est dans ce cadre que le Projet de « Facilitation d'engagements pour la biodiversité - BIODEV2030 » financé par l'Agence Française de Développement (AFD) est mis en œuvre en Guinée.

Ce projet vise à contribuer à la stabilisation du déclin mondial et national de la biodiversité d'ici 2030 et à inverser la courbe de ce déclin d'ici 2050, à travers la mobilisation de tous les acteurs. L'objectif est d'obtenir des engagements volontaires de la part des acteurs des secteurs économiques clés pour la biodiversité (BIO) et le développement (DEV) du pays. C'est dans ce cadre que l'UICN a engagé le cabinet d'études MaC *Consulting* pour réaliser la mission de : « Elaboration de Scenarios et d'une Stratégie d'Engagement des Acteurs des Secteurs de l'Agriculture, de l'Exploitation forestière et des Mines pour la conservation de la biodiversité en République de Guinée ». La mission a pris en compte les conclusions (ainsi que les discussions consécutives entre les parties prenantes) de l'étude préliminaire qui ont permis d'identifier trois secteurs et six filières : secteur de l'agriculture (les filières riziculture et Fruits/légumes), secteur de l'exploitation forestière (les filières bois d'œuvre et bois énergie), secteur de l'exploitation minière (les filières bauxite et or).

La méthodologie mise en œuvre comporte i) l'analyse de la documentation administrative et scientifique pertinente, ii) des consultations de personnes ressources, iii) les entretiens semi-dirigés auprès des acteurs sélectionnés lors l'activité précédente (à Conakry et dans les 4 régions naturelles) ; et, iv) des ateliers de prospection dans les régions et à Conakry.
L'étude a permis de caractériser les six filières (riz et fruits-légumes pour le secteur agricole, or et bauxite pour le secteur mine, bois d'œuvre et bois énergie pour le secteur de l'exploitation forestière) et de faire la cartographie de leurs acteurs. Elle a également proposé des scénarios d'engagement volontaire des acteurs économiques des six filières concernées pour la conservation de la biodiversité en Guinée.

Pour le secteur agricole, l'utilisation incontrôlée d'intrants chimiques et la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis sont les principales sources de menace contre la diversité biologique. Les engagements de la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOPG), de la Fédération Paysanne de Fouta-Djalon (FPFD), de la Fédération des Unions de Producteurs de Riz (FUPRORIZ), de la Fédération des Planteurs d'Arbres Fruitiers (FEPAF) et de l'ADEK-Agriculture sont les plus déterminants dans ce domaine.

Dans le secteur minier, le rejet de boue rouge contaminée et la mise en œuvre incorrecte des restaurations prévues dans les Plans de Gestion Environnement et Sociale (PGES) sont les principales sources de pression sur la diversité biologique en Haute Guinée et en Basse Guinée. Les acteurs économiques dont l'émergence des engagements volontaires sont les primordiaux sont la Chambre National des Mines (CNM), l'ONG Action-Mine-Guinée (AMG), l'Union Nationale des Orpailleurs de Guinée (UNOG) et le Réseau Environnement-Bauxite (REB).

Quant au secteur de l'exploitation forestière, la corruption dans la gestion de la coupe de bois d'œuvre et le faible accès des ménages et des artisans aux sources alternatives d'énergie sont les principales causes de menaces contre la biodiversité. Pour maîtriser ces menaces, il faut l'engagement volontaire de plusieurs acteurs économiques dont les plus importants sont la Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois (FNPFB), l'entreprise Forêt Forte, la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG), Union Nationale de de Guinée des Transporteurs routiers de Guinée (UNTRG), l'ONG Guinée Ecologie.

Afin de faciliter, encadrer et coordonner l'émergence et la mise en œuvre des engagements des acteurs économiques, les interventions d'autres acteurs demeurent capitales. Ce sont :

- Les acteurs étatiques : Direction Nationale de la flore et de la faune (DNFF), le CNT (Conseil National de la Transition), l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE), etc.
- Les acteurs sociaux : L'Association des Communes de Guinée, Association de Leaders Réligieux de Guinée (ALERGUI), les médias (Radio Environnementale, Radio Rurale de Guinée, etc.).

Aussi, la construction de scénarios d'engagement volontaire s'est basée sur les évolutions futures (à l'échéance 2030) de 15 variables à partir d'une analyse structurelle. Pour chaque variable, il est défini deux futurs : un futur défavorable (*business as usual*) et un futur souhaitable pour l'atteinte duquel les engagements volontaires des acteurs sont recherchés.
Ces variables clés de changement sont regroupées en trois catégories :

- Variables de gouvernance (Corruption/Impunité, Zonage/Evaluation environnementale stratégique et Restauration/Sécurisation des espaces naturels protégés) ;
- Variables sociétales (Participation communautaire, Niveau d'alphabétisation, Responsabilité sociétale des entreprises) et ;
- Variables environnementales Disparition des espèces, EIES/PGES, Biens et services éco systémiques, Utilisation d'intrants agricoles, Coupe de bois, Utilisation des produits toxiques, Technique culturales, Sensibilisation/éducation à l'environnement, Bonnes pratiques.

Sur cette base, les principaux engagements volontaires dont l'émergence doit être recherchée sont définis. Il s'agit notamment de :

Dans le secteur agricole

- Encadrement de la distribution et l'utilisation des intrants chimiques par les agriculteurs dont les investisseurs agricoles et labélisation des productions agricoles : CNA et CNOP-G
- Formation des agriculteurs sur les techniques culturales durables (rotation, sylviculture, agroforesterie, intrant biologique, etc.) : ADEK-Agriculture, FPFD, FUPRORIZ
- Education des communautés sur les enjeux de l'agriculture écologique à partir des principes religieux/coutumiers : ALERGUI, ANC-G, RRG, Radio Environnementale, RTG ;

Dans le secteur minier

- Création d'un réseau Or et Nature (RON) regroupant les sociétés d'exploitation d'or pour la promotion de la responsabilité environnementale dans la filière : CNM et AMG ;
- Mise en place d'un dispositif souple mais rigoureux pour la réalisation d'Etudes d'impact environnemental et social (EIES) pour les EMAPE : UNOG et AGEE ;
- Identification et restauration systématique de tous les sites dégradés (trous béants, polluants chimiques rejetés) par l'exploitation minière : UNOG, REB et CNM

Dans le secteur de l'exploitation forestière

- Promotion des bonnes pratiques locales (Waton, Taton, tapade, etc.) et des bonnes pratiques innovantes (charbon écologique, four solaire, gaz, etc.) : FENAG, APFB, Biotope Guinée ;
- Contractualisation des Paiement pour Services Ecosystémiques et financement des initiatives de protection de la biodiversité en Guinée forestière : Forêt Forte et SOGUIPAH ;
- Formation/sensibilisation des scieurs et des communautés sur les techniques efficientes et sur les alternatives économiques à la coupe de bois (transformation de PFNL, sylviculture, etc.) : APFB.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'étude

Les deux décennies écoulées entre 1990 et 2010 ont été marquées par la prise de conscience et la mobilisation internationale pour la conservation de la diversité biologique, face au constat de son érosion mondiale. Elles se sont notamment manifestées à travers le Sommet de Rio de 1992, le *Millenium Ecosystems Assessment* (MEA) de 2005, le TEEB (*The Economics of Ecosystems and Biodiversity*) de 2007 et le Sommet de Nagoya sur la biodiversité en 2010.

Cependant, depuis 2010, la biodiversité mondiale continue de s'éroder à un rythme sans précédent et un nouveau Cadre Mondial de la Biodiversité doit, dans ce contexte, être négocié pour la décennie 2020-2030. Une telle négociation aura lieu lors de la quinzième Conférences des Parties (CoP) de la CDB qui se tiendra à Montréal en décembre 2022, avec pour objectif d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité mondiale d'ici 2030.

Dans ce contexte, la République de Guinée a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux dont la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle s'est dotée d'un cadre juridique, institutionnel et d'une Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB).

La présente étude contribuera à fournir au gouvernement de la Guinée et aux parties prenantes guinéennes des éléments d'information, leur permettant à la fois de préparer les négociations de la CoP15, et de se mobiliser autour de constats, solutions et objectifs communs pour préparer la mise en œuvre du futur cadre mondial et préserver la biodiversité nationale.

1.2. Problématique

La Guinée, pays d'Afrique de l'Ouest, dispose de diversité biologique riche notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme des zones de haute biodiversité (hot spot) par Conservation International, et comme une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial. L'état de référence de la diversité biologique en Guinée présente une diversité écosystémique et spécifique riche et diversifiée. Les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont les écosystèmes terrestres (forêts denses humides, forêts denses sèches et galeries forestières, savanes, montagnes, plantations forestières, agrosystèmes et les écosystèmes bâtis), les écosystèmes d'eaux douces (1 161 cours d'eau se répartissant dans 23 bassins fluviaux dont 14 bassins fluviaux internationaux), les écosystèmes côtiers et marins (forêts claires côtières, mangrove, les écosystèmes insulaires et marins) et les écosystèmes construits (villes/villages, industrie, zones d'exploitation minière). La diversité spécifique se présente comme suit : 32 espèces de virus dont Ebola apparu en 2014 ; 3 062 espèces de plantes et 4 931 espèces animales (MEEF (RG); UNEP; GEF, 2018).

Cependant, le patrimoine naturel important de la Guinée est actuellement en proie à des pressions anthropiques occasionnées notamment par l'agriculture itinérante sur brulis, l'activité minière, la coupe de bois. (Diallo, Diallo, Bah, & Bah, 2021). Ces pressions anthropiques sont de nature à fragiliser les écosystèmes naturels et contribuer à la disparition de certaines espèces végétales et animales. Cette situation a des impacts négatifs sur les biens et services écosystémiques dont sont notamment tributaires les populations rurales les plus pauvres.

En effet, la Guinée est classée parmi les pays les moins avancés (PMA) avec un revenu annuel par habitant estimé à 897 USD/habitant. La pauvreté toucherait 53% de la population totale dont 63% en milieu rural, les femmes représentant près de 60% de ces populations rurales. Au plan géographique, les régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont les plus touchées par la pauvreté, avec une incidence respective de 67% et 55%. La pauvreté va avec l'insécurité alimentaire qui affecte environ 35% des ménages ruraux (Thierry, Tossou, Bah, Capaldo, & Onimus-Pfortner, 2020). Or, plusieurs recherches ont établi la relation entre les niveaux de pauvreté des communautés et de pression sur les écosystèmes de proximité, ainsi, la menace pour la biodiversité (Hoven, 2001) ; Goujon, 2017)

Ainsi, la Guinée, à l'instar de la plupart des pays en développement, est à la recherche de solution pour assurer la conservation de la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des populations rurales pauvres.

C'est dans la même optique que le Projet de « Facilitation d'engagements pour la biodiversité - BIODEV2030 » financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et coordonné par Expertise France vise à contribuer à la stabilisation du déclin mondial et national de la biodiversité d'ici 2030 et à inverser la courbe de ce déclin d'ici 2050, à travers la mobilisation de tous les acteurs. L'objectif est d'obtenir des engagements volontaires de la part des acteurs des secteurs économiques clés pour la biodiversité (BIO) et le développement (DEV) du pays.

Pour sa mise en œuvre en République de Guinée, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a recruté MaC *Consulting* pour réaliser la mission de : « Elaboration de Scenarios et d'une Stratégie d'Engagement des Acteurs des Secteurs de l'Agriculture, de l'Exploitation forestière et des Mines dans la conservation de la biodiversité en République de Guinée ».

1.3. Filière et zones d'étude

Les prestations font suite à une étude de référence commanditée (Diallo, Diallo, Bah, & Bah, 2021) par l'UICN qui a permis d'évaluer et de hiérarchiser les menaces pesant sur la biodiversité en Guinée et d'identifier les secteurs et filières économiques qui impactent le plus cette biodiversité et les écosystèmes naturels. Les conclusions de l'étude ainsi que les discussions consécutives entre les parties prenantes ont permis d'identifier trois secteurs et six filières économiques prioritaires sur lesquels seront basées ce travail.
Il s'agit de :

- Secteur de l'agriculture (les filières riziculture et Fruits/légumes) ;
- Secteur de l'exploitation forestière (les filières bois d'œuvre et bois énergie) ;
- Secteur de l''exploitation minière (les filières bauxites et or).

Ces priorités abondent dans le sens du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère des Mines et de la Géologie qui indique que l'économie guinéenne repose sur le secteur minier (26% du PIB) et l'agriculture (20%), le premier fournissant 95% des revenus d'exportation, et la seconde le reste. (BSD/MMG Guinée, 2018)

Par ailleurs, la présente étude est de portée nationale mais, compte tenu de la durée limitée du projet BIODEV2030 et de la mission, il a été décidé d'étudier chacune des filières dans la région naturelle de Guinée où elle est la plus représentative. Ainsi, tous les acteurs nationaux clés ont

été rencontrées, et les acteurs locaux ont été rencontrés de manière ciblée dans une des quatre (4) régions naturelles de la Guinée, selon la filière étudiée.

Le choix d'une région naturelle pour une filière s'est basé sur le score total obtenu à partir de trois critères de sélection[1] :

- La disponibilité de la ressource pouvant justifier la poursuite des pressions anthropiques dans les 10 années qui suivent ;
- L'intensité de la pratique et/ou l'exploitation de la ressource (terre arable, forêt, gisement) notamment en raison des opportunités comme les marchés, l'accès, et,
- La sensibilité de la zone et le niveau d'impact actuel de la filière sur les écosystèmes naturels et la biodiversité.

Le tableau 1 ci-dessous présente la synthèse sur la sélection des zones d'étude et développement futur des engagements volontaire pour chacune des filières.

Tableau 1 : Sélection d'une région naturelle pour chaque filière

Région naturelle	Filière	Ville	Observation
Basse Guinée	Bauxite Bois énergie	Boké	Boké est le chef-lieu de la région qui abrite les grandes entreprises extractives de bauxite de Guinée Les plus importantes demandes de bois énergie sont de Conakry et ses conurbations
Moyenne Guinée	Fruits et légumes	Mamou	Mamou est le Chef-lieu de la région administrative ayant la plus grande production de pomme de terre du pays Contiguë à Kindia, Mamou est aussi une grande zone de production de produits maraîchers et d'agrumes
Guinée forestière	Bois d'œuvre Riz	N'Zérékoré	N'Zérékoré est le seul chef-lieu de la région administrative de la Guinée forestière Les acteurs de cultures industrielles (café, cacao, palmier, hévéa) seront consultés
Haute Guinée	Or	Kankan	Kankan est le chef-lieu de la région administrative qui abrite les principales entreprises minières du pays ; Les acteurs de la production de riz de la Haute Guinée seront aussi consultés

Ainsi, la Basse Guinée a été sélectionnée pour les travaux sur les filières Bauxite et Bois énergie, la Guinée forestière pour les filières riziculture et Bois d'œuvre, la Haute Guinée pour la filière or et la Moyenne Guinée pour la filière Fruits & légumes (voir annexe 1). Pour chacune des régions naturelles, une ville a été sélectionnée pour la tenue des travaux.

[1] Une carte sera produite dans le rapport final sur la base des travaux effectivement réalisés en prenant en compte les ajustements de terrain

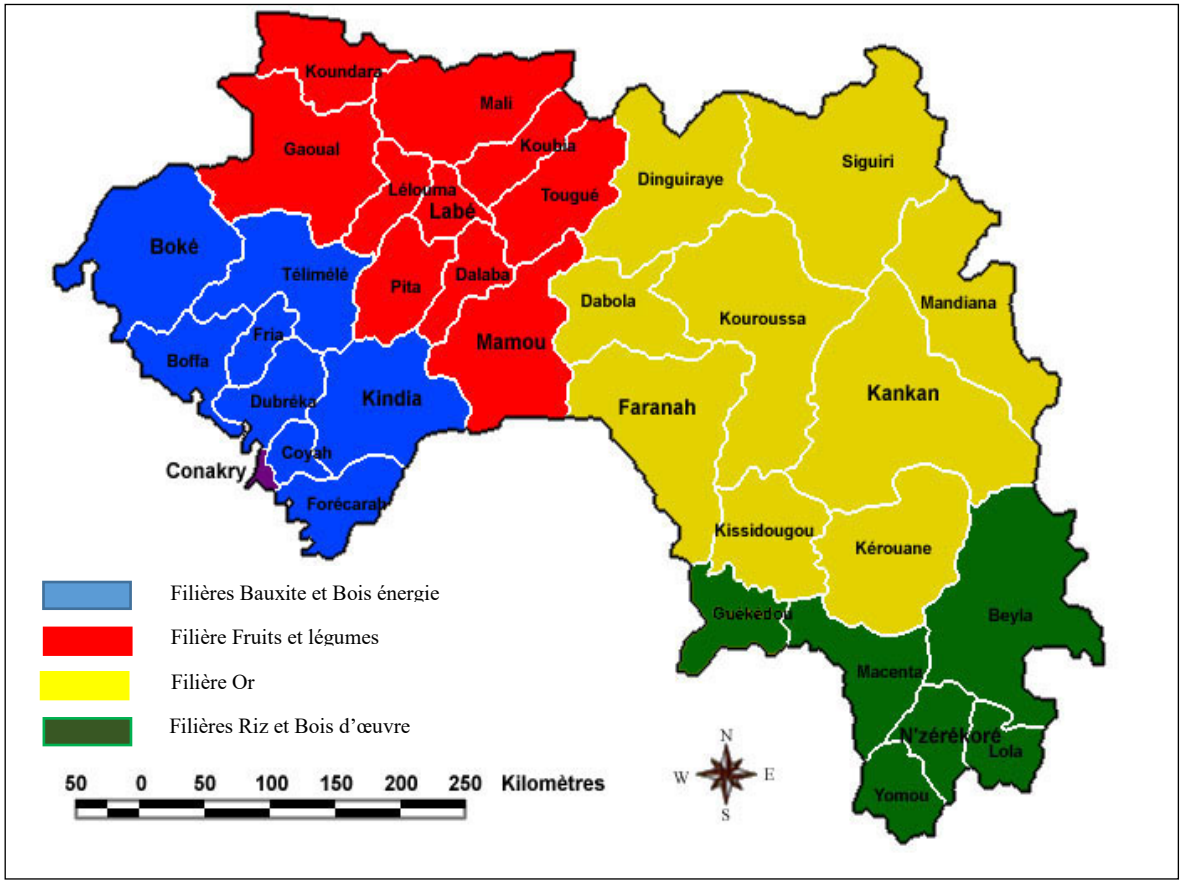

Figure 1. Zones de déploiement retenues pour l'étude des filières

1.4. Rappel des objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est d'identifier les opportunités, les contraintes et les scenarii possibles de réduction des pressions sur la biodiversité dans chacune des filières sélectionnées et proposer des stratégies pour faciliter l'engagement des acteurs.

Plus spécifiquement, il s'agira pour chacune des six (6) filières retenues de :

- Identifier les pressions directes et indirectes[2] sur la biodiversité (types de pression et les zones géographiques où elles ont le plus d'impact dans le pays) ainsi que les options / scénarios possibles visant à réduire ces pressions ;
- Identifier les acteurs ainsi que leurs interactions et faire une synthèse analytique du contexte institutionnel au niveau du Gouvernement national, des autorités locales, des entreprises et de la société civile ;
- Identifier les facteurs et pratiques externes et internes mis en œuvre dans chacune des 6 filières et leurs entreprises qui sont favorables à l'engagement volontaire des acteurs des filières pour la réduction des pressions et la restauration des habitats ; (Opportunités)
- Identifier les facteurs et pratiques externes et internes qui sont défavorables à l'engagement volontaire des acteurs des 6 filières pour la biodiversité et quelles mesures impliquant

[2] La priorité dans l'analyse a été donnée aux pressions directes

d'autres parties prenantes seraient nécessaires pour les atténuer ; (Contraintes)

- Présenter les résultats sous forme de scénarii possibles d'engagements, en faisant ressortir leur logique sous-jacente de manière synthétique, avec des objectifs quantifiés de réduction des pressions dans chaque filière en 2030 (et possiblement aussi à des dates intermédiaires).
- Proposer une stratégie de mobilisation des parties prenantes de chaque sous-secteur pour la phase de dialogue, basée sur la cartographie des acteurs, de leurs intérêts et appétits identifiés, et suggérer d'éventuels mécanismes de responsabilité.

1.5. Structure du rapport

La structure de ce rapport final repose sur les dispositions des termes de référence. Après cette introduction, suit :

1. Présentation de la démarche méthodologique de réalisation de l'étude y compris les stratégies de collectes, de traitement et d'analyse des données et informations ;
2. Description des pratiques productives à l'origine des pressions sur la biodiversité dans les six filières économiques en s'appuyant sur le rapport de diagnostic des menaces ;
3. Caractérisation des relations entre acteurs et opportunités/contraintes pour les acteurs de chacune de ces six filières pour leur engagement volontaire pour la biodiversité ;
4. Formulation de possibles scenarios d'engagement des acteurs professionnels dans les six filières et plan d'action pour leur opérationnalisation.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique mise en œuvre pour la réalisation de cette étude s'articule autour de quatre étapes : les travaux de démarrage, le diagnostic territorial, les ateliers participatifs et les travaux de synthèse. Elle est orientée par i) une approche participative visant à recueillir les informations et données auprès de différents acteurs (y compris les femmes, des cadres à la retraite, les paysans, etc.), ii) le croisement de différentes sources d'information et iii) les traitements automatiques de certaines données.

2.1. Phasage de l'étude

2.1.1. Phase 1 : Travaux de démarrage

Débouchant sur le rapport de démarrage, elle a consisté en une étude documentaire, *benchmarking*, travaux avec le Commanditaire et préparation de la mission de terrain. L'analyse de la documentation disponible (documents sur le Projet dont le rapport d'évaluation et hiérarchisation, rapports nationaux, articles scientifiques, textes de lois, etc.) a permis de mieux cerner la problématique nationale sur la biodiversité et de préciser la méthodologie. Par la suite, le *benchmarking* a consisté en des entretiens semi-dirigés auprès des structures centrales (Services publics, sociétés, ONG, etc.) afin d'obtenir davantage d'informations sur les normes et pratiques existantes en matière de conservation de la biodiversité. Cette activité a permis de présélectionner des acteurs et d'identifier certains facteurs de réussite et d'échec propre à chaque filière, dans la perspective d'une transformation pour mieux intégrer la biodiversité. Les réunions de travail avec le Commanditaire de l'étude ont permis de s'accorder sur les approches, les techniques et les outils à utiliser pour la mission. Cette étape a été de nature à favoriser le suivi de l'ensemble des activités de la mission par le commanditaire. Les experts et enquêteurs ont été formés aux outils de collecte de données développés pour l'étude (Guide d'entretien semi-structuré en annexe 2 et fiches de prospective territoriale en annexes 7, 8, 9 et 10) lors de deux ateliers spécialement organisés avant le diagnostic territorial.

2.1.2. Phase 2 : Diagnostic territorial

Les guides d'entretien semi-structurés ont été administrés auprès de différents types d'acteurs sectoriels et à différents niveaux hiérarchiques, avec pour objectif de comprendre la disposition des acteurs à s'engager sur des trajectoires d'amélioration au cours de la prochaine décennie. Les entretiens ont permis de décrire les systèmes d'acteurs, les représentations et le processus dynamique des influences multiples entre les filières concernées et leurs territoires respectifs. Ils ont aussi aidé à faire l'analyse relationnelle des enjeux territorialisés et des interactions fonctionnelles. La combinaison des informations collectées lors des entretiens individuels et de groupes focalisés avec les différentes analyses sectorielles disponibles dans le pays ont permis de proposer une cartographie des acteurs.

2.1.3. Phase 3 : Ateliers participatifs et travaux de synthèse

Lors de cette phase, cinq ateliers participatifs ont été organisés dont un à Conakry et un dans chaque région naturelle de la Guinée. Afin d'assurer la mise en œuvre correcte de la démarche, la préfecture de Mamou a été choisie comme zone pilote où tout le personnel affecté à la mission s'est rendu pour assister à l'atelier. Faisant suite aux entretiens administrés auprès des acteurs locaux afin de saisir les spécificités locales de conservation de la diversité biologique, l'atelier s'est déroulé en deux temps :

un temps de diagnostic partagé (analyse rétrospective) et un second temps d'analyse prospective. Après l'atelier participatif pilote de Mamou, quatre équipes se sont déployées à N'Zérékoré (Guinée forestière), Kankan (Haute Guinée), Boké et Kindia (Basse Guinée) et Conakry, chaque équipe ayant pour mission de répliquer les travaux réalisés dans la zone pilote. L'atelier de Conakry, le plus déterminant, a été réalisé après la synthèse des résultats obtenus lors des ateliers régionaux. Les débats collectifs entre les participants ont permis d'obtenir une vision d'ensemble (confirmation, réserves motivés, informations complémentaires) sur les premiers constats. L'animateur a mis à profit cet atelier pour rechercher le consensus sur les hypothèses d'évolution et horizons temporels. Les axes stratégiques ont aussi été définis en fonction des moyens et des ressources disponibles de l'instant t à t+10. Sur cette base, ont été élaborés des programmes d'actions correctrices de la perte de biodiversité en fonction des axes stratégiques retenus et des objectifs stratégiques visés (voir photo 1).

Photo 1 : Atelier de Conakry pour la restitution partagée et la prospective territoriale

2.2. Méthodes de collecte de données et d'informations

2.2.1. Choix des enquêtés et des sites

Le choix des enquêtés s'est fait suivant quatre niveaux hiérarchiques (national, régional, préfectoral et communal) et était orienté par celui des acteurs nationaux qui s'est opéré en amont. Par exemple, l'Inspection Générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) au niveau national est représentée par les Inspections régionales de l'environnement et du développement durable (IREDD) au niveau régional et par les Directions préfectorales de l'environnement et du développement durable (DPEDD) au niveau préfectoral. La même logique a été suivie pour les organisations de la société civile (OSC) et pour les organisations professionnelles (OP).

Le choix des enquêtés a aussi tenu compte des filières sélectionnées pour chaque région naturelle de la Guinée (tableau 1 et annexe 1) bien que certains acteurs importants relevant de filières en principe étudiées dans une autre région aient quelques fois été interviewés, pour bien prendre en compte tous les acteurs clés des filières. En plus des enquêtés représentant d'acteurs, des informations ont aussi été recueillies auprès d'enquêtés personnes ressources. Il s'agit notamment de cadres expérimentés, souvent à la retraite, ayant occupé des responsabilités importantes dans les sphères professionnelles ou administratives en lien avec les filières étudiées. Leurs références ont généralement été fournies lors des entretiens avec les enquêtés acteurs (voir liste des personnes ressources consultée en annexe

11) (voir photo 2).

Photo 2 : Consultations individuelles et atelier de restitution partagée dans les régions

2.2.2. Méthode de collecte et de traitement des données

Une première série d'entretiens semi-structurés et les analyses documentaires ont initialement permis de collecter les informations et données nécessaires à la préparation du rapport de démarrage. Ces travaux se sont déroulés entre le 25 janvier et le 15 février 2022 à Conakry, Kindia et Boké. Cette phase a permis de tester les outils de collecte, d'avoir un aperçu général sur le fonctionnement et les relations entre acteurs et d'identifier des acteurs supplémentaires pertinents à l'étude.

Dans la seconde phase, les entretiens semi-structurés ont été administrés de façon individuelle aux niveaux régional et préfectoral et par des groupes focalisés au niveau des communes rurales. Durant cette phase un total de 113 personnes/structures (acteurs) ont été consultées dont 59 services étatiques, 23 acteurs économiques (organisations professionnelles et paysannes) et 22 acteurs sociaux (y compris les communautés, les organisations de la sociétés civile et les médias). Le graphique 1 ci-dessous présente la répartition des structures/personnes consultées par types (à gauche) et par type (à droite)

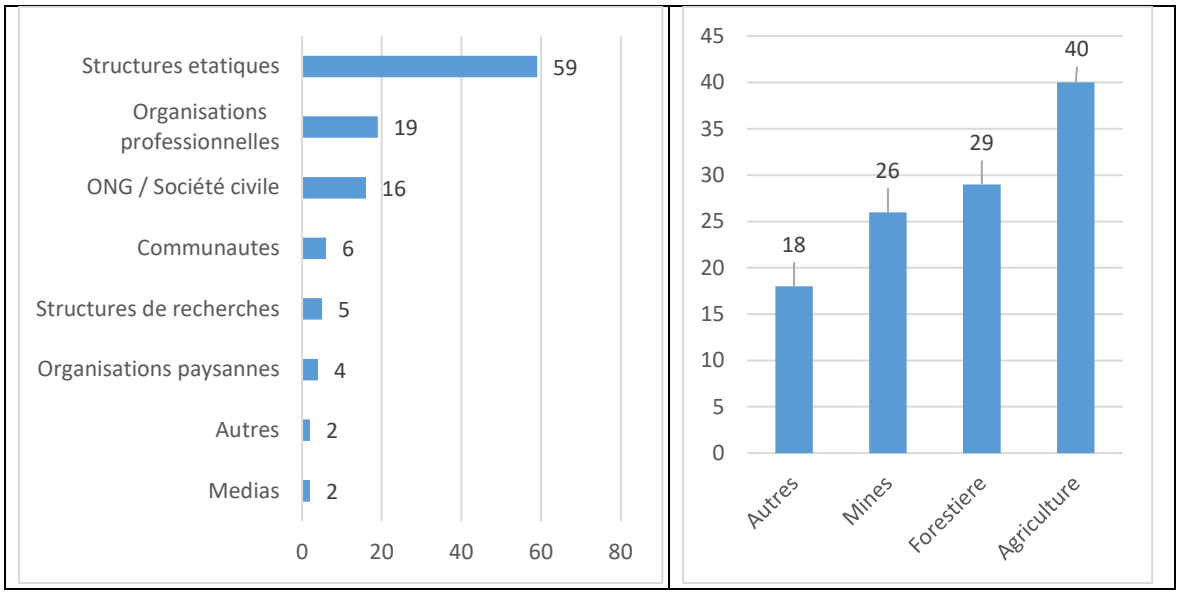

Graphique 1 : Répartition des structures/personnes consultées par types (à gauche) et par type (à

droite)

2.2.3. Participation, genre et vulnérabilité

MaC Consulting accorde une attention particulière au genre dans toutes ses activités. De la constitution des équipes d'enquêtrices/teurs à la formation des groupes de travail et des focus groupes, la participation des femmes et des personnes vulnérables a été assurées. Les participants ne comprenant pas la langue française ont effectivement pu exprimer leurs idées en langue locale aussi bien lors des entretiens que des ateliers. La constitution des équipes a tenu compte de la maitrise des langues locales par les enquêteurs (graphique 2).

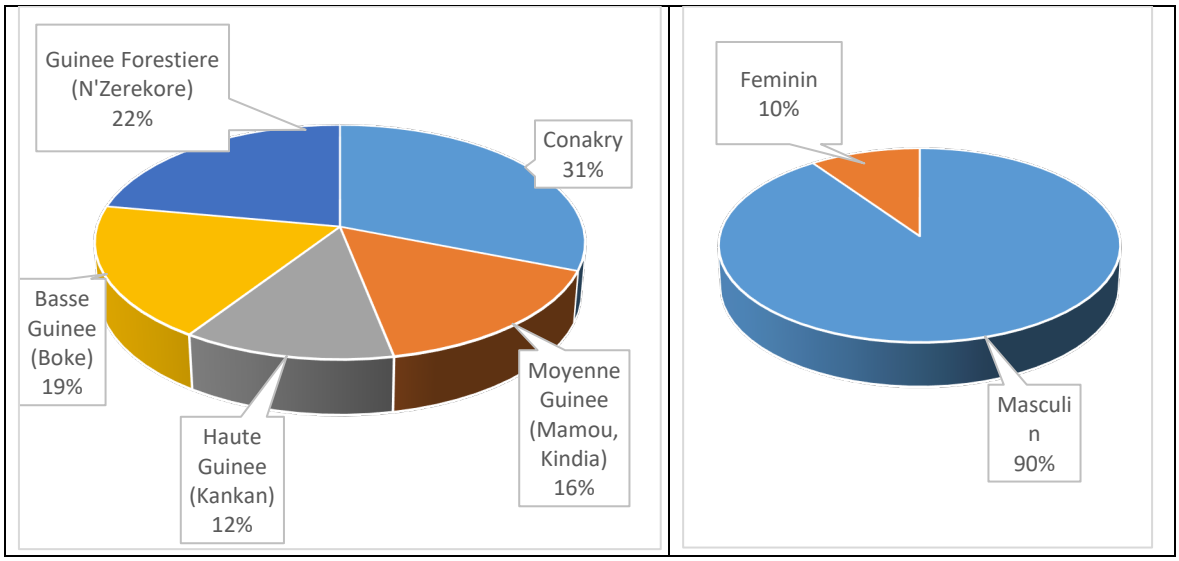

Graphique 2 : Répartition des Acteurs consultés par région (à gauche) et par sexe (à droite)

2.3. Traitement et analyse de données et informations

2.3.1. Analyse AFOM et DPSIR

Les informations qualitatives collectées par entretien ont fait l'objet d'analyse de contenu et les données quantitatives ont été traitées via le logiciel Sphinx Plus V5. Ces premiers traitements et analyse ont permis de faire une analyse AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du cadre national de conservation de la biodiversité, ressorti les goulots d'étranglement et bonnes pratiques et construit les analyses DPSIR pour chaque filière.

L'analyse DPSIR offre cadre intégré et éprouvé présentant les interactions complexes de cause à effet qui aboutit à des recommandations clés pour orienter les actions des acteurs économiques en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles.
Elle s'appuie sur les cinq composantes suivantes :

- Drivers : les forces motrices sont des facteurs, en l'occurrence les pratiques productives, qui sont sources de pressions sur la biodiversité et les ressources naturelles (exemple : la carbonisation) ;
- Pressures : les pressions dues aux forces motrices sur les écosystèmes naturels et la biodiversité (exemple : la coupe des arbustes par les paysans) ;
- State : l'état de la biodiversité (y compris la flore et la faune) qui résultent aux pressions indiquées plus haut (exemple : disparition d'espèces floristiques) ;

- Impacts : l'impact sur la qualité de vie des humains de la dégradation de l'état des ressources naturelles (disparition d'espèce utilisées comme plante médicinale) ;
- Responses : les réponses sont les quatre types de solutions à mettre en œuvre pour la mitigation des impacts : mesures préventives dirigées vers les forces motrices, mesures curatives vers les pressions et l'état et mesures palliatives vers les impacts.

2.3.2. Cartographie des acteurs et analyse MACTOR

Sur la base des analyses consécutives aux premiers entretiens et études documentaires, il a été retenu de concentrer les efforts sur les acteurs centraux généralement établis à Conakry ayant une autorité juridico-administratives directes sur les acteurs locaux qui sont, en effet, les démembrements. Ensuite, ces acteurs ont été repartis en acteurs centraux – ceux comme l'institution parlementaire dont les acteurs peuvent affecter tous les secteurs – et les acteurs sectoriels (comme la Direction Nationale de l'Agriculture). Chaque catégorie recouvre des acteurs étatiques, des organisations professionnelles (secteur privé), des Organisations de la société. La partie 3 présente chaque acteur ainsi que sa mission et ses rôles dans la ou les filières.

Notre démarche d'analyse prospective est inspirée de la méthode MACTOR qui « *est un support d'analyse des jeux d'alliance et de conflits potentiels entre acteurs dans un système étudié* » (Arcade, Godet, Meunier, & Roubelat, 1999). Le logiciel MACTOR a notamment été mis à profit pour :

- Etudier les positions des acteurs par rapport aux objectifs de conservation de la biodiversité préétablis (la matrice des positions valuées - Matrice Acteurs Objectifs (MAO)), et
- Identifier les acteurs les plus déterminants (acteurs à la fois très influents et peu dépendant – Matrice des Influences Directes (MID)) en matière de conservation de la biodiversité en Guinée.

2.3.3. Analyse prospective et détermination de scénarios

La matrice DPSIR construite à l'issue des analyses de données et informations a constitué la source à partir de laquelle ont été déterminées **38** variables pertinentes parmi lesquelles le logiciel MIC-MAC a aidé à identifier les plus déterminantes pour l'émergence d'engagement volontaire à partir d'une analyse structurelle basée sur un système de score renseigné lors de l'atelier de Conakry (voir annexe 7).

Pour chacune des variables clés d'engagement volontaire, des hypothèses d'évolution ont été déterminées à partir des propositions faites par les acteurs à l'atelier de prospection (annexe 9). En effet, les variables clés ont été soumises à deux types d'évolutions futures (défavorable et favorable).

Il s'agit en l'occurrence de :

- Un Futur défavorable caractérisé par le maintien des pratiques et politiques existantes (« *business as usual* ») : si, pour chacune des variables clés, les choses restaient en l'état sans engagement d'aucun acteur, ce futur plausible comporte un risque important de détérioration des variables;
- Un Futur souhaitable, caractérisé par la généralisation des bonnes pratiques et l'adoption de politiques transformatives : Quel serait donc, pour chaque variable clé, le futur souhaité dans 10 ans et pour lequel les acteurs devraient s'engager volontairement ?

Afin d'aider les participants à l'atelier à se projeter dans le futur, il leur a été soumis trois hypothèses probables de facteurs de référence dont l'évolution affecterait les variables clé ainsi que la conservation de la biodiversité en Guinée.

Ce sont :

- La dynamique démographique de la Guinée : La population est estimée à environ 13 millions en 2020 passerait à 17 millions en 2030, 26 millions en 2050 (le double) et 35 millions en 2100 (le triple) (Hermann, S. Tossou; Bah, Safiatou; Capaldo, Gianluca , 2021)
- L'exploitation minière : Plus de 130 sociétés sont en phase de recherche d'or en Haute Guinée et des gisements d'or sont découverts en Moyenne Guinée. Le pays vise 100 millions de tonnes de bauxite par an avec la production locale d'alumine (BSD/MMG Guinée, 2018) ;
- Les possibilités d'évolution du couvert forestier : Le sous-secteur sylviculture et forêts a été estimée à 3,2% en 2004 contre 1,0% en 2003 suite à l'application stricte des mesures d'interdiction de l'exploitation du bois sur toute l'étendue du territoire national). (PANL/LCD Guinée, 2006) ;

Le scénario Futurs défavorables est ainsi constitué de la somme de toutes les hypothèses d'évolution plausible tandis que le scénario Futurs souhaitables est celle des hypothèses d'évolution souhaitable. C'est justement pour atteindre l'état de scénario Futurs souhaitables que les engagements volontaires des acteurs des secteurs agriculture, mine et bois seront recherchés à la phase dialogue du Projet BIODEV2030. Pour ce faire, le plan d'action est élaboré pour servir de cadre cohérent d'émergence des engagements volontaires pour le développement et la conservation de la biodiversité (figure 2).

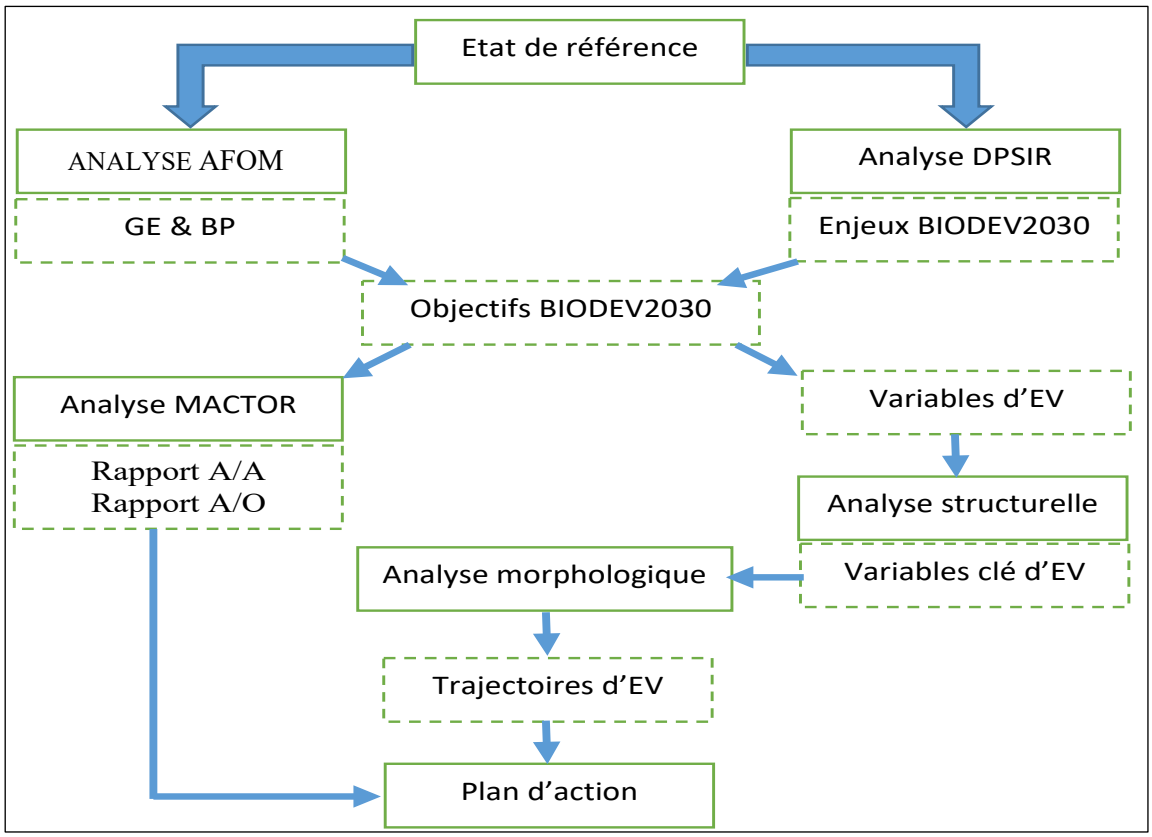

Figure 2 : Schéma général de la méthodologie de l'étude

3. PRATIQUES DE PRODUCTION SOURCES DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITE DANS LES SIX (6) FILIERES ECONOMIQUES

Dans ce chapitre, est exposée la problématique de la préservation de la diversité biologique dans les six filières identifiées par l'étude de référence (riziculture, fruits & Légumes, bauxite, or, bois d'œuvre et bois d'énergie). En deux grandes sections, nous présentons ici les mécanismes par lesquels les pratiques de production de chaque filière affectent négativement la biodiversité et l'encadrement juridique, institutionnel et stratégique de préservation de la biodiversité dans lequel s'insèrent les filières en Guinée.

3.1. Le secteur de l'agriculture

3.1.1. Enjeux économiques et organisation du secteur agricole guinéen

L'agriculture est, en Guinée, la principale activité économique avec d'importants potentiels de production. Le pays bénéficie notamment d'une pluviométrie variant entre 1200 et 4200 mm par an, d'un réseau hydrographique de 6500 km, de plus de 14 millions d'hectares de surface agricole utile et de 751 563 ha de terres irrigables dont seulement 68 868 ha sont aménagés (ANASA, 2021). L'agriculture guinéenne, malgré son caractère extensif et traditionnel, emploie environ 80% de la population guinéenne active dont environ 92.69% de ruraux (MA, MEPA, MPAEM et MEEF, 2017). La croissance du secteur agricole est faible mais le secteur agricole représente 24% du PIB du pays en 2018. Les produits agricoles représentent respectivement 11% et 17% des exportations et des importations du pays. La Guinée exporte principalement les fruits et légumes (produits de maraîchage, agrumes, café, etc.) et importe surtout les produits céréaliers, dont le riz. Les cultures végétales dominent l'agriculture guinéenne avec 65% du PIB agricole (Thierry, Tossou, Bah, Capaldo, & Onimus-Pfortner, 2020).

L'Etat Guinéen a créé un cadre juridique, institutionnel et politique de nature à favoriser la structuration des producteurs familiaux. La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) constituent le cadre de mise en œuvre sectoriel de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la période 2016 – 2025 (Thierry, Tossou, Bah, Capaldo, & Onimus-Pfortner, 2020). En dépit des efforts de planification, y compris le zonage agroécologique (figure 3), l'agriculture guinéenne, majoritairement de type familial (95% des superficies cultivés), est aujourd'hui dominée par les systèmes de production conventionnels qui promeuvent l'utilisation des intrants chimiques (engrais, herbicides et pesticides) de sorte que les savoir-faire paysans tendent à disparaître (MA, MEPA, MPAEM et MEEF, 2018). La figure 3 ci-dessous présente la carte agroécologique de la Guinée.

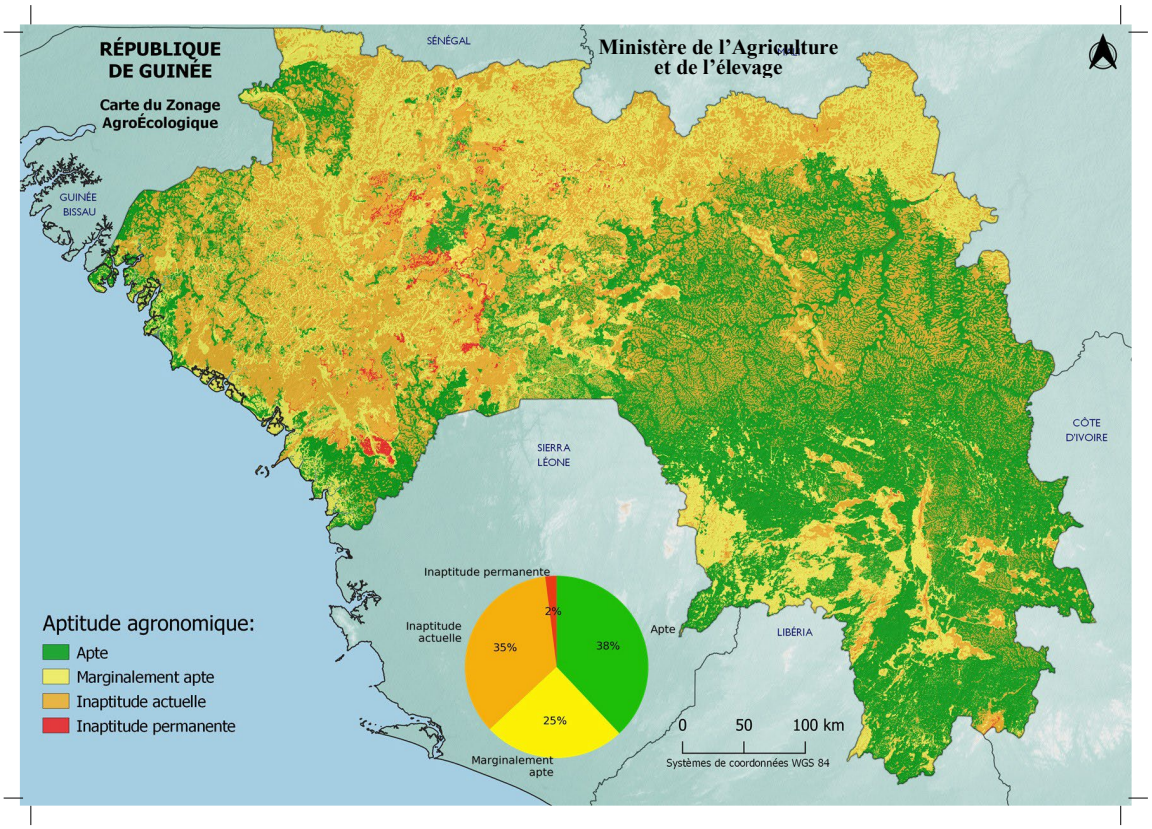

Figure 3. Carte agroécologique de la Guinée

La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) assure la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des instruments politiques ci-dessus en matière d'agriculture végétale. Afin de professionnaliser le secteur, les agriculteurs sont organisés en « Groupements » au niveau local, en Union et coopération regroupant plusieurs groupements au niveau communal et préfectoral (APEK), en Fédération en niveau régional ou sectoriel (FUPRORIZ, FPFD) et enfin la CNOP-G rassemble les Fédérations. L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) réalise des recherches sur les semences, intrants et pratiques agricoles qui sont diffusés par le Service de Promotion rurale et du Conseil Agricole (SERPROCA). Il y a de plus en plus d'investisseurs qui s'intéressent à l'agrobusiness et sont encadrés par la Chambre nationale de l'Agriculture (CNA).

3.1.2. Description de la filière Fruits et légumes et de ses menaces sur la biodiversité

a) Description de la filière Fruits & Légumes

La filière « Fruits et légumes » est particulièrement importante dans l'économie guinéenne parce qu'elle comporte une diversité de spéculations agricoles présentes dans toutes les régions naturelles de la Guinée. Elle est composée à la fois de produits vivriers destinés à l'autoconsommation (et la consommation locale) et de produits essentiellement destinés à l'exportation. L'essentiel de la production exporté est transportée de façon informelle et sorte qu'il n'y a, à ce jour, pas d'informations fiables sur les volumes. Le maraîchage est une production où les femmes sont prédominantes : ainsi, en plus de contribuer à l'autonomisation des femmes, les productions maraîchères sont, pour les ménages vulnérables, des sources de revenus de contre-saison utiles pour financer les soins de santé et l'éducation des enfants.

La filière peut être répartie en deux sous-filières suivantes :

- Les produits du maraîchage (aubergines, choux, oignons, pommes de terre, etc.) : le maraîchage est une activité pratiquée sur toute l'étendue du territoire. Mais elle est relativement plus étendue et mieux organisée en Moyenne Guinée – région dans laquelle cette étude a été menée. La culture de pomme de terre y est particulièrement développée et essentiellement tournée vers l'exportation (au Sénégal notamment) ;
- Les fruits (mangues, ananas, bananes, oranges, papayes, melons, etc.) : ils sont surtout cultivés dans une partie de la Basse Guinée (Kindia et Forécariah). On peut y ajouter les cultures d'exportation comme le cacao, café et l'anacarde. Le café et le cacao sont relativement importants en Guinée forestière et ont été introduits durant la colonisation. C'est durant cette période que les plantations de bananes et d'agrumes ont également été développées. La culture d'anacarde est plus récente et pratiquée dans tout le pays.

En Moyenne Guinée, les cultures maraîchères représentent un enjeu important non seulement en raison de leur étendue régionale mais aussi de la fragilité des écosystèmes montagnards qu'ils affectent et des aspects socioéconomiques liés à la pratique. De plus, la préfecture de Kindia, connue pour les productions de fruits et légumes, est contiguë à la Moyenne Guinée (continuité écologique) avec un bon niveau de collaboration des structures fédératives émergentes : il s'agit notamment de la Fédération des Organisations Paysannes Maraîchères de la Basse Guinée (FOPMA-BG) qui regroupe 19 123 Paysans membres dont 11 450 femmes et la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) de 20 000 membres répartis entre 500 groupements et 25 Unions. Pour ces motifs, cette étude et le Projet auquel il s'attache se concentre sur la sous-filière du Maraîchage en Moyenne Guinée.

b) Menaces de la filière Fruits et légumes sur la biodiversité de la Moyenne Guinée

Les plus importantes sources de menaces contre la biodiversité identifiées lors des investigations de terrain sont la coupe totale de bois, le brûlage et l'utilisation des intrants chimiques agricoles. La culture de spéculation saisonnière (maraîchage, pomme de terre notamment) exige l'approvisionnement en eau de contre-saison ; ce qui amène les groupements maraîchers à avoir recourt au pompage d'eau des cours d'eau qui sont quelquefois asséchés. La coupe totale de bois sur les coteaux et des ripisylves détruit les abris des animaux tandis que le brûlage élimine systématiquement les populations d'insectes pollinisateurs (photo 3).

Photo 3 : Demande et menaces du maraîchage sur les écosystèmes naturels et la biodiversité

Aussi, en raison de la demande croissante (pression démographique, demande extérieure et des ambitions de développer l'agrobusiness), les producteurs/trices ont tendance à raccourcir la durée des jachères sans amélioration des sols et à faire un usage incontrôlé des intrants chimiques agricoles (engrais, pesticides), ce qui se traduit par une pollution des sols et des eaux. De plus, les espaces de maraîchage étant situés généralement sur les berges de cours d'eau, l'utilisation d'intrants agricoles chimiques a des impacts négatifs sur la biodiversité aquatique. La culture de l'anacarde qui a pris de l'essor ces dernières années provoque la conversion d'espaces boisés naturels en plantations d'arbres affectant négativement l'épanouissement de la biodiversité végétale et animale en Moyenne Guinée. La figure 4 ci-dessous présente la matrice DPSIR de la filière Fruits & Légumes en Moyenne Guinée.

DPSIR	Description de la menace
D	▪ Agricultur extensive (sur coteau / brulis) ▪ Maraichage dans le lit des cours d'eau ▪ Augmentation des superficies agricoles (demande croissante de pomme de terre notamment des villes et du Sénégal)
P	▪ Utilisation incontrôlée des produits phytosanitaire (herbicides, insecticides et fongicides, etc.) ; par exemple : « Bouge Pas » à Mamou ▪ Defrichement total de couvert vegetal avant les cultures ▪ Utilisation de motopompes pour retirer l'eau des marigots en saison sèche ▪ Conversion des espaces naturels boisés en plantation y compris les ripisilves ; ▪ Feu de brousse et érosion due à la culture du riz sur les coteaux
S	▪ Ensablement et pollution des cours d'eau par l'utilisation des produits phytosanitaires ▪ Réduction de la population d'insectes polinisateurs (abeilles, papillons) et d'oiseaux ▪ Diminution des infrastructures agro-écologiques ▪ Apparition des nouvelles herbes qui résistent aux produits phytosanitaires
I	▪ Dégradation de la fertilité des sols et baisse à termes de rendements de fruits et légumes ▪ Tarissement et pollution des cours d'eau (rivière et marigots). ▪ Contamination de nectar par les produits chimiques ▪ Perturbation du calendrier agricole
R	▪ Aménagement de type 4 pour les plaines et bas-fonds de maraichage ▪ Sensibilisation sur la protection des ripisylves, des lits de cours d'eau et des têtes de sources ▪ Arrêter l'approvisionnement/subvention des intrants chimique et soutien aux initiative d'engrais/ pulvérisation bio (bio-engrais, bio-fertilisants et bio-pesticides) ▪ Mise en place des zones en défends ▪ Promouvoir l'agro-écologie ▪ Renforcement des capacités, sensibilisation et éducation à l'environnement des paysans et des cadres des services agricoles (SERPROCA, DNA), de FUPRORIZ et de CNOP-G

Figure 4 : Matrice DPSIR de la filière Fruits et Légumes

3.1.3. Description de la filière riziculture et de ses menaces contre la biodiversité

a) Description de la filière rizicole en Guinée

En Guinée, le riz est à la fois la plus importante culture pratiquée mais également la plus importante denrée de consommation des ménages (Stump, et al., 2021). La riziculture est la principale spéculation agricole avec 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées et 65% des besoins céréaliers. Sur les 36 projets en cours d'exécution dans les sous-secteurs relevant du Ministère de l'Agriculture, 22 c'est-à-dire 60% sont consacrés, au moins partiellement à la production rizicole et mobilisent près du tiers de l'ensemble des investissements consacrés au secteur du développement rural, près de 40% des financements du sous-secteur agricole et plus de la moitié si on exclut les financements du PAM (Hermann et al. (2021).

Le mode familial, fortement dépendant de la pluviométrie, occupe 60% des exploitations agricoles en général de petite taille et représente 95% des superficies emblavées. La superficie totale cultivée

est passé de 476 000 hectares en 2000 à 797 120 en 2013 pour toutes les écologies confondues, soit respectivement une production globale estimée en riz paddy de 739 000 tonnes en 2000 et 1 366 208 tonnes en 2009 (Yombouno & Bah, 2009). Cette production est principalement (95%) destinée à la satisfaction des besoins alimentaires, avec une moyenne nationale de la consommation de riz de 100 kg par habitant et par an.

Les projections[3] des besoins en superficies et des productions indiquent un triplement des besoins en terres arables pour les céréales d'ici 2100. Dans ces projections, le riz est prédominant, occupant les 3/4 puis les 4/5 des superficies entre 2030, 2050 et 2100, soit respectivement 2.413.000 ha, 4.060.000 ha et 7.074.000 ha (Thierry, Tossou, Bah, Capaldo, & Onimus-Pfortner, 2020)

b) Menaces de la riziculture sur la biodiversité en Guinée forestière

La riziculture est pratiquée sur toute l'étendue du territoire guinéen avec son corollaire de pratiques induisant des pressions (agriculture itinérante sur brîlis (AIB), utilisation incontrôlée d'intrants chimiques agricoles, etc.) sur les écosystèmes naturels et sur la diversité biologique qu'ils abritent. En Guinée forestière, ces pressions sont aggravées par la fréquence de conversion de forêts naturelles en espaces de riziculture inondée dans les forêts classées. A ce titre, la protection des forêts classées de Ziama et des Monts Nimba contre les incursions des populations dont les villages sont contigus ou situés dans ces forêts apparaît comme un enjeu important.

Les espaces naturels sont l'objet de reclassement international (patrimoine mondial et réserve de biosphère) en raison de leur richesse particulière en espèces floristiques et faunistiques. Or, l'utilisation incontrôlée d'engrais et d'insecticide dans les bas-fonds élimine les larves de batraciens et les populations dénoncent la raréfaction de plusieurs espèces aquatiques. De plus, elles dénoncent l'apparition d'espèces d'herbes résistantes aux herbicides qui les contraignent à la coupe de nouveaux espaces boisés (Keita, Mara, Barry, Camara, & Bah, 2015).
La figure 5 ci-dessous présente la matrice DPSIR de la riziculture en Guinée forestière.

[3] Le scénario retenu repose sur les hypothèses suivantes : i) des rendements actuels inchangés ; ii) des habitudes alimentaires qui restent les mêmes ; iii) des superficies annuelles qui augmentent de 0,44% ; iv) des productions en viande et abats constants ; v) et une projection de la population conforme aux prévisions des Nations Unies. Ce scénario prolonge les tendances actuelles observées mais s'appuie uniquement sur une extension légère des surfaces cultivées, en l'absence de mouvement d'intensification des systèmes productifs.

DPSIR	Description de la menace
D	▪ Augmentation des zones agricoles et conversion des forêts en champs de riz ▪ Utilisation d'intrants agricoles (« parquât ») dans les bas-fonds et sur les plaines, ▪ Pratiques culturales inappropriées (Agriculture itinérante sur brûlis, nomadisme agricole) ▪ Agriculture (transformtion de forêts en plantation/champs, désacralisation des forêts sacrées, ▪ Incursion de communautés dans la forêt classée de Ziama - Balassou et Avissou notamment
P	▪ Defrichement de couvert vegetal y compris les forêts et ripisilves ; ▪ Reduction de la durée des jacheres et contamination des milieux récepteurs (sols, eaux) ▪ Feu de brousse et érosion due à la culture du riz sur les coteaux ▪ Coupe de bois et culture sur les berges
S	▪ Prolifération d'espèces nuisibles vecteurs de pathologies (moustiques, mouches, cafards, criquets pélérins, etc.) ▪ Dégradation de la fertilité des sols due à l'utilisation incontrolée des intrants chimiques ; ▪ Apparition des nouvelles herbes qui resistent aux produits phytosanitaire ▪ Disparition des larves de batraciens et d'especes aquatiques dans les bas-fonds ; ▪ Elimination d'espèces animales (insectes, oiseaux et rongeurs par le feu, pesticides, etc.) ▪ Destruction des forêts galeries et des têtes de sources pour des fins agricoles, etc.)
I	▪ Fréquence de conflit Agriculteurs et eleveurs ; ▪ Prolifération de maladies (infections respiratoires aigues, maladies cardio-vasculaires, parasitoses, maladies tropicales négligées, etc.) ▪ Destruction des champs et baisse des récoltes agricoles conséquent aux attaques d'insectes, de catastrophes naturelles, etc.) ▪ Diminution de la fertilité des sols suite au désherbage chimiques et utilisation des fongicides
R	▪ Promotion des pratiques agricoles protecteurs de la biodiversité (pisci-riziculture, agro-écologie, tapade, rotation des culture, jachère, agro-pastoralisme, polyculture, etc.) ▪ Aménagement des plaines et bas-fonds de type 4 et interdiction formelle de cultiver jusqu'au lit et / ou la tête des sources ▪ Renforcement des capacités, sensibilisation et éducation à l'environnement des paysans et des cadres des services agricoles (SERPROCA, DNA), de FUPRORIZ et de CNOP-G ; ▪ Introduction de nouvelles espèces, variétés, de cacao mercedes, tinka et billariats (espèce à tige rampante) etc ▪ Arrêter l'approvisionnement/subvention des intrants chimique et soutien aux initiative d'engrais/ pulvérisation bio (bio-engrais, bio-fertilisants et bio-pesticides)

Figure 5 : Matrice DPSIR de la riziculture en Guinée forestière

3.2. Le secteur des mines

3.2.1. Enjeux socioéconomiques et organisation du secteur minier

La Guinée dispose d'importantes ressources minières dont les principales sont la bauxite et l'or. Les ressources en bauxite du pays à 40% d'oxyde d'aluminium sont estimées à plus de 40 milliards de tonnes, soit 1/3 des réserves mondiales. La production de 88 millions de tonnes en 2020 place la Guinée au 2e rang mondial (Châtelot, 2021). Le potentiel aurifère prouvé de la Guinée est estimé à 10 000 tonnes (Mamedov, Boufeev, & Mamedov, 2010).Ce riche potentiel explique que les mines, au même titre que l'Agriculture et l'Energie, constituent un secteur prioritaire du Gouvernement pour le développement de la Guinée (Diallo, Tall et Traoré (2011)). , le secteur minier contribue de manière importante à la croissance économique du pays : il a généré plus de la moitié des 6,6% de taux de croissance du PIB en 2016. (Ntagunguria, Carpophore , 2018).

Aussi, le secteur minier reste le principal pourvoyeur de recettes en devises du pays (72% des recettes d'exportation de biens et services). La part des exportations dans le PIB s'est accrue de 34% en 2005 à 41% en 2009 et cette tendance s'est poursuivie durant la décennie suivante, témoignant de la dynamique de la demande mondiale en ressources minières[4] dont la bauxite et l'or. (PANL/LCD Guinée, 2006). Le secteur minier est également un pourvoyeur important de recettes publiques

[4] Les mines constituent le principal produit d'exportation de la Guinée

(environ 25% des recettes propres en 2000) ; il a enregistré une mobilisation de plus de 10 milliards de dollars de 2011 à 2018.

C'est compte tenu de ces réalités que Sow (2013), affirmait que l'exploitation minière peut être un facteur de déclenchement de la croissance générale de l'économie du pays tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable. D'ailleurs, les mines ont été sources de création de 17 000 emplois directs et plus de 50 000 emplois indirects de 2011 à fin 2018 contre moins de 10 000 emplois en 2010 (BSD/MMG Guinée, 2018). La figure 6 présente la répartition naturelle de certaines substances minérales à l'échelle de la Guinée.

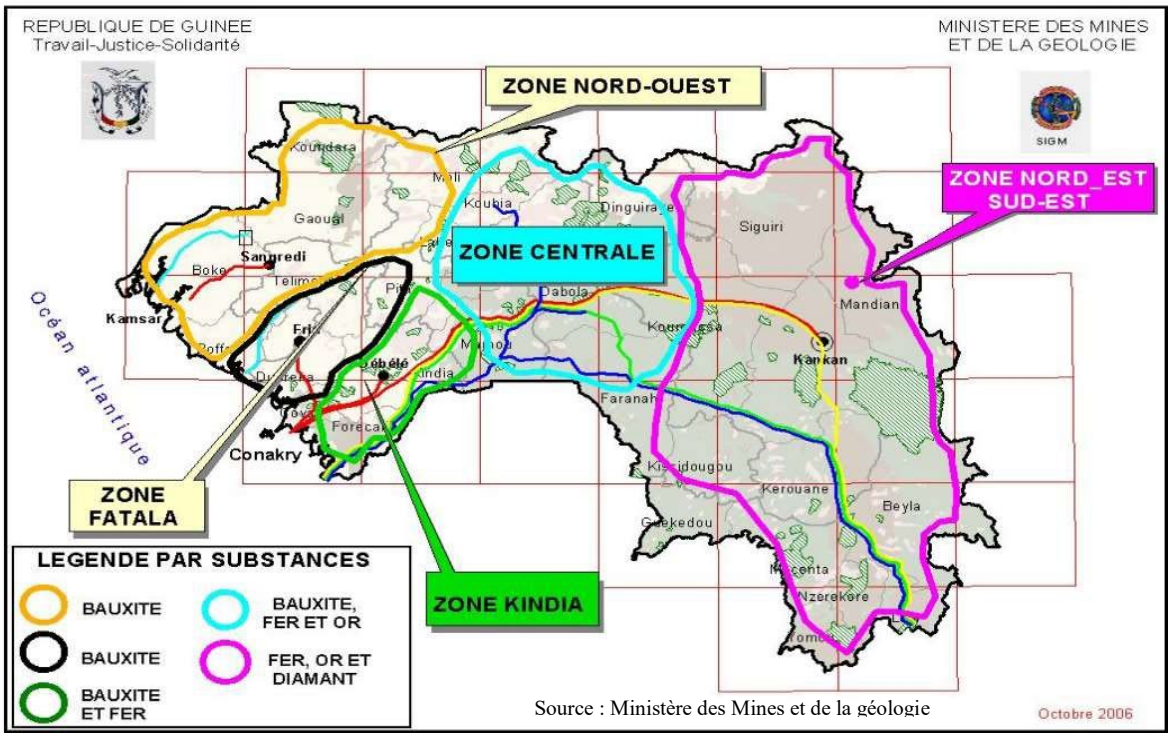

Figure 6. Répartition naturelle de certaines substances minérales à l'échelle de la Guinée

Aussi, le Gouvernement guinéen a entrepris plusieurs réformes durant la dernière décennie allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance minière et la gestion durable des ressources naturelles.

Principales réformes entreprises par le Gouvernement guinéen durant la dernière décennie.

- Plan de Développement du Secteur Minier ;
- Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises Minières ;
- Lettre de Politique Nationale du Contenu Local et création de l'Observatoire
- Code minier révisé plus moderne, incitatif avec un régime fiscal concurrentiel ;
- Plan directeur pour mutualiser les infrastructures minières[5]
- Modernisation du cadastre minier (disponible en ligne : www. guineecadastreminier.org) ;
- Conformité à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
- Publication de tous les contrats miniers sur le site www.contratsminiersguinee.org ;
- Révision/actualisation des Codes forestier, de l'environnement, des collectivités locales ;
- Lancement du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) et création de l'ANAFIC

[5] Pour la réduction des impacts cumulés des infrastructures minières

Dans ce cadre, l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale – AGEE (Ministère de l'Environnement et du développement durable - MEDD) est l'acteur étatique majeur en charge de la mise en œuvre de la politique Gouvernementale en matière de gestion environnementale dans le secteur minier. D'autres structures étatiques participent à l'encadrement des acteurs miniers en matière de prévision des impacts, de suivi et de restauration des milieux naturels affectés par les activités minières : il s'agit notamment des établissements locaux du MEDD, mais aussi de la Direction Nationale du Développement local (Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation – MATD) et de la Direction nationale des Mines – DNM et la Direction nationale des Projets miniers – DNPM (Ministère des Mines et de la Géologie).
L'Exploitation Minière Artisanale et de Petite Echelle est une composante du secteur minier (filière or) ayant une organisation séculaire mais également, compte tenu des nouvelles formes d'exploitation incontrôlée, des conséquences écologiques importantes.

3.2.2. Description de la filière or et de ses menaces contre la biodiversité

a) Présentation de la filière Or

Selon le Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère des Mines et de la Géologie (BSD/MMG Guinée, 2018), la Guinée produit annuellement 8 à 10 tonnes d'or. L'or de Guinée est de bonne qualité, titrant entre 850 et 980‰ (soit de 20 à 23,5 carats). Le potentiel aurifère prouvé de la Guinée est estimé à 10 000 tonnes, avec les plus importants gisements en Haute Guinée (Nord-Est du pays) dans le bassin de Siguiri (préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye, Kankan) (Mamedov, Boufeev, & Mamedov, 2010).

Ces gisements sont extraits suivant deux principaux types d'exploitation :

- l'exploitation industrielle et
- l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE).

Les trois sociétés d'exploitation industrielle de l'or sont : SAG (Koron / Siguiri), SMD (Léro / Fayalala) et SEMAFO (Kiniéro). Ce sous-secteur a enregistré une croissance d'environ 10% sur la période 2011 à 2018 avec une production de 4 065 813 onces d'or (RG, 2020). Plusieurs autres industries minières ont déjà obtenu des autorisations et sont en phase d'exploration et/ou d'études. La préfecture de Siguiri est, selon l'INS (2015), la ville la plus peuplée de la Guinée à part la capitale Conakry notamment en raison de déplacements permanents et temporaires de populations vers la zone à la recherche de meilleures conditions de vie liées à l'exploitation de l'or.

Quant à l'EMAPE, elle désigne une composante de l'exploitation minière qui puise ses racines dans l'existence de l'empire Mandéng qui a rassemblé tous les royaumes et chefferies de la boucle du fleuve Niger sous une même organisation politique fondée sur sa richesse en Or. Forte d'une longue tradition d'exploitation aurifère, les populations de la Haute Guinée ont une organisation de cette activité fondée sur les Chefferie traditionnelles (Sotykemo), les propriétaires fonciers (Douty), le Concessionnaire (Damanty) et les Gérants de mine (Tomboloma).

b) Menace de l'exploitation de l'or sur la biodiversité

L'exploitation industrielle et artisanale à ciel ouvert des ressources minières cause actuellement de nombreux dommages aux forêts : destruction du couvert végétal, occupation des terres, migration de la faune, etc. La Basse Guinée et la Haute Guinée sont les principales régions affectées par ce

phénomène (MEEF, 2015). La dégradation des écosystèmes naturels et de ses ressources est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers avec 1 488 ha de couvert végétal dégradés en 1992 dont seulement 363 ha restaurés, soit 24,4 % (Sow, 2003).

L'exploitation minière industrielle est une activité de durée relativement courte mais dont les effets persistent longtemps. Elle agit par la dégradation des sols, la suppression de la végétation, la perturbation du débit d'eau, le déplacement de la faune, le dégagement de polluants et la génération de bruit. La coupe des arbres et l'utilisation des terres pour le minage et les infrastructures minières entrainent globalement une perte de diversité des espèces végétales (Maradan, Ouédraogo, Thiombiono, Thiombiono, & Zein, 2011)

L'orpaillage s'avère une activité d'exploitation minière particulièrement dévastatrice des écosystèmes naturels en Haute Guinée (ensablement du Niger, décapage des ripisylves, boue rouge contaminée, etc.). Elle a pris ces derniers temps une tournure inquiétante avec l'introduction, à faible coût dans la région, d'appareils détecteurs de présence de métaux dans le sol et du mercure. L'orpaillage a aussi d'importants impacts sur certaines espèces végétales, qui sont particulièrement ciblées par les mineurs pour leurs caractéristiques singulières. Il s'agit notamment des Plantes Indicatrices de la Présence de l'Or (PIPO) et des Plantes à Bois Utilisées pour le Soutènement (PABUS) (Fofana & Camara, 2018).
La figure 7 ci-dessous montre la matrice DPSIR de la filière or en Haute Guinée.

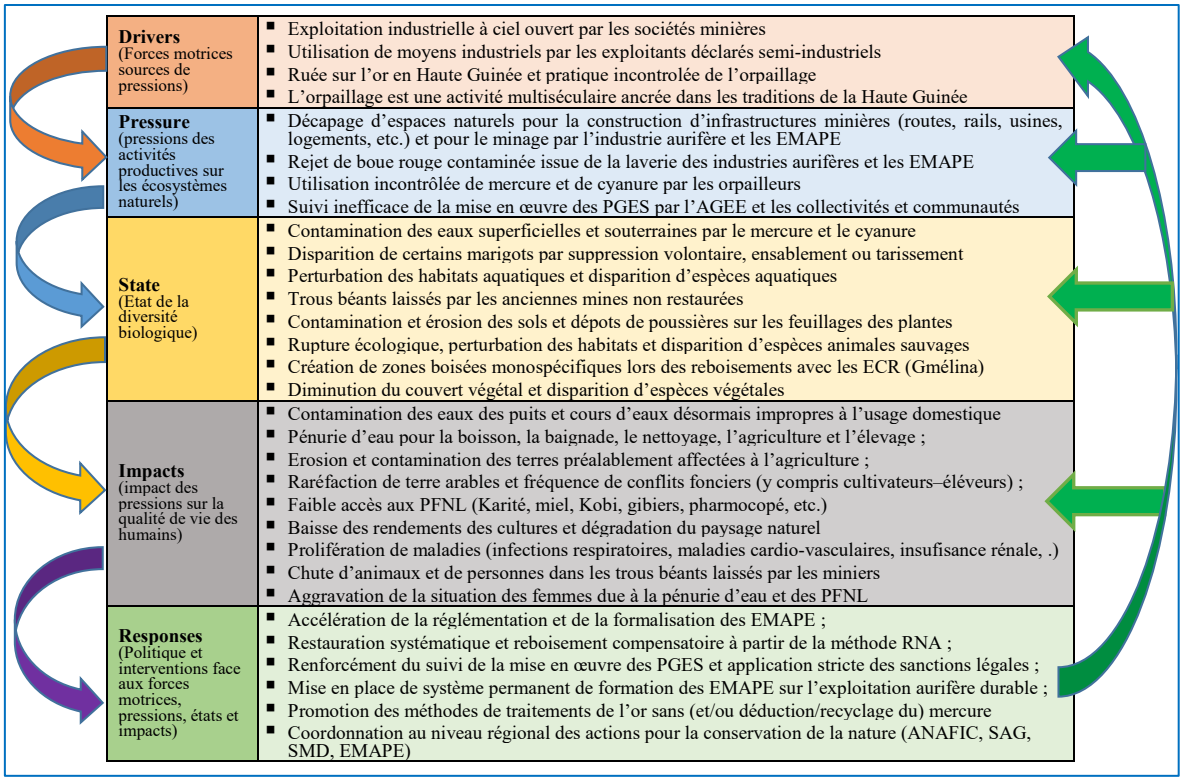

Figure 7 : matrice DPSIR de la filière or en Haute Guinée.

3.2.3. Description de la filière bauxite et ses menaces contre la biodiversité

a) Présentation de la filière Bauxite

La bauxite est la plus importante ressource minière en exploitation en Guinée bien que cette exploitation ne représente que moins de 1% des réserves du pays. Plus de la moitié des réserves guinéennes de bauxite, soit 23 milliards de tonnes, sont localisées dans la région du Nord-Ouest (Boké) en Basse Guinée (BSD/MMG Guinée, 2018). Avec une augmentation de 278% de sa production de bauxite (de moins de 18 millions de tonnes à 60 millions en 2018), la Guinée est passée de 7ème à 2ème pays producteur de bauxite dans le monde. Elle est désormais le premier fournisseur de bauxite de la Chine (RG, 2020)

Les compagnies minières actives dans le domaine de la bauxite sont (Diallo, Tall, & Traoré, 2011) :

- La Guinea Alumina Corporation (GAC) dont les actionnaires sont BHP Billiton, Global Alumina, Dubaï Aluminium et Mubadala pour la réalisation d'une usine d'alumine à Sangarédi pour un coût global de 4,5 milliards USD,
- La Société Minière de Boké (SMB) qui est un consortium constitué par le Gouvernement guinéen, UMS, Winning et SMB SA.
- La Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD) dans laquelle l'Etat est en partenariat avec Rusal pour la production d'alumine avec un coût global de 4 milliards USD,
- Le projet d'usine d'alumine Alcoa-Alcan / Rio Tinto qui va transformer de la bauxite produite par la CBG en alumine pour un coût estimé à 1 milliard USD,
- La Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT) où l'Etat est en partenariat avec l'Iran pour la production de 1 million de tonnes d'alumine,
- Le projet Boffa / BHP Billiton qui compte aussi construire une usine d'alumine à Boffa,
- Le projet de bauxite de Gaoual / Alliance Mining Corporation (AMC) dont le principal actionnaire est la société australienne AMC, et
- Projet de Bauxite d'Henan Chine

Le Gouvernement compte s'appuyer sur le secteur minier en général et sur la filière bauxite pour financer le développement des autres secteurs dont l'agriculture, l'agro-industrie, l'énergie, etc. C'est pourquoi, il a récemment lancé plusieurs initiatives allant dans le sens de la transformation locale de la bauxite produite.

b) Menaces de l'exploitation de la bauxite sur la biodiversité

Ce que l'on pourrait considérer comme un exploit économique s'est accompagné durant la même période d'une dégradation accélérée des écosystèmes naturels dans les localités ainsi que d'une détérioration de la qualité de vie des populations tributaires des services écosystémiques (disparition de produits forestiers tels que gibier, karité, fruits sauvages, bois, etc.). Le manque d'évaluation économique de ces services écosystémiques entraine leur ignorance par les acteurs socio-territoriaux et leur perte au détriment des plus vulnérables (Camara & Fofana, 2019).

En effet, l'intensification de l'exploitation de la bauxite avec notamment l'introduction de plusieurs compagnies minières (SMB, GAC, etc.) provoque la propagation incontrôlée des polluants dans l'atmosphère. Or, la pollution de l'air provoquée par la poussière, généralement rencontrée dans les zones minières, cause 11 fois plus des décès dans les pays à IDH faible qu'ailleurs (Klugman, Francisco, & Hyung-Jin, 2011). En plus des risques pour la santé dus à l'inhalation de ces poussières, les communautés locales subissent la fragilisation des écosystèmes dont elles dépendent fortement.

L'exploitation minière a occasionné en Basse Guinée le morcèlement des champs avec plusieurs villages se retrouvant avec des champs érodés et exigus. Dans les villages situés à proximité des sites miniers, 35% des paysans ont été contraints d'abandonner leurs champs pour aller occuper d'autres espaces naturels au détriment de la biodiversité qui s'y trouve (Bah, 2019). La figure 8 présente l'analyse DPSIR de la filière bauxite de la Basse Guinée.

DPSIR	Description de la menace
D	▪ Exploitation des mines à ciel ouvert ▪ Construction d'infrastructures minières ▪ Transport routier, transbordement et transport maritime du minerai en vrac ▪ Traitement du minerai de bauxite
P	▪ Décapage de la couche végétale avant l'extraction et de la construction d'infrastructures ▪ Dynamitage et collecte du minerai de bauxite ▪ Déversement accidentel d'hydrocarbure et de bauxites en mer ▪ Drainage des déchets miniers (liquides polluants et de boue rouge) vers les cours d'eau ▪ Emission de bruits et vibrations lors de dynamitages et fonctionnement des engins lourds ▪ Emission de poussière et de fumée lors de la circulation de véhicules
S	▪ Contamination/destruction des zones de nourricerie et reproduction de la faune aquatique ▪ Déboisement, discontinuité et dégradation des habitats naturels de la faune terrestre ▪ Erosion, Contamination et appauvrissement des sols ▪ Tarissement et pollution des eaux continentales et marines ▪ Perturbation et disparition des espèces végétales et animales terrestres et aquatiques
I	▪ Baisse de rendement des champs et manque services écosystémiques ▪ Manque de sources d'eau potable pour les humains et pour le bétail ▪ Prolifération des maladies respiratoires, cutanée ▪ Destruction du couvert végétale et disparition des espèces aquatiques ▪ Réduction des espaces cultivables et fréquence de conflits fonciers et avec les éleveurs ▪ Migration et/ou disparition des espèces animales et manque de gibier
R	▪ Créer des forêts communautaires et accorder plus d'autorité des chefs coutumiers ▪ Veuillez sur la qualité des EIES et au respect strict du PGES ▪ Reprendre la « Loi Fria » en récréant un « poumon vert » de chaque ville comme avant ▪ Mutualiser les ports miniers pour protéger les espèces aquatiques et organiser le dragage pour freiner la transgression marine ▪ Sensibilisation sur le reboisement avec des méthodes appropriée (RNA)

Figure 8 : Analyse DPSIR de la filière bauxite en Basse Guinée

3.3. Le secteur de la foresterie

3.3.1. Enjeux socio-économiques du secteur bois

L'économie du pays est fortement dominée par le secteur rural qui contribue pour 18% au PIB (PANL/LCD Guinée, 2006). Les forêts sont omniprésentes et y jouent un rôle important, tant économique et social qu'environnemental. Du point de vue économique, les forêts permettent la tenue d'activités de subsistance diverses (agriculture, chasse, écotourisme, artisanat, etc.) y compris la création d'emplois et les paiements de taxes diverses. Sur le plan socio-cultuel, les forêts abritent les sites cultuels (forêts sacrées) et influencent les conditions culturelles d'existence.

Sur le plan environnemental, les forêts fournissent de nombreux services écosystémiques. Par exemple, elles représentent un important puits de carbone, fournissent des biens et abritent la biodiversité végétale et animale. On estime que plus de 10 millions personnes dont près de la moitié sont des femmes sont tributaires des produits forestiers en Guinée (MEEF, 2015). Les formations forestières couvrent à l'origine 13.189.000 ha, soit 54 % du territoire national. On y distingue principalement des mangroves en Guinée Maritime, des forêts denses humides en Guinée Forestière, en Moyenne Guinée et Guinée Maritime, des forêts denses sèches et claires en Haute Guinée et

Moyenne Guinée et des savanes boisées en Haute Guinée, Moyenne Guinée et en Guinée Maritime. (Thierry, Tossou, Bah, Capaldo, & Onimus-Pfortner, 2020).
La figure 9 ci-dessous présente la carte des écosystèmes terrestres de Guinée en fonction des conditions abiotiques.

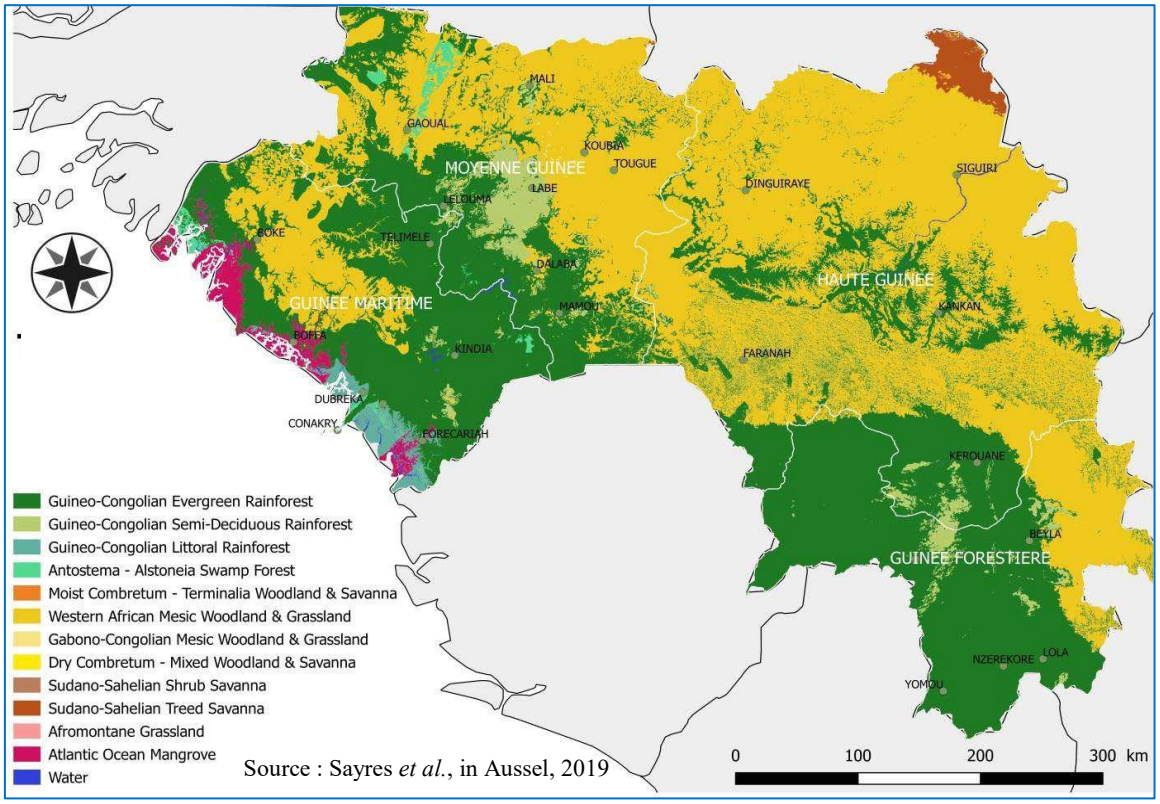

Figure 9. Carte des écosystèmes terrestres de Guinée

Ces formations offrent des biens et services écosystémiques d'usage direct utilisés comme ressources de subsistance autoconsommées et sources de revenus complémentaires par les ménages ruraux (Camara & Fofana, 2019).
Il s'agit notamment de :

- produits forestiers non ligneux – PFNL (viande de brousse, miel, karité, plantes médicinales, etc.), et
- produits ligneux (bois pour la construction, pour les meubles, charbon de bois pour les ménages, bois de chauffe pour l'huile de palme, la fabrication de briques, boulangerie, etc.).

Pour la période 2007, le besoin a été évalué à plus de 11 791 200 m^3 pour la production de bois de feu et 651 000 m^3 pour le bois industriel (FAO, 2010).
Cependant, avec la forte croissance démographique, l'afflux massif de réfugiés des dernières décennies, les coupes liées aux activités minières et agricoles et surtout des besoins urbains en ressources ligneuses croissants, les écosystèmes forestiers sont soumis à très forte pression et en proie à une dégradation sans précédent en Guinée. La vingtaine de sites protégés dont dispose la Guinée sont également menacés (Climate Technology Centre & Network, 2017).

D'après le rapport d'Evaluation forestière mondiale (FRA) 2010, les stocks de carbone estimés dans les forêts guinéennes sont passés de 753 millions de tonnes équivalent carbone (t eq C) en 1990 à

678,5 millions t eq C en 2010. Cette diminution des stocks de carbone dans les forêts guinéennes est due à une exploitation incontrôlée des ressources forestières (Diawara, Camara, & Bangoura, 2010), se traduisant notamment par une diminution drastique des superficies forestières.

3.3.2. Description de la filière bois d'œuvre et de ses menaces sur la biodiversité

a) Présentation de la filière Bois d'œuvre

La filière bois d'œuvre regroupe les activités d'utilisation du bois depuis la coupe des grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles du bois ". Le bois d'œuvre est tiré de la partie la plus grosse et la mieux conformée de l'arbre (diamètre minimum = 20 à 25 cm. Parmi les caractéristiques évaluées, il y a notamment la résistance, l'apparence, la durabilité, la teneur en humidité, la densité et la dureté[6].

En Guinée, les principales espèces forestières utilisées pour la production de bois d'œuvre sont les suivantes : Acajou, Aielle, Dabema, Framire, Ako, Frake, Fromager, Ilomba, Yatanga, Pepe, Bankelise, Taly, Amaza, Amazakou, E Difou, Iroko, Lingué, Samba, Akatio, Yattanza (MEEF-RG, 2019). Elles sont préférées pour leurs caractéristiques permettant l'utilisation dans i) la construction (charpentes, soutènements, coffrages, plafonds, etc.) et ii) la menuiserie (portes, fenêtres, outillages, meubles : tables, chaises, fauteuils, etc.). Le tableau 2 ci-dessous présente les productions forestières en grume et sciage de la Guinée entre 2015 et 2018.

Tableau 2 : Production forestière en grume et sciage (en m^3)

Désignation	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Production préfectorale des grumes	20 196,3	20 712,6	15 595,7	15 785,5
Consommation préfectorale des sciages	8 976,1	9 205,6	6 931,4	7 015,8
Production forestière	23 341,3	25 338,8	26 262,8	26 765,1
Commercialisation Forêt forte couche plaque	10 989,1	11 927,4	12 136,2	12 425,3
Exportation des produits finis et semis finis	12 352,8	13 411,4	14 126,7	14 339,9

Source : (MEEF-RG, 2019)

L'utilisation du bois dans la construction permet de stocker chaque année d'importantes quantités de carbone, et ce pendant toute la durée de vie des bâtiments, ce qui a des effets positifs pour les émissions annuelles de GES. A l'inverse, le bois énergie libère durant la combustion le carbone stocké dans le bois. Toutefois, la filière ne reste pas sans effet néfaste sur la diversité biologique.

b) Menaces de la filière bois d'œuvre sur la biodiversité

En Guinée, l'essentiel de l'offre de bois d'œuvre est assuré par l'exploitation des gros arbres des forêts naturelles dont la Guinée forestière dispose des plus importantes ressources dans le pays. En effet, bien qu'il y ait plusieurs initiatives récentes de reboisement notamment sur les sites dégradés, le potentiel de production des plantations forestières exploitables est aujourd'hui quasiment nul (à l'exception des 500 hectares de pins de Dalaba) (Bah, Bernad, & Trouve, 1996).

Les forces motrices de l'érosion de la biodiversité identifiées lors des travaux de terrain en Guinée forestière sont les coupes des exploitants professionnelles (de scieurs avec et sans permis et la société

[6] https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26558220

Forêt Forte) et celles des populations agricoles qui sont amenées à couper pour leurs besoins en bois (voire en commercialiser en activités d'appoint). Il en résulte une destruction sélective d'espèces ligneuses, des coupes fortuites de bois, la perturbation de la vie animale terrestre et aquatique et la perte de services écosystémiques associés aux forêts (fourniture de biens, régulation de certains risques, séquestration du carbone, etc.).

Toutefois, il faut noter que la presque totalité du bois d'œuvre utilisé à Conakry (environ 16% de la population du pays) provient, selon l'Association des Professionnels de la Filière Bois (APFB), du triangle vert (Faranah-Dabola-Kouroussa) en Haute Guinée. Jusqu'en 2021, du bois a été clandestinement coupé dans le parc du Haut Niger[7] avec la complicité de cadres du Ministère en charge des eaux et forêts. Cette information corrobore l'UICN (2010) : « Les aires protégées aussi ont enregistrées la coupe de bois illégale, il s'agit notamment des bois d'œuvre destiné à Conakry ». Une partie du bois d'œuvre coupé en Guinée est destiné à répondre à la demande de pays voisins dont le Mali, le Sénégal, le Libéria et la Côte-d'Ivoire.
La figure 10 ci-dessous présente l'analyse DPSIR de l'exploitation de bois d'œuvre de la Guinée forestière.

DPSIR	Description de la menace
D	▪ Augmentation liée à l'urbanisation et à la demande d'exportation de bois d'oeuvre ▪ Non respect des dispositions du cahier de charge par la société d'exploitation forestière « Forêt forte » et destruction du patrimoine forestier1 ; ▪ Multiplication des permis de coupe, faiblesse du contrôle, ▪ Trafic d'influence, corruption des Conservateurs de la nature, fragilité des Chefs coutumiers
P	▪ Dégradation des forêts naturelles y compris des espaces naturels protégés (forêt classé de Ziama, Réserve de biosphère des Monts Nimba) et les ripisilves ; ▪ Colonisation des forêts naturelles par des champs/plantations (espaces boisé monospécifiques) ▪ Perturbation de la vie animale (espèces exotiques, OGM, bruits de tronçonneuse, rupture des équilibres écosystémiques, etc.)
S	▪ La sécheresse et manque de refuge et de nourriture pour les animaux terrestres et aquatiques ; ▪ Développement de forêts monospécifiques (Reboisement des especes exotiques tels que Gmelina) ▪ Disparition/augmentation des menaces sur l'existence d'espèces végétales et animales (Élephants, escargots, pangolins, chimpanzés, agoutis, etc.)
I	▪ Dégradation des biens et services éco-systémiques (pharmocopée, PFNL, régulation climatique, purification desotre équipe a eaux et de l'air, etc.) ▪ Fréquence de conflit Hommes-Animaux et/ou migration d'espèces animales vers le Liberia et la Cote d'ivoire ▪ Perturbation du calendrier agricole et faiblesse des recoltes
R	▪ Mise en place de système de paiement des services écosystémiques pour favoriser la conservation systématique des forêts par les communautés ▪ Renforcément du cadre juridique (textes d'application) et opérationnel (équipements, formation et traitement des conservateurs de la nature) de conservation de la biodiversité ; ▪ Limitation des sociétés d'exploitation forestière et application stricte des lois (interdictions, permis, sanction, 60 cm de diamètre, patrouille, etc.) ▪ Sensibilisation, éducation à l'environnement des acteurs et promotion de valeurs/pratiques endogènes et religieuses dans la conservation de la biodiversité ▪ Soutenir et suivre le reboisement avec des essences forestières locales et implication de tous les acteurs (cadre multi-acteurs) y compris les transporteurs, artisans, gendarmes, etc.

Figure 10 : Analyse DPSIR de la filière bois d'œuvre en Guinée Forestière

[7]Le réseau a été démantelé en 2021 par les inspecteurs du Ministère en charge des eaux et forêts et des sanctions exemplaires ont été appliquées aux coupables.

3.3.3. Description de la filière bois d'énergie et de ses menaces sur la biodiversité

a) Présentation de la filière Bois énergie

Le bois est la principale source d'énergie pour les populations guinéennes y compris les populations urbaines qui constituent la plus importante demande en bois énergie domestique. En effet, le bois peut prendre la forme de bois énergie domestique (notamment pour la cuisine) ou de bois énergie économique destiné à la production (four pain, saliculture, briques en terre cuite, huile de palme, fumage de poisson, etc.) (MAEEEF, 2007). A cela l'on pourrait ajouter d'autres usages énergétiques relativement moins importants comme le bois pour la lumière nocturne, pour le prélèvement des produits forestiers non ligneux (miel, pharmacopée, beurre de Karité, etc.).

Contrairement au bois d'œuvre, le prélèvement de bois énergie fait rarement recours à la coupe d'arbres adultes. Une bonne partie des stèles de bois de chauffe et le charbon de bois sont obtenus à partir de bois morts, de bois abattus lors de travaux champêtres ou lors de la coupe de bois d'œuvre. Une autres partie du bois énergie est également obtenu à partir des résidus de traitement du bois d'œuvre tel que présenté sur la figure 11.

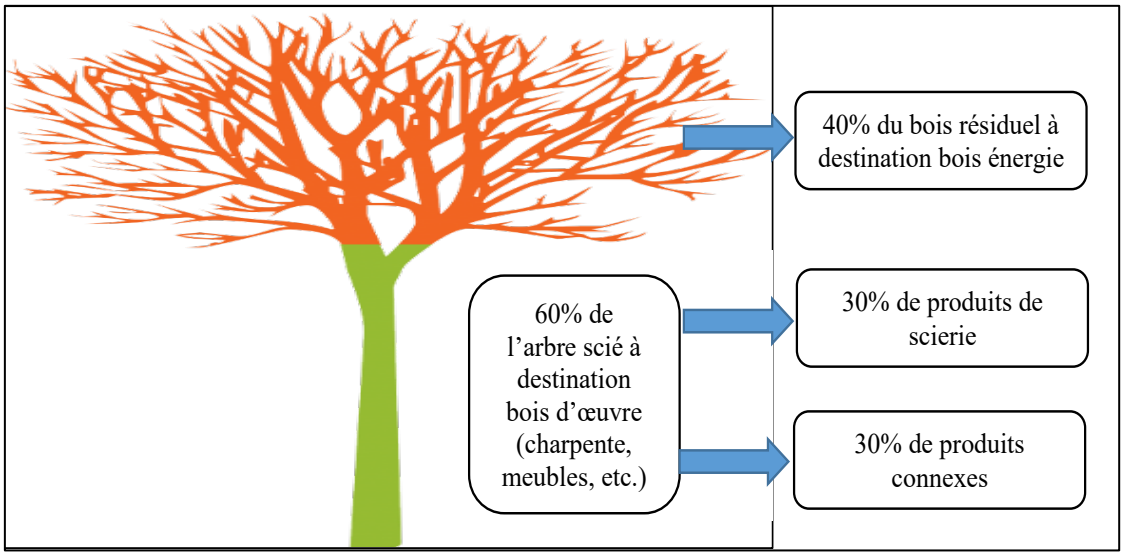

Figure 11 : Utilisation de l'arbre mature
Source : Inspiré de https://www.laforetbouge.fr/bretagne/bois-doeuvre

Toutefois, ce prélèvement sans effet sur la nature est loin de satisfaire la demande sans cesse croissante de bois énergie. Cela est dû à la faible consommation de gaz butane et au manque d'électricité d'une part et à la concentration démographique en Basse Guinée, où se trouvent la capitale Conakry et les mines de bauxite en exploitation. Le bois de chauffe et le charbon de bois sont également exportés de la Guinée vers la Sierra Léone. Le bois de chauffe est généralement utilisé dans les activités de transformation artisanales (production de l'huile de palme, saliculture, fumage de poissons, fabrication de brique en terre cuite, boulangerie, etc.). Le charbon de bois est plutôt utilisé dans la restauration et pour les feux de ménage dans les villes. Mais, l'amélioration de la fourniture de courant électrique et les récentes mesures de subvention du gaz butane semblent avoir eu des effets favorables sur la consommation de bois énergie dans les villes. La figure 12 ci-dessous présente l'évolution entre 2016 et 2018 de la consommation guinéenne de bois énergie.

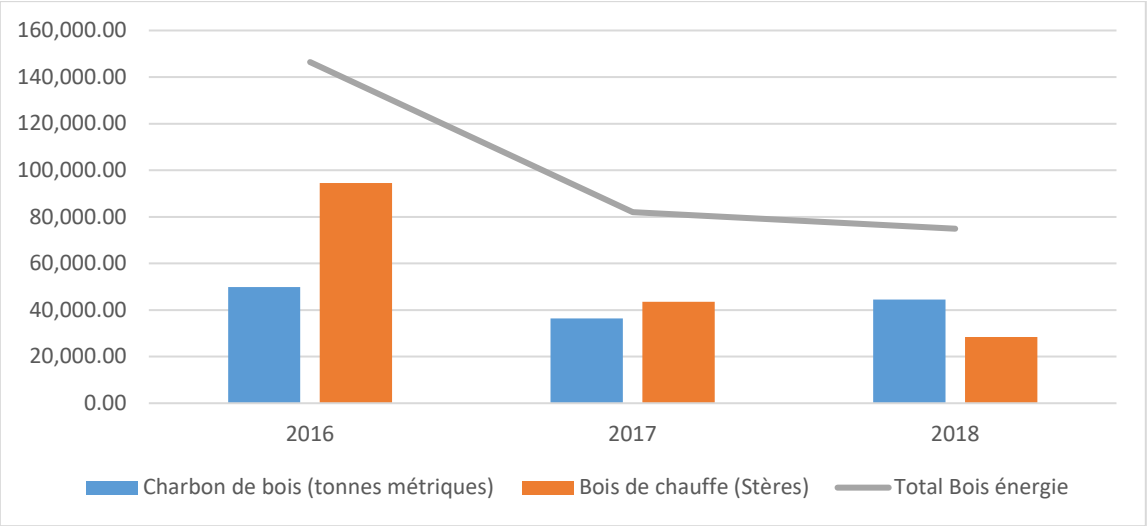

Figure 12 : Consommation guinéenne de bois énergie entre 2016 et 2018
Sources : MaC Consulting à partir des données (MEEF-RG, 2019)

b) Menaces de la filière bois énergie sur la biodiversité

Selon le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF, 2015), le couvert végétal se réduit d'environ 30 000 ha par an. Avec cette allure de dégradation et l'augmentation de la population au cours des cinq prochaines décennies, au total plus de 1 500 000 ha de forêts (soit 7% de la superficie) seront dévastés. Malgré cette situation, il y a peu d'effort du Gouvernement pour favoriser l'utilisation de ressources alternatives (gaz butane, biogaz, métaux, matière plastiques, etc.) moins destructrices du couvert végétal. Bien au contraire, la coupe du bois se fait d'une façon illégale à cause parfois de l'implication dans la filière de certains agents de l'administration étatique (Diallo & Yamna, 2011). La figure 13 montre l'analyse DPSIR de la filière bois énergie de la Basse Guinée.

DPSIR	Description de la menace
D	▪ Evolution de la demande urbaine et extérieure en charbon de bois ▪ Utilisation de bois de chauffe comme sources d'énergie dans les activités artisanale comme la fabrication de BTC, la saliculture, la boulangerie, le fumage de poissons, la production d'huile de palme, l'étuvage du riz, etc. ▪ Pauvreté des ménages et faible accès aux sources d'énergie alternatives
P	▪ Coupe abusive du bois de chauffe dans les mangroves ▪ Coupe abusive des arbustes au bois mort ramassé ▪ Coupe de bois dans les zones sensibles (ZTIPs, forêts classées, etc.) ▪ Libération dans l'atmosphère de carbone préalablement séquestré dans le bois
S	▪ Fragilisation des mangroves, zone nourricière et de reproduction de la faune aquatique ▪ Disparition des galeries forestières et des ilots Migration des espèces animales ▪ Perturbation et/ou disparition des espèces végétales et animales ▪ Savanisation de zones de coupe fréquente et perturbation du régime des pluies
I	▪ Limitation de l'accès au PFNL ▪ Perturbations du calendrier agricole ▪ Migrations d'animaux et manque de gibiers et faible prise de poissons
R	▪ Veuillez au respect du repos biologique allant du 1 juillet au 3 septembre de chaque année ▪ Mise en défends de forêts et têtes de sources ▪ Revue des couts d'acquisition d'autres sources d'énergie telle que gaz ▪ Créer un cadre de concertation Filières Bois-Service Technique et Charbonniers pour une bonne restauration ▪ Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et les foyers à gaz et les biodigesteurs ▪ Règlementation des activités de ter la carbonisation, de fabrication de BTC

Figure 13 : Analyse DPSIR de l'exploitation de bois énergie en Basse Guinée

3.4. Ancrage juridique, institutionnel et politique de la protection de la biodiversité

3.4.1. Ancrage stratégique et juridique

Rapport Guinée Vision 2040[8]

La conservation de la biodiversité s'inscrit en droite ligne avec la Finalité 5 de ce document qui vise à apporter des « *réponses appropriées aux besoins des populations en matière (…), et un environnement protégé qui sécurise l'avenir des générations futures* » (MPC, 2016). Toutefois, ce document mentionne qu' « Une priorité doit être accordée à l'objectif à moyen terme de sortir le pays de sa situation de fragilité et à un plus long terme, d'atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon fixé de 2030 ». Cela signifie qu'actuellement, la priorité du Gouvernement est la première phase, c'est-à-dire, faire en sorte que la Guinée atteigne « une croissance économique à deux chiffres et un indice de développement humain élevé ».

En effet, le cadre guinéen de planification et de gestion du développement comprend les instruments suivants :

- La vision prospective qui définit par les futures possibles l'orientation du PNDES à partir d'hypothèses souhaitables et réalistes pour la période concernée ;
- Le plan national de développement économique et social (PNDES) qui constitue le point d'ancrage principal de toutes les planifications du pays ;

[8]Le rapport Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère

- Les stratégies sectorielles et leurs plans d'action (Stratégie nationale sur la biodiversité et son plan d'action, Stratégie Nationale de Développement agricole, la Stratégie Nationale du Développement Durable, etc.)
- Les plans régionaux et préfectoraux de développement ;
- Les programmes pluriannuels d'investissement public ;
- Le budget national de développement et le cadre de dépenses de moyen terme.

Ancrage normatif et institutionnel

Le cadre juridique guinéen de gestion de l'environnement et du développement durable a été profondément modifié durant les dix dernières années pour adapter les actions nationales aux engagements internationaux du pays et favoriser le progrès social.

Parmi les instruments juridiques les plus pertinents qui ont subi des améliorations ces dernières années, on peut citer :

- Le Code de l'environnement ;
- Le Code forestier ;
- Le Code des collectivités locales ;
- Le Code civil ;
- Le Code de la faune et de la réglementation de la chasse ;
- Le Code foncier et domanial ;
- Le Code minier.

3.4.2. Analyse AFOM du cadre juridique et institutionnel des différents secteurs pour la conservation de la biodiversité

Dans les lignes qui suivent, seront présenté les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du cadre juridique et institutionnel des différents secteurs, susceptibles de favoriser ou contraindre l'émergence d'engagements volontaires pour la conservation de la biodiversité par les acteurs professionnels dans les secteurs agricole, minier et de l'exploitation du bois en Guinée (tableaux 3, 4 et 5).

Tableau 3 : AFOM dans le secteur bois

Atouts (réussites)	Faiblesses (Insuffisances)
▪ Existence des textes de loi (Codes forestier, de l'environnement, de la chasse, de l'eau, etc.) régissant la conservation de la nature ; ▪ Une certaine mise en œuvre de reboisement compensatoire par la Fédération Nationale et Professionnels de la Filière bois (FNPFB) ; ▪ Une certaine mise en œuvre du repos biologique allant du 1 juillet au 3 septembre de chaque année ;	▪ Manque de textes d'application de certaines lois en matière de protection sectorielle de la biodiversité et faible diffusion des lois ; ▪ Faible motivation du personnel en charge du contrôle forestier (salaire, informatique, moyens de déplacement, locaux, consommables) ; ▪ Insuffisance de personnel qualifié avec peu de femmes dans les services territoriaux en charge de la conservation de la biodiversité ;

▪ Des efforts d'actualisation des lois et de mise en place de textes d'application sont observés ces dernières années ▪ Réalisation annuelle de la campagne nationale de reboisement organisée par le Ministère en charge de l'environnement	▪ Multitude d'instances, faible coordination et conflits de compétence entre les structures en charge de la gestion de la biodiversité ; ▪ Faible niveau d'implication des acteurs non étatiques et de la communauté dans la planification de la gestion de la biodiversité
Opportunités	**Menaces**
▪ Existence de plusieurs projets appuyés par des partenaires techniques et financiers (PTF) - KFW, GTZ, et UICN pour la gestion participative des ressources forestières ; ▪ Dans plusieurs communautés villageoises de la Guinée des espèces endémiques sont des totems (liens ancestraux homme-animal) et/ou Haram (impropre à la consommation) ; ▪ Dans la plupart des communautés villageoises de la Guinée, il y a au moins une forêt qui fait l'objet de culte ancestral (forêt sacrée) ; ▪ Existence de forêts primaires (notamment en Guinée forestière) et d'un réseau assez important d'espaces naturels protégés ; ▪ Rédaction en cours du code des aires protégées et actualisation en cours des codes de l'environnement, forestier, de chasse, etc.	▪ Faible accès des ménages urbains et ruraux au courant électrique et au gaz butane pour leur consommation en énergie ; ▪ Trafics d'influence, corruption et complicité de cadres de l'administration publique dans la coupe et le transfert clandestins du bois[9]; ▪ Prédominance de l'utilisation des briques en terres cuites dans la construction, notamment en zone rurale ; ▪ Prédominance de l'utilisation de bois de chauffe dans les productions artisanales (boulangerie, fumage de poisson, huile de palme, etc.)

Tableau 4 : AFOM du secteur Mines

Atouts (réussites)	Faiblesses (Insuffisances)
▪ Existence des textes de loi qui régissent la conservation de la nature (Codes minier, de l'environnement, de l'eau, etc.) ; ▪ Mise en place de textes d'application dont le guide sectoriel des études d'impacts miniers ▪ Création de Réseau Environnement et Bauxite (REB) au sein de la Chambre des Mines ; ▪ Mise en place de l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (ANE) ; ▪ Actualisation en cours dans les communes rurales des Plans de développement locaux	▪ Manque de textes d'application de certaines lois en matière de protection sectorielle de la biodiversité et faible diffusion des de lois ; ▪ Non-respect des engagements pris par les sociétés minières et rejet de polluant (boue rouge de bauxite et d'or dans la nature) ; ▪ Faible implication des communautés et des ONG dans la prise de décision sur la gestion d'impacts miniers ; ▪ Faiblesse de mécanismes de suivi et de contrôle des activités minières au niveau de l'Agence

[9] Plusieurs enquêtés ont confirmé que i) des exploitants forestiers (scieurs locaux) agissent en complicité avec les éco-gardes, ii) des cadres de Forêt Forte et de l'administration publique sont propriétaires de tronçonneuses, iii) la hiérarchie est souvent indifférente face aux rapports sur l'exploitation clandestine.

(PDL) intégrant les enjeux de la biodiversité; ▪ Existence d'une Evaluation Environnementale stratégique pour le secteur minier guinéen	Nationale de l'Evaluation Environnementale (AGEE) ; ▪ Faible encadrement de l'accès et l'utilisation de produits chimiques (mercure et cyanure) dans l'exploitation minière et de l'or ;
Opportunités	**Menaces**
▪ Renégociation en cours des conditions de gestion des projets miniers par les nouvelles autorités gouvernementales ; ▪ La quasi-totalité des accords et conventions internationaux en matière de conservation de la nature sont signé par la Guinée ; ▪ Les expériences des pays ayant bâti leur développement sur l'exploitation des ressources minières peut inspirer la Guinée ; ▪ En plus des ressources minières, la Guinée dispose d'importantes potentialités agricoles, halieutiques, touristiques, etc.	▪ Une nouvelle mine d'or découverte à Kousitel dans la préfecture de Gaoual est actuellement l'objet d'une ruée par les orpailleurs ; ▪ La faible alphabétisation et la méconnaissance des lois rendent les communautés plus vulnérables face aux sociétés minières ; ▪ Des sociétés minières n'hésitent pas à corrompre des cadres de l'administration chargés de suivi environnemental ; ▪ Les nouvelles autorités gouvernementales exigent des sociétés minières la transformation locale des minerais d'ici à cinq ans

Tableau 5 : AFOM du secteur Agriculture

Atouts (réussites)	**Faiblesses (Insuffisances)**
• Les conditions agro climatiques sont favorables à la culture de contre saison (rotation) et à l'association de culture[10] • L'organisation autour des filières agricoles : groupements locaux, union/coopérative préfectorales, fédérations régionales[11] ; • Mise en œuvre de plusieurs projets de développement de l'agriculture intégration la conservation de la biodiversité (PDAIG) ; • Existence d'institution de recherche et de formation sur l'agriculture dans les quatre régions naturelles	▪ Manque de loi (y compris les règlements) sur l'activité agricole en Guinée et intégrant les conditions d'une agriculture durable ; ▪ Insuffisance de personnel qualifié avec peu de femmes dans les services territoriaux d'encadrement des agriculteurs/trices ; ▪ Connaissances insuffisantes sur l'agriculture : statistiques, pratiques, typologie, spéculations, sols par localité, etc. ▪ Insuffisance d'infrastructures hydro-agricole aménagées et des services hydrométéorologiques pour l'agriculture
Opportunités	**Menaces**
• Certaines pratiques agro-écologiques sont ancrées dans les traditions ancestrales (tapade, jachère, rotation, etc.). • Possibilité de coopération avec les éleveurs dans le cadre de l'utilisation de fumure organique comme de compost ;	▪ Les conséquences du changement climatique dont l'assèchement des sols entrainent plus de cultures dans les zones fragiles (berge, forêt) ; ▪ Initiative gouvernementale de sécurité alimentaire impliquant la subvention aux produits phytosanitaires et usage peu contrôlé ;

[10] Comme la pomme de terre / aubergine / maïs

[11] 18.000 groupements de base, 46 unions de groupements et neuf (9) fédérations couvrant les quatre régions naturelles

• Des PTF (FAO, Banque mondiale, AFD, etc.) promeuvent des projets de développement d'agriculture durable ; • Croissance de la demande de produits issus de l'agriculture biologique, ce qui permet le développement de ce secteur ; • Existence d'un zonage agricole bien que celui-ci doive être harmonisé avec les zonages national et locaux	▪ Résistance des agriculteurs/trices face au suivi par les conseillers agricole de SERPROCA de l'utilisation produits phytosanitaires ; ▪ Perte de terrains agricoles par les effets conjugués de démographique croissante, de l'industrie, de l'urbanisation ;

3.4.3. Goulot d'étranglement et bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité

A la suite de l'analyse AFOM, les goulots d'étranglement et bonnes pratiques à l'émergence d'engagements volontaires ont été identifiés. La figure 14 en présente la logique de détermination.

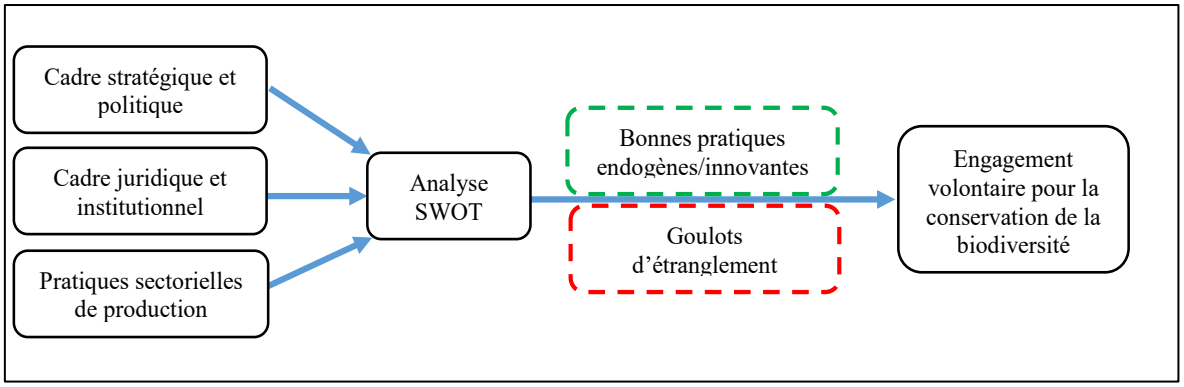

Figure 14 : Détermination des goulots d'étranglement et bonnes pratiques

Goulots d'étranglement

Les goulots d'étranglement identifiés sont les principaux facteurs de blocage limitant l'émergence d'engagements volontaires pour la conservation de la biodiversité dans les secteurs agricole, minier et forestier. Dans le tableau 6 ci-dessous, les potentiels goulots d'étranglement à l'émergence d'engagements volontaires sont présentés suivant les secteurs économiques concernés.

Tableau 6 : Goulot d'étranglement à l'émergence d'engagement volontaire des acteurs sectoriels

Goulots d'étranglement	**Secteurs concernés**		
	Agriculture	**Mine**	**Bois**
Corruption par les acteurs professionnels, trafics d'influence et complicité de certains cadres de l'administration publique	X	X	X
Manque de textes d'application de certaines lois en matière de protection sectorielle de la biodiversité et faible diffusion des lois	X	X	X
Faible participation des acteurs non étatiques dans la planification et la gestion de la biodiversité	X	X	X
Utilisation de bois de chauffe dans les productions artisanales (boulangerie, fumage de poisson, huile de palme, briques, etc.)			X
Utilisation incontrôlée de produits chimiques (mercure et cyanure		X	

notamment) dans les EMAPE			
Utilisation incontrôlée d'engrais et de produits phytosanitaires dans l'agriculture (riz, fruits et légumes notamment)	X		
Planification insuffisante de l'utilisation de l'espace (agriculture, mines, habitation, conservation *in situ*, etc.)	X	X	X
Faible éducation des acteurs professionnels (mine, agriculture, foresterie) aux enjeux de conservation de la biodiversité	X	X	X
Faible motivation du personnel en charge de la gestion forestière (salaire, informatique, véhicules, locaux, consommables, etc.)			X
Faible accès des ménages urbains et ruraux au courant électrique et au gaz butane pour la satisfaction de leur besoins en énergie			X
Manque de loi (y compris les règlements) sur l'activité agricole en Guinée et intégrant les conditions d'une agriculture durable	X		
Non-respect des engagements pris par les sociétés minières et indulgence des structures en charge du suivi des PGES		X	

Bonnes pratiques

Les personnes ressources consultées ont fait mention de plusieurs bonnes pratiques qu'il importerait de bonifier et de vulgariser dans le cadre de l'adoption par les acteurs sectoriels d'engagements volontaires. Il y a deux types de bonnes pratiques : les bonnes pratiques locales et les bonnes pratiques innovantes. Les premières désignent des bonnes pratiques ancestrales et celles plus récentes mais ayant par la suite été abandonnées. Quant aux bonnes pratiques innovantes, ce sont des pratiques en expérimentation et encore peu diffusées ainsi que celles dont des acteurs consultés ont souhaité la mise en œuvre (Tableau 7).

Tableau 7 : Bonnes pratiques existantes qui pourraient être mises à l'échelle par des engagements volontaires des acteurs sectoriels

Bonnes pratiques	**Secteurs concernés**		
	Agriculture	**Mine**	**Bois**
Bonnes pratiques locales			
Corporation villageoise pour la réglementation des prélèvements forestiers (« Waton ») constituée de chasseurs locaux	X		X
Corporation villageoise pour la réglementation de l'usage du feu (« Taton ») composée de femmes et d'hommes matures	X		
Mise en défens de zone de culte traditionnelle : forêts sacrées, têtes de source, etc.			
Tapade traditionnelle et jardin de case pour la gestion des ordures dans les terroirs villageois et la production maraichère	X		
Mise en place du réseau des parlementaires pour la conservation de l'environnement et de la biodiversité	X	X	X
Prévisions climatiques basées sur les connaissances endogènes du fonctionnement des écosystèmes naturels	X		
Erection de totem dans certains groupes ethniques et confession religieuses favorables à la conservation des espèces concernées			X
Loi Fria : plantation à l'occasion de chaque naissance d'un			X

arbre qui sera par la suite entretenu par l'enfant comme compagnon			
Pratiques culturales ancestrales : jachère, agroforesterie, rotation et association de culture, compostage	X		
Utilisation des dérivés des coupes de bois d'œuvre dans la production de bois énergie			X
Utilisation de la sciure de bois par les fermiers avicoles puis réutilisation du résidu de sciures dans le maraîchage	X		
Bonnes pratiques innovantes			
Bandes enherbées le long des cours d'eau pour minimiser les pollutions vers les milieux aquatiques.	X	X	
Plusieurs initiatives de paiements des services écosystémiques sont en cours d'expérimentation dans le pays[12]	X		X
Fabrication et utilisation de biopesticides à base de citronnelle et de piment expérimentées par la FUPRORIZ de N'Zérékoré	X		
Programme (en cours) de prise en compte de la biodiversité les PDL des communes rurales de Guinée initié par l'ANAFIC	X	X	X
Introduction de certaines espèces disparues dans les zones interdites d'accès			X
Création par les sociétés minières d'un « Réseau Environnement Bauxite » pour la conservation de la biodiversité		X	
Emergence de quelques entrepreneurs agricoles ayant été formés à la pratique de l'agriculture durable	X		
Utilisation de bioénergie : foyers améliorés, fours solaire et bio digesteur, biogaz			X
Tranchée aux alentours de champs avant l'utilisation de produits de produits phytosanitaires pour protéger les cours d'eau	X		
Reboisement compensation par la régénérescence naturelle assistée (RNA)		X	X

[12] Le projet PRESA a expérimenté des paiements de services écosystémiques dans plusieurs paysages forestiers de la Guinée.

4. RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE CHACUNE DE CES 6 FILIERES ET OPPORTUNITES / CONTRAINTES POUR LEUR ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Après avoir identifié et décrit les acteurs transversaux et sectoriels les plus pertinents en matière de conservation de la biodiversité en Guinée, les rôles, dépendance et influence de ces acteurs par rapport aux objectifs de conservation de la biodiversité et à la prise potentielle d'engagements volontaires ont été étudiés., Pour chaque secteur, les acteurs ont été positionnés dans une Matrice d'influence/dépendance afin de déterminer les acteurs sectoriels sur lesquels on devrait se focaliser lors des étapes suivantes du Projet BIODEV2030 pour formuler des pistes d'engagement.

4.1. Présentation des acteurs sectoriels

Les Acteurs de la biodiversité sont les parties prenantes institutionnelles (formelles et/ou informelles) représentant un ensemble d'acteurs nationaux et territoriaux dont les décisions et les activités exercent des influences déterminantes sur la Conservation de la nature et de ses ressources dont la biodiversité. Les rôles, dépendance et influence par rapport aux objectifs de conservation de la biodiversité de ces acteurs seront déterminant dans la construction de scénarios d'engagement volontaire. Ils sont à la fois des sujets (experts) et des objets (décideurs lors des ateliers de prospection) d'études pour la présente mission. Dans le cadre de cette mission, les acteurs peuvent être structurés en quatre catégories ; acteurs transversaux et acteurs spécifiques des secteurs agricole, miniers et forestier.

4.1.1. Les acteurs transversaux13

Ce sont des acteurs dont les champs d'intervention couvrent les trois secteurs concernés par la présente étude. Il peut s'agir de structures étatiques dont les décisions et/ou les activités exercent une forte influence sur la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des filières (la CREDD, l'ANAFIC, etc.). Ce peut également être des structures plus spécialisées de types public ou associatif dont la mission est de contribuer à la conservation de la biodiversité (CERE, Guinée Ecologie, etc.). Lors des ateliers de prospection, cette catégorie d'acteurs a participé aux rencontres pour tous les secteurs dans les quatre régions (tableau 8).

Tableau 8 : Présentation des acteurs transversaux

N°	Dénomination	Présentation et pertinence de l'engagement de l'acteur
1	Commission Affaires économiques et Développement durable (CAEDD) du Conseil National de la Transition (CNT)	La CAEDD est l'une des huit Commissions du CNT qui joue le rôle de l'Assemblée Nationale avant que celle-ci ne soit mise en place en Guinée. Elle émet des propositions et adopte des projets de lois (y compris les mises à jour) sur la conservation de la biodiversité
2	Agence Nationale de Financement des Collectivités locales (ANAFIC)	Créée en 2017, elle gère le Fonds National de Développement Local (FNDL) et est présente dans 337 collectivités locales. Elle dispose de fonds pour le financement du développement local dont elle pourrait affecter une partie aux activités de conservation de la

13 Les représentants des acteurs dans les collectivités territoriales ont été rencontrés lors des enquêtes et ont participé aux quatre ateliers régionaux.

		biodiversité
3	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE)/UGANC	Le CERE est une structure au sein de l'université GANC qui est un établissement public à caractère scientifique. Il offre un Master en Sciences de l'environnement et réalise des recherches scientifiques sur les écosystèmes naturels et biodiversité
4	Guinée Ecologie	Agréée suivant l'Arrêté 7955/MID/CAB/89C, c'est une ONG qui a pour but de promouvoir des actions en faveur d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et d'une protection pérenne de l'environnement de la Guinée.
5	Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)	Elle coordonne les activités de tous les artisans de Guinée y compris les ceux des huit secteurs de l'artisanat guinéen : Métaux, Bois et des fibres végétales, Cuir Construction/bâtiment, Alimentation, Prestations de services, Activités diverses
6	Direction Nationale du Développement Local (DNDL) du MATD	C'est une Direction du Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) qui coordonne les activités des administrations déconcentrées (Gouvernorat, préfectures, sous-préfectures), surtout en matière de promotion du développement
7	Association Nationale des communes de Guinée (ANC-G)	L'ANCG a pour mission de servir d'interface entre les communes de Guinée, les pouvoirs publics et les différents partenaires au développement pour représenter et défendre les communs membres tout en portant le plaidoyer aux instances nationales
8	Média : Radiotélévision guinéenne (RTG) et Radio Rurale de Guinée (R.R.G)	La RTG est une société publique de production et diffusion de programmes à la radio et à la télévision. La RRG est la structure publique de radiodiffusion la plus écoutée dans le monde rural guinéen. L'engagement de média privés spécialisés (Radio environnement, Santé environnement TV) est également pertinent dans ce contexte
9	Association des Leaders Religieux et communautaires de Guinée (ALERGUI)	En Guinée, les communautés villageoises sont le plus sensibles aux instructions et enseignements des leaders religieux et des Chefs coutumiers (Coordinations régionales). Les premiers travaux de terrain ont permis d'identifier cette structure dont la contribution a été très intéressante lors de l'atelier de Conakry

4.1.2. Les acteurs du secteur minier

En plus des acteurs transversaux, 10 acteurs se sont révélé les plus à même de contribuer au développement d'engagement dans le secteur minier. Il y a trois acteurs étatiques (la DNM, la DNPM et l'AGEE), trois acteurs du secteur productif (CNM, REB et UNOG) ainsi que deux autres acteurs (ISGM-B et ITIE, respectivement institution de recherche et de formation et organisation internationale). Ainsi, le nombre total d'acteurs à mobiliser pour le secteur minier est de 18 (neuf acteurs transversaux et neuf acteurs sectoriels) (tableau 9).

Tableau 9 : Liste des acteurs du secteur minier

N°	Dénomination	Présentation et pertinence de l'engagement de l'acteur
1	Direction Nationale des Mines (DNM)	C'est une Direction du Ministère des Mines et de la Géologie qui est en charge de la supervision du processus de conformité et de délivrance des autorisations (permis) et de la gestion de la production minières/de carrières et bauxitique en particulier
2	Chambre Nationale des Mines (CNM)	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) est une Union patronale, constituée sous forme d'association à but non lucratif en 1997, par les 6 sociétés minières alors en exploitation - CBG, CBK, FRIGUIA, SAG, SEMAFO et SMD. Elle regroupe actuellement la quasi-totalité des acteurs du secteur minier y compris les compagnies minières, cabinets d'études, centres de recherche, etc.
3	Réseau Environnement - Bauxite (REB)	Cette structure dont le financement est assuré par la Chambre des mines, le PNUD et le Fonds vert Climat, a pour objectif de constituer un levier dans le respect de l'environnement par les sociétés qui exploitent la bauxite en Guinée. Des travaux sont en cours pour le transformer en Réseau Environnement Mine (REM)
4	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en Guinée	La Guinée est membre de l'ITIE qui vise à promouvoir une gestion transparence des revenus miniers et de favoriser un usage responsable des ressources naturelles. Le pays a le statut de « Pays conforme à la norme ITIE » depuis le 02 juillet 2014
5	Union nationale des Orpailleurs de Guinée (UNOG)	L'UNOG est une organisation faitière qui réunit les groupements et associations des orpailleurs qui a pour mission de défendre les intérêts des membres, d'être une interface par rapport aux tiers et d'assurer la conformité de la pratique avec les normes
6	Institut Supérieur de Mines et Géologie de Boké (ISGMB)	L'ISMGB est un établissement d'enseignement supérieur public situé à Tamakènè dans la ville de Boké. Il offre des formations de haut niveau de services géologiques et miniers, de traitement métallurgique et d'Environnement & sécurité industrielle
7	Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)	Rattaché au Ministère de l'environnement et du Développement durable, l'AGEE, à travers un CTAE, suit la conformité de l'évaluation environnementale des projets miniers et la délivrance d'autorisation et/ou de Certificat de conformité environnementale
8	Direction Nationale des Projets miniers (DNPM) du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)	Rattaché au MMG, la DNPM a pour mission d'assurer le suivi et la conformité des pratiques d'exploitation des sociétés minières par rapport aux normes y compris celles environnementales et de faire appliquer les sanctions le cas échéant

9	Action Mines Guinée	L'ONG Action Mines Guinée (AMINES) a pour but de participer à la surveillance de la gouvernance des industries extractives. Sa principale mission est de promouvoir la bonne gouvernance des industries extractives ce, à travers des actions d'informations, de formations, de sensibilisations et de plaidoyers.
10	Fonds publics : FECAN, FER[14], FH	L'engagement des Fonds publics s'avère très déterminant pour le financement des actions de conservation de la biodiversité. Ceux dont le domaine de financement est le plus pertinent sont Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN), Fonds de l'Hydrocarbure (FH), Fonds d'Entretien routier (FER)

La DNM et la DNPM sont les directions du Ministère des Mines et de la géologie qui interviennent le plus dans l'encadrement environnementale de l'exploitation minière. En effet, les sociétés qui promeuvent des projets miniers doivent obtenir d'abord de la DNM un Permis d'exploration puis un Permis d'exploitation. Mais l'obtention de ces permis est conditionnée par la détention de Certificat de Conformité Environnementale (CCE) délivré par l'Agence Nationale de Evaluation environnementale (AGEE) du Ministère de l'environnement et du Développement durable (MEDD). L'AGEE est responsables du suivi de la mise en œuvre de l'exploitation minière industrielle suivant les engagements des sociétés minières dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) alors que la DNPM s'assure de la conformité environnementale et sociale de l'exploitation minière artisanale. La figure 15 présente la chaine de valeur du secteur minier guinéen.

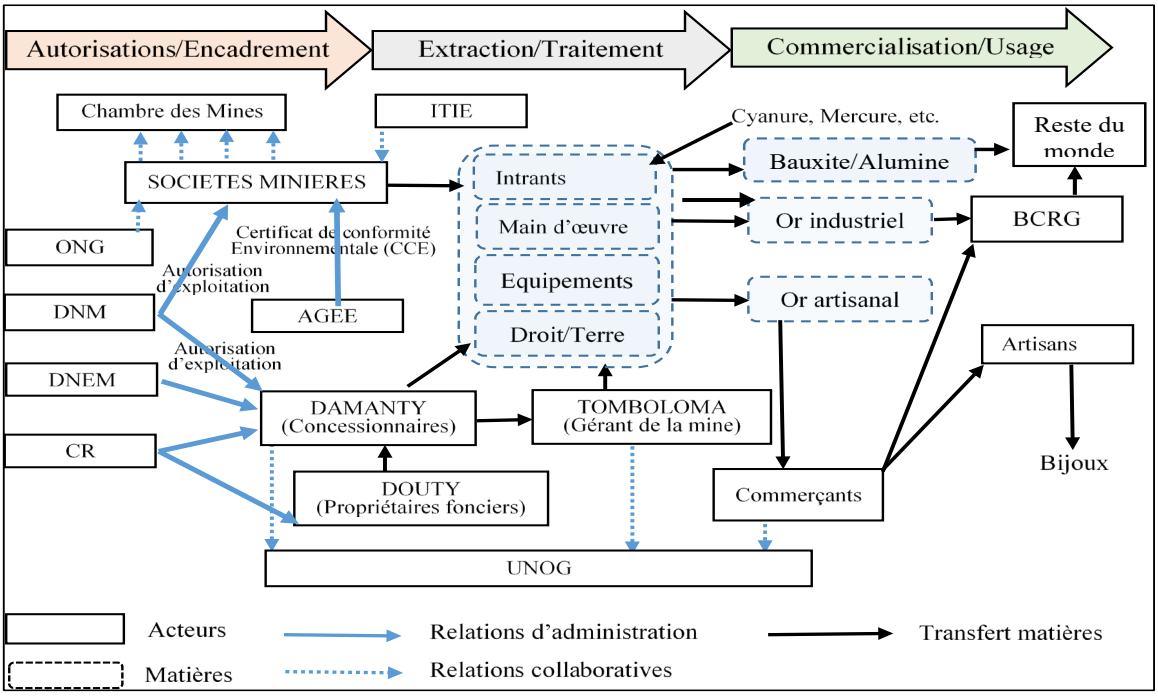

Figure 15 : Chaine de valeur du secteur minier guinéen

[14] Le FER contribue au financement des actions de restauration des carrières et sites naturels dégradés par les constructions routières dont les pistes rurales

4.1.3. Les acteurs du secteur agricole

Le tableau 9 ci-dessous présente la liste des acteurs du secteur de l'agriculture. Elle comporte deux acteurs étatiques (DNA, SERPROCA), cinq (5) du secteur productif (CNOP-G, FUPRORIZ, FPFD, ADEK, CNA). Les deux (2) autres (IRAV-F, IRAG) sont des institutions de formation et de recherche. Il y a donc un total de 19 acteurs proposés pour le secteur agricole (neuf acteurs transversaux et 10 acteurs sectoriels) tels que présentés dans le tableau 10 qui suit.

Tableau 10 : Liste des acteurs du secteur agriculture

N°	Dénomination	Présentation et pertinence de l'engagement de l'acteur
1	Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)	La DNA est rattachée au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MAE). Elle a pour mission de mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement agricole sur l'étendue du territoire nationale
2	Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA)	Instituées par la loi 95/031 du 30/6/95, la CNA dispose de sept antennes dans toutes les régions administratives du pays. Avec celles-ci, la CNA joue encore timidement son rôle d'informatrice et de promotrice du développement agricole durable
3	Confédération Nationale des Organisations Paysannes (CNOPG)	La CNOP-G est une organisation professionnelle agricole de niveau national. Elle constitue le cadre national de concertation et d'échanges entre les différentes organisations de producteurs membres
4	Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)	L'IRAG est un institut rattaché du MAE créé en 1989 et a pour but de recherche sur les semences, les intrants, les pratiques agricoles. Il dispose de quatre centres régionaux de recherche, sept stations et quinze programmes de recherche nationale
5	Institut Supérieur des Sciences Agronomes et Vétérinaires de Faranah (ISSAV-F)	L'ISSAV de Faranah est spécialisé dans la formation en matière d'activités en lien avec la conservation de la biodiversité : agronomie, foresterie, génie rural, etc.
6	Service de Promotion Rurale et de Conseil Agricole (SERPROCA)	SERPROCA est une agence du MAE chargé de l'appui conseil auprès des producteurs agricoles. Elle vulgarise les techniques culturales, semences et intrants agricoles afin d'obtenir un rendement élevé et minimiser les impacts sur les écosystèmes
7	Fédération des Unions des Producteurs de Riz de Guinée (FUPRORIZ)	La FUPRORIZ est la faitière des organisations paysannes et investisseurs dans la production de riz. Elle a son siège en Haute Guinée mais dispose également des structures rattachées en Guinée forestière, en Moyenne et Basse Guinée
8	Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK-Agriculture)	L'APEK-Agriculture est une ONG guinéenne de développement, qui accompagne depuis 30 ans le monde rural en Guinée à travers : la structuration de la société civile, la formation aux techniques agricoles et à la gestion

		des exploitations
9	Fédération des Paysans du Fouta-Djallon (FPFD)	La FOPFD regroupe l'ensemble des organisations paysannes de la Moyenne Guinée y compris les éleveurs pour qui elle assure les approvisionnements en intrants et la commercialisation des produits.
10	Fédération des Planteurs d'Arbres Fruitiers (FEPAF)[15]	La FEPAF est l'organisation faîtière qui regroupe les organisations paysannes (unions, coopératives, groupements, etc.) dans le domaine de la production fruitière. Son champs d'action inclue, entre autres, l'anacarde (tout le pays, les agrumes (à Kindia notamment),
11	TRIAS Guinée	Trias est une ONG belge qui soutient les paysans familiaux et les petits entrepreneurs dans 14 pays du sud. Elle a pour mission d'élever le niveau de sécurité socioéconomique en appuyant les organisations paysannes à travers une approche filière
12	Organisation Guinéenne pour l'Agriculture Intégrée et Durable (OGAID)	L'OGAID est une ONG nationale créée en août 2015 et dont la mission est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des membres des OP en favorisant leur accès aux moyens de production et à la formation susceptibles d'augmenter durablement leurs rendements et leurs productivités agricoles[16].
13	Réseau Guinéen pour la Traction Animale et Développement Intégré (RGTA-DI)	Le RGTA-DI est une ONG Nationale créée en décembre 1995 qui évolue dans la vulgarisation de la traction animale et l'utilisation des bonnes pratiques agricoles en République de Guinée.

La DNA, l'IRAG et le SERPROCA sont les principales structures du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL) responsables de l'encadrement environnemental et social dans la production agricole. La DNA assure la mise en œuvre de la politique agricole du MAGEL et son suivi. L'IRAG, à travers ses établissements dans les quatre régions naturelles de la Guinée (Kilissi en Basse Guinée, Bareng en Moyenne Guinée, Bordo en Haute Guinée et Sérédou en Guinée Forestière), réalise des recherches scientifiques sur les semences améliorées, les sols et les techniques culturales. Le SERPROCA est chargé de la diffusion des résultats des études de l'IRAG à travers les conseils et encadrements des producteurs/trices agricoles. Il y a au moins un/e conseiller/ère agricole du SERPROCA dans chaque commune rurale de la Guinée. La Chambre de l'agriculture regroupe les investisseurs agricoles alors que les communautés pratiquant l'agriculture familiale sont généralement membre de groupements villageois, qui appartiennent à des Unions/Coopératives au niveau communal ou préfectoral. La CNOP-G regroupe les Fédérations régionales/sectorielles d'agriculteurs/trices dont la FUPRORIZ, FPFD, ADEK. La figure 16 ci-dessous présente la chaine de valeur du secteur agricole en Guinée.

[15] La FEPAF a été ajoutée suite aux recommandations de l'atelier de validation de l'étude. Bien qu'elles ne figurent pas dans les matrices de cartographie, elle est prise en compte dans l'analyse au même titre FUPRORIZ qui est, comme elle une organisation faîtière;

[16] L'OGAID et le RGTADI ont été ajoutées suite aux recommandations de l'atelier de validation de l'étude. Bien qu'elles ne figurent pas dans les matrices de cartographie, elles sont prises en compte dans l'analyse au même titre l'APEK Agriculture qui est comme elles une ONG nationale.

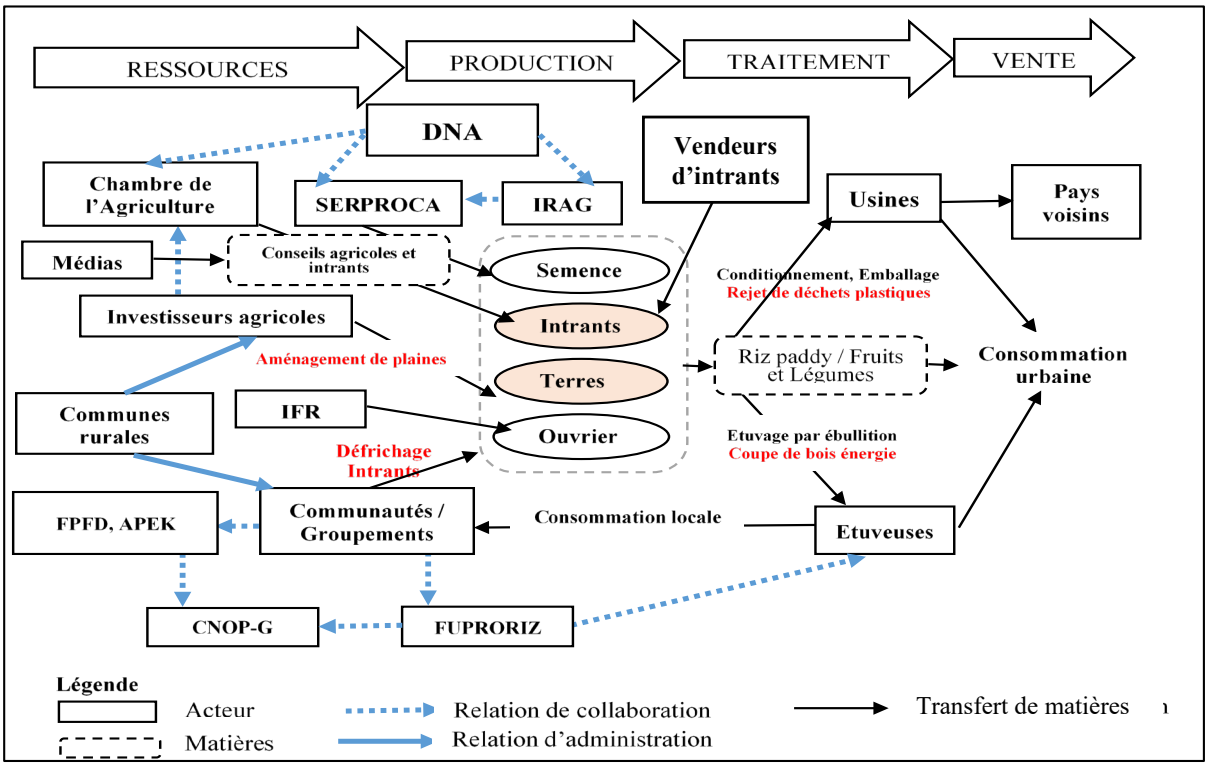

Figure 16 : Cartographie du secteur agricole en Guinée

4.1.4. Les acteurs du secteur forestier

En plus des neuf (9) acteurs transversaux, 14 acteurs ont été identifiés pour le secteur de la foresterie. Il y a sept acteurs étatiques : la DNFF, l'OGUIB, l'DGCN, la Gendarmerie, le CFZ, l'OGNPRF et le FSE. Il y a aussi trois acteurs du secteur productif (FNPFB, UNMTG, UNTRG) et deux autres (Tableau 11). Soit un total de 23 acteurs pour le secteur forestier.

Tableau 11 : Présentation des acteurs du secteur forestier

N°	Dénomination	Présentation et pertinence de l'engagement de l'acteur
1	Direction Nationale des Forêts et de la Faune (DNFF)	La DNFF est une structure du MEDD de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de forêt et de faune. Elle est représentée sur toute l'étendue du territoire par des services locaux en charge des forêts et de la faune. Sa contribution serait pertinente dans l'encadrement et la coordination des engagements des acteurs sectoriels.
2	Direction Générale des Conservateurs de la Nature (DGCN)	Placée sous l'autorité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), la DGCN assure l'intendance des personnels des conservateurs de la nature (suivi d'effectifs, nomination aux grades, dotations, entre autres). Sa contribution serait pertinente dans l'appui à la mise en œuvre des engagements d'acteurs sectoriels.
3	Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois (FNPFB)	L'exploitation forestière est réglementée par un décret nº 120/PRG/SGG/89. Il établit la nécessité d'un agrément pour l'exercice de cette profession et, en général, pour l'exploitation, la coupe ou la vente de coupe. Lors des travaux de terrain, il a été noté la présence active des

		démembrements de la « Filière Bois » dans toutes les préfectures de la Guinée[17.]
4	Entreprise sylvicole : Forêt Forte	Forêt Forte est la plus importante société d'exploitation forestière et de sylviculture basée en Guinée forestière. Son engagement volontaire favorisera une exploitation plus judicieuse des ressources forestières de la zone
5	Office Guinéen du Bois (OGUIB)	L'OGUIB est chargé de la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets du gouvernement en matière de transformation, de valorisation, conservation, préservation, commercialisation et l'utilisation du bois et dérivés et d'en assurer le suivi.
6	Gendarmerie environnementale	Elle est en charge de la répression des transports et commerces illégaux de produits forestiers et de l'exécution des procédures judiciaires en matière d'application des nouvelles dispositions du Code pénal en matière de biodiversité
7	Centre Forestier de Nzérékoré (CFZ)	Le CFZ est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour mission l'aménagement des massifs forestiers humides de la Guinée forestière et de la gestion durable de leurs ressources conformément à la législation
8	Herbier National de Guinée (HNG)	L'HNG est une Institution Scientifique à caractère publique créé dans le cadre du partenariat entre le *Royal Botanic Gardens* de Kew (RBG) de la Grande Bretagne et la Faculté des Sciences de l'Université GANC pour la recherche sur la biodiversité.
9	Office Guinéen des Parcs nationaux et Réserve de faune (OGPRF)	L'OGPRF est un office qui, sous l'autorité du MEDD, a pour mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les aires protégées et d'apporter le soutien aux communautés locales et riveraines.
10	Union Nationale de de Guinée des Transporteurs routiers de Guinée (UNTRG)	L'UNTRG est la plus importante faitière des transporteurs de la Guinée. Elle pourrait, de par son engagement en faveur de la biodiversité, jouer un rôle déterminant dans le contrôle et la défense systématique de transport illégaux de produits forestiers.
11	Union Nationale des Menuisiers et Tapissiers de Guinée (UNMT-G)	L'UNMT-G a organisation qui regroupe des professionnels de la menuiserie et de la tapisserie pour défendre leurs intérêts. Son engagement est pertinent car elle pourrait contribuer à contrôler et à limiter l'utilisation des espèces ligneuses illicites.
12	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)	Le FECAN une institution placée sous l'autorité du MEDD, qui a pour mission de mobiliser les financements en faveur de l'environnement, du capital naturel et du changement climatique. Son engagement est important pour le financement de la conservation de la biodiversité

17 Dans les faits, les activités de la FNPFB sont plutôt concentrées sur la sous-filière Bois d'œuvre qui est relativement plus organisée et pour laquelle il est exigé des permis et des activités compensatoires

13	Inspection Générale de l'environnement et du Développement durable (IGEDD)	Il coordonne l'ensemble des activités des Inspections régionales et des Directions préfectorales de l'environnement et DD. Celles-ci sont les représentants au niveau territorial du Ministère de l'environnement et du Développement durable dont elles mettent en œuvre les politiques
14	Biotope Guinée	Biotope réunit la plus grande équipe d'écologues au niveau européen et décline ses activités à travers des actions de conseil, d'études réglementaires, de formation et de communication. Biotope Guinée réalise en Guinée des projets de soutien de la biodiversité dont le Projet Combo.

Les principales structures du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en charge de l'encadrement de l'exploitation du bois sont l'IGEDD, l'OGUIB, la DNFF, la DNCN et le CFZ. L'IGEDD coordonne les activités des Inspecteurs régionaux de l'environnement du Développement durable (IREDD) qui eux-mêmes coordonnent les activités des Directeurs préfectoraux de l'environnement et du développement durable (DPEDD). L'OGUIB règlemente et délivre les autorisations de coupe alors que la DNCN est en charge de la traque contre les exploitants forestiers illégaux. La Gendarmerie environnementale contrôle le transport inter-urbain du bois et instruit les procédures judiciaires en cas de fraude. La FNPFB regroupe les professionnels de la filière bois (bois d'œuvre dans les faits) tandis que la FENAG regroupe les artisans constituant la demande de bois énergie (Figure 17).

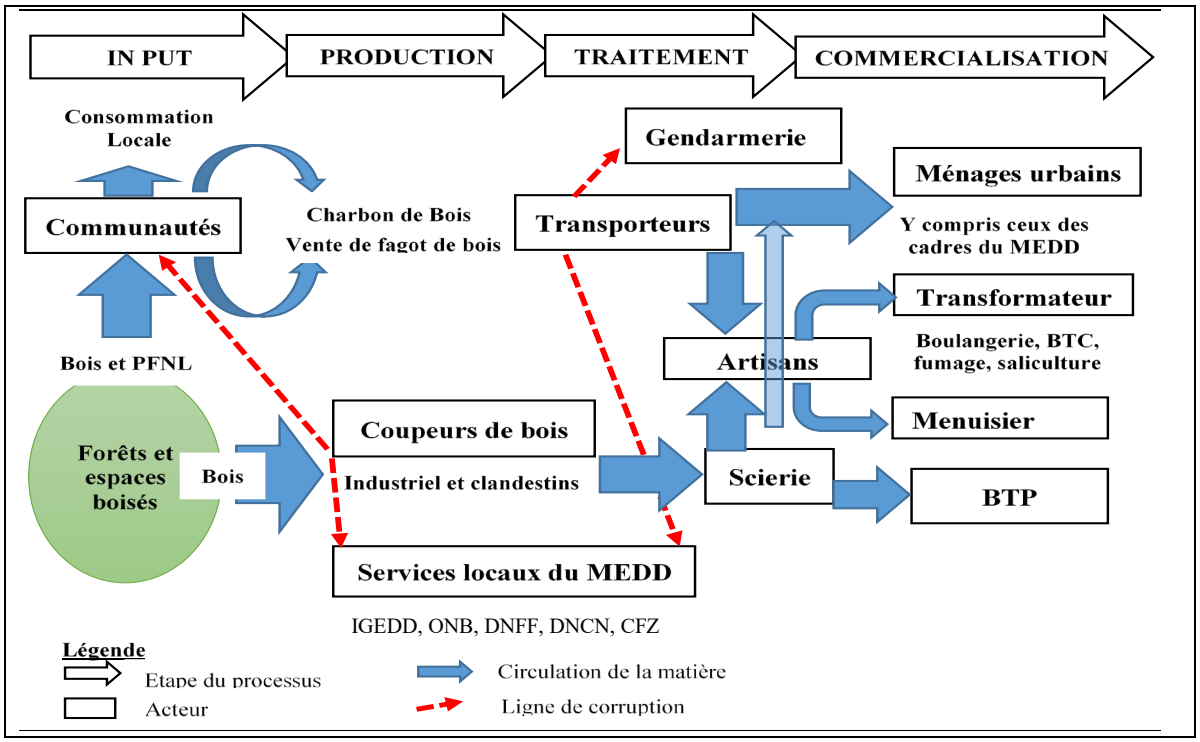

Figure 17 : Cartographie du secteur du bois en Guinée

4.2. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les filières agricoles

Les acteurs d'un même secteur peuvent poursuivre des buts différents ou même divergents. Pour identifier ces différents intérêts, une étude stratégique du jeu des acteurs a été conduite. Ainsi, au cours d'un atelier organisé à Conakry, les acteurs participants ont été invités à renseigner des fiches Acteurs-Objectifs présentant à travers un système de scores la position de chaque acteur par rapport aux différents objectifs (Fiche Acteurs-Objectifs en annexe 8). Ensuite, les participants ont renseigné d'autres fiches Acteurs-Acteurs renseignant sur les relations de dépendances/influences entre acteurs (Fiche Acteurs-Acteurs en annexe 7). L'application MACTOR a été utilisée pour traiter ces données.

4.2.1. Objectifs de conservation de la biodiversité dans les secteurs concernés

Dans cette section, nous allons présenter les résultats sur le système, acteurs, enjeux, objectifs pour chaque secteur identifié par le projet BIODEV2030. Sur la base des Matrices DPSIR construites à partir des entretiens et des réflexions produites par les groupes de travails lors des ateliers, une liste d'enjeux et d'objectifs associés a été retenue. Lorsque plusieurs objectifs peuvent être associés à un enjeu, nous avons fait le choix de ne retenir qu'un seul objectif principal par enjeu. Ainsi, ont été identifiés 20 objectifs principaux que pourraient se fixer des engagements volontaires pour la conservation de la biodiversité en Guinée dans les secteurs agricoles, miniers et forestiers en Guinée (Tableau 12).

Tableau 12 : Liste des enjeux et objectifs retenus pour la conservation de la biodiversité en Guinée

Enjeux		Objectifs		Secteurs concernés		
				Agriculture	Mine	Bois
E1	Sensibilisation et éducation à l'environnement	O1	Sensibilisation et éducation à l'environnement et aux valeurs multiples de la biodiversité des acteurs (paysans, mineurs, forestiers, services publiques, secteur privé, société civile)	X	X	X
E2	Participation communautaire et ONG	O2	Mise en place de cadre de concertation permanent et multi acteurs favorisant la participation des communautés, femmes, personnes vulnérables, société civile à la conservation de la biodiversité	X	X	X
E3	Gestion des déchets	O3	Dragage des cours d'eau et mise en place d'un système de collecte et de gestion de déchets y compris les 3R (réduction, réutilisation et recyclage) et protection des berges	X	X	
E4	Activité Génératrice de Revenu (AGR) conservatrice de la biodiversité	O4	Promouvoir les AGR conservatrices de la biodiversité : agroforesterie, sylviculture, pisciriziculture, écotourisme durable, pépiniériste, etc.	X		X
E5	Utilisation d'intrants agricoles	O5	Vulgariser l'utilisation de variétés nécessitant peu d'intrants agricoles : cacao Mercedes, riz Tinka, etc. ; promouvoir la baisse de l'usage des produits phytosanitaire agricoles à l'hectare sans toutefois que ne diminuent les rendements et subvention aux pratiques agricoles durable	X		
E6	Technique culturales	O6	Sédentarisation des agriculteurs et vulgarisation des techniques culturales durables : Rotation des cultures, jachères, repiquage, réduction de l'usage des intrants à l'hectare, engrais biologique,	X		
E7	EIES/PGES18	O7	Renforcer la qualité des EIES et le suivi de la mise en œuvre des PGES et appliquer le cas échéant des sanctions exemplaires		X	
E8	Recherches sur la biodiversité	O8	Subvention à la recherche et amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques et surveillance de l'évolution de la biodiversité	X	X	X
E9	Gouvernance minière	O9	Renforcement de la gouvernance minière et encourager la mutualisation des infrastructures minières pour minimiser leurs impacts sur les espèces aquati		X	

18 Etude d'impact environnemental et social y compris les Plans de Gestion environnementale et sociale

E10	Utilisation des produits toxiques	O10	Veiller au respect strict de la réglementation en matière d'utilisation de mercure et de cyanure et de restauration de sites miniers par les EMAPE		X	
E11	Bioénergie	O11	Promotion de la bioénergie pour la production artisanale (boulangerie, briques de terre cuite etc.) et soutien à l'utilisation du gaz (butane, biogaz)			X
E12	Biens et services éco systémiques	O12	Paiement des services écosystémiques pour favoriser la conservation systématique de la biodiversité par les communautés		X	X
E13	Bonnes pratiques endogènes et innovantes	O13	Création des forets communautaires et valorisation des bonnes pratiques endogènes et innovante : forêts sacrées, Waton, Taton, forêts privées	X		X
E14	Conflit de compétences	O14	Mise en place de textes d'applications, vulgarisation de la règlementation en matière de conservation de la biodiversité et gestion des conflits de compétences institutionnelles	X	X	X
E15	Corruption, Impunité et justice	O15	Lutter contre la corruption, renforcer les capacités institutionnelles et veiller au respect strict des lois sur la conservation de la biodiversité.	X	X	X
E16	Respect du cahier de charges	O16	Veiller au respect du cahier de charge par les sociétés d'exploitation forestière et renforcer le suivi de la réglementation en la matière			X
E17	Sécurisation des espaces naturels protégés	O17	Améliorer les conditions de travail du corps de conservateur, augmentation du réseau d'espaces naturels protégés et partenariat pour leur gestion			X
E18	Gestion transfrontalière des espaces protégés	O18	Développement de partenariat avec les pays voisins pour la gestion transfrontalière d'espaces naturels protégés et partage d'expériences et solidarité			X
E19	Reboisement	O19	Reboisement et/ou RNA avec des ensembles d'espèces locales, espèces comestibles et espèces à croissance rapides les zones sensibles			X
E20	Zonage et Evaluation environnementale stratégique	O20	Mise en œuvre de zonage, d'évaluation environnementale stratégique et d'aménagement agricole du type 4 et sécurisation des espaces naturels sensibles (mises en défens de zones cultuelles, de zones riches en biodiversité, d'écosystèmes fournissant de nombreux services écosystémiques)	X	X	X

4.2.2. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs : Agriculture

a) Plan des influences et dépendances entre acteurs

Ce plan permet de visualiser en abscisse la dépendance et en ordonnée l'influence des acteurs entre eux. Le graphique 3 ci-dessous présente le Plan des influences/dépendances entre acteurs (PIDA) dans le secteur agricole guinéen.

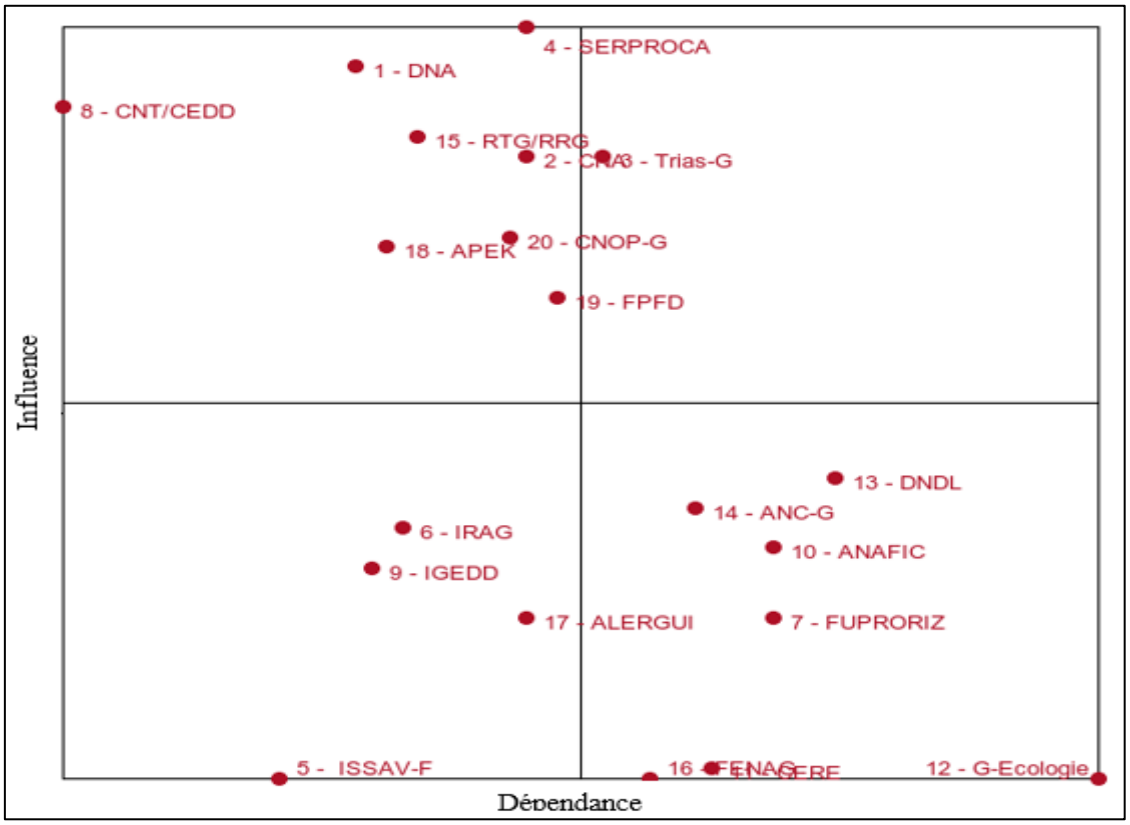

Graphique 3 : Plan des Influences Dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur agricole

Il ressort du graphique que sur les 20 acteurs sélectionnés pour le secteur agricole, huit (8) sont à la fois les plus influents et les moins dépendants. Ce sont des acteurs sur lesquels il faut mettre un accent particulier lors de la phase de discussion pour les engagements volontaires. L'engagement de ces acteurs devrait influencer positivement ceux des autres et favoriser la réussite du Projet.

Il s'agit en effet de :

1. Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ;
2. Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) ;
3. Service de promotion Rurale et de Conseils Agricoles (SERPROCA) ;
4. Commission Affaire Economiques et Développement Durable du Conseil National de la Transition (CAEDD/CNT) ;
5. Radiotélévision Guinéenne/Radio Rurale de Guinée (RTG/RRG) ;
6. Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK-Agriculture)
7. Fédération des Paysans du Fouta-Djallon (FPFD) ;

8. Confédération Nationale des Organisations Paysannes (CNOP-G).

b) Les correspondances Acteurs/Objectifs

A partir des fiches Acteurs-objectifs renseignées par chaque acteur, la construction des Correspondances Acteurs/objectifs (CAO) permet de positionner les acteurs face aux objectifs du projet BIODEV2030. Le but de l'exercice est d'analyser les convergences et divergences qui existeraient entre les acteurs et les objectifs déterminés. Le graphique 4 montre l'histogramme des correspondances acteurs-objectifs dans le secteur agricole de la Guinée.

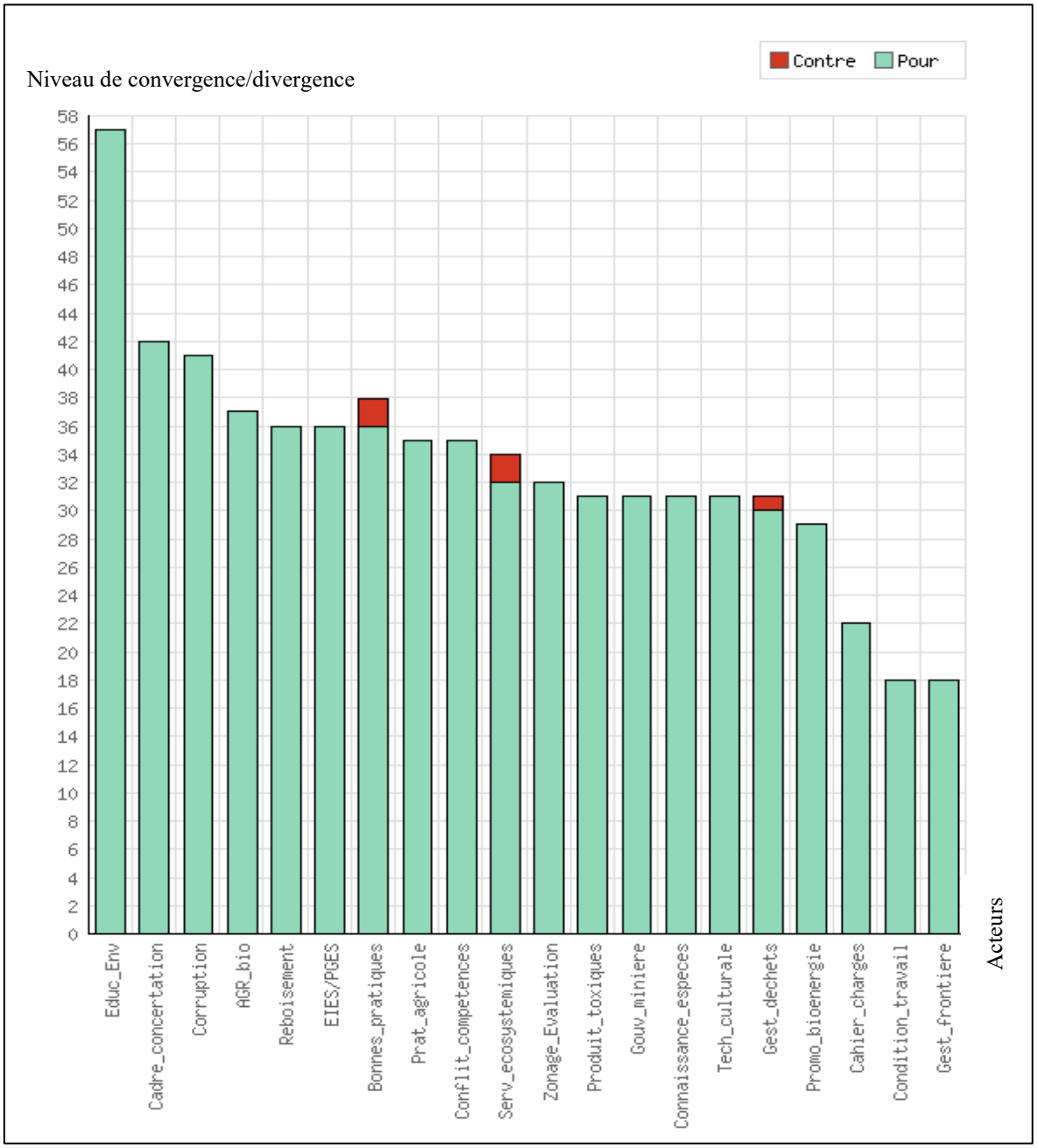

Graphique 4 : Correspondance Acteurs/Objectifs du secteur agricole guinéen

Cette interface représente la mobilisation des acteurs par rapport aux objectifs par un histogramme. Les principaux enseignements à tirer du Plan de correspondance acteurs-objectifs du secteur agriculture sont :

- Les acteurs du secteur agricole sont plus facilement mobilisables pour les différents objectifs du projet BIODEV2030. Les acteurs sont globalement peu en divergence avec les objectifs (rouge dans le graphique) ;
- La mise en œuvre certains objectifs de BIODEV2030 nécessiterait plus de concertation, de sensibilisation et de négociation. Il s'agit de i) la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques locales et innovantes, ii) la gestion des déchets solides et liquides et iii) la mise en œuvre de paiement pour services écosystémique. Les réticences contre la gestion des déchets pourraient s'expliquer par les coûts supplémentaires occasionnées tandis que les deux autres seraient liées aux crainte face à l'introduction de pratiques encore peu connues ;
- L'éducation à l'environnement, la lutte contre la corruption et la création de cadre de concertation multi-acteurs intra-sectoriel sont les objectifs les plus mobilisateurs ;
- Les objectifs les moins mobilisateurs sont la gestion des frontières, la promotion de la bioénergie et l'amélioration des conditions de travail. Les acteurs du secteur agricole sont en effet peu concernés par ces objectifs.

4.2.3. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs : Mine

a) Plan des influences et dépendances entre acteurs

Comme dans le secteur agricole, le graphique 5 ci-dessous a été construit à partir des renseignements fournis par les acteurs du secteur minier au cours de l'atelier de prospection de Conakry. Il aide à visualiser les relations de dépendances et d'influences intrasectoriels des acteurs.

Graphique 5 : Plan des Influences Dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur minier guinéen

Le graphique indique les acteurs les plus influents et moins dépendants, c'est-à-dire les acteurs les plus déterminants pour la mobilisation en faveur de l'émergence des engagements volontaire. Il est important de noter que l'engagement des acteurs étatiques (DNM, IGEED) contribuerait à favoriser/faciliter les engagements volontaires des acteurs professionnels du secteur.

Les acteurs les plus déterminants pour l'émergence des engagements volontaires sont :

- Direction Nationale des Mines ;
- Chambre Nationale des Mines ;
- Action Mines Guinée ;
- Union Nationale des Orpailleurs de Guinée ;
- Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Agence National d'Evaluation Environnementale ;
- Agence National de Financement des Collectivités Locales ;
- Association des Leaders Religieux et Communautaires de Guinée ;
- Réseau Environnement - Bauxite (REB).

b) Correspondances Acteurs/Objectifs

Les CAO décrivent, pour chaque acteur, à la fois sa valence sur chacun des objectifs (favorable, opposé, neutre ou indifférent) et sa hiérarchie des objectifs. La valence de l'acteur, c'est-à-dire le signe (positif, négatif, zéro) indique si l'acteur est favorable, opposé ou neutre par rapport à l'objectif. L'intensité de son positionnement caractérise le degré de priorité de l'objectif pour l'acteur selon cinq niveaux (fiche acteur-objectif en annexe 8).

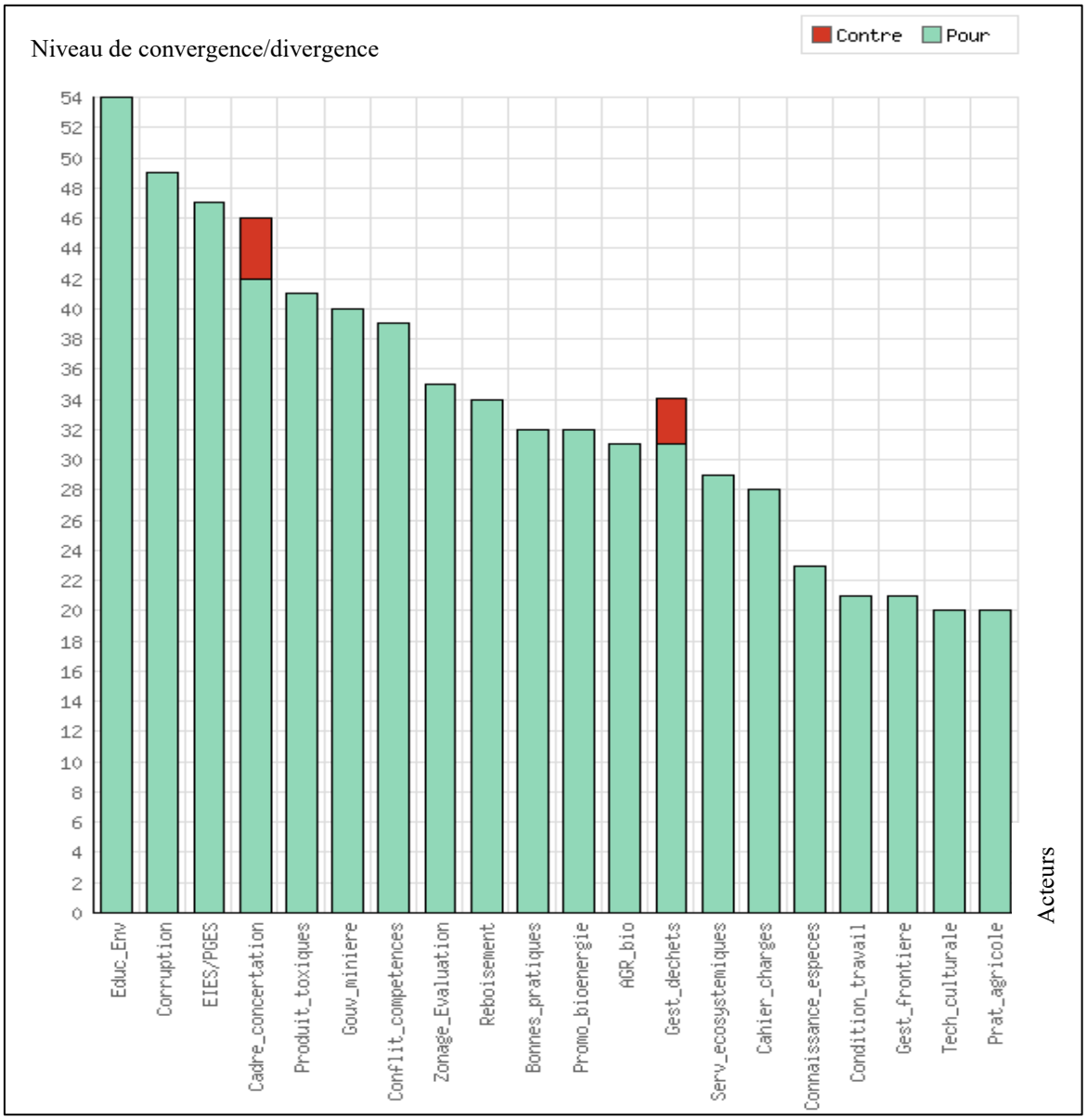

Graphique 6 : Correspondance Acteurs/Objectifs dans le secteur minier guinéen

On remarque sur ce plan que :

- La majorité des acteurs seront aisément mobilisables pour l'atteintes les différents objectifs BIODEV2030 proposé ;
- Plusieurs acteurs du secteur minier apparaissent résistants vis-à-vis de l'atteinte des objectifs de réalisation d'EIES/PGES rigoureuse et de gestion des déchets. Ces réticences pourraient

s'expliquer par les coûts supplémentaires occasionnées ainsi que les risques de sanctions des exploitants miniers irréguliers ;

- L'éducation à l'environnement, la lutte contre la corruption et la création de cadre de concertation multi-acteurs intrasectoriel sont les objectifs les plus mobilisateurs. ;
- Les objectifs les moins mobilisateurs sont les techniques et pratiques agricoles pour lesquels les acteurs du secteur minier ont peu d'intérêt.

4.2.4. Relations Acteurs-Acteurs et Acteurs-Objectifs dans les secteurs Bois

a) Plan des influences et dépendances entre acteurs

Construite à partir des informations fournies par les participants à l'atelier de Conakry, le plan des influences /dépendance ci-dessous permet de visualiser en abscisse la dépendance et en ordonnée l'influence entre les acteurs du secteur bois (graphique 7).

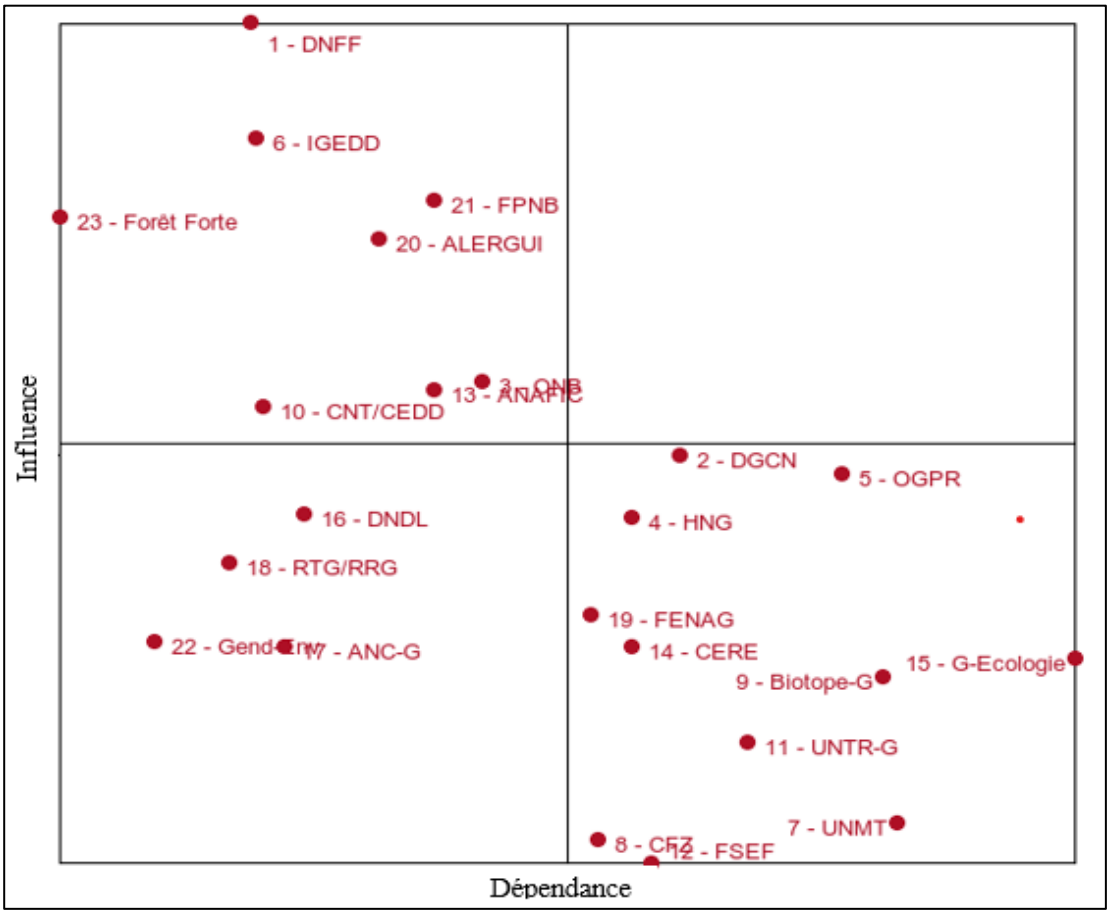

Graphique 7 : Plan des Influences et de dépendance entre Acteurs (PIDA) dans le secteur du Bois guinéen

Ce PIDA indique une liste d'acteurs dont l'implication serait la plus déterminante pour l'émergence des engagements volontaires en faveur de la réussite du projet BIODEV2030.
Il s'agit de :

- Direction Nationale Faune/Flore ;
- Office National du Bois ;

- Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Commission Affaire Economiques et Développement Durable du Conseil National de la Transition ;
- Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales ;
- Association des Leaders Religieux et Communautaires de Guinée ;
- Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois ;
- Entreprise sylvicole : Forêt Forte.

b) Correspondances Acteurs/Objectifs

Les correspondances des acteurs par rapport aux objectifs est une interface calculée à partir d'un système de score renseigné par les acteurs du secteur bois lors de l'atelier. Le traitement automatique de ces informations à l'aide du logiciel MIC-MAC a permis de générer le graphique 8 ci-dessous.

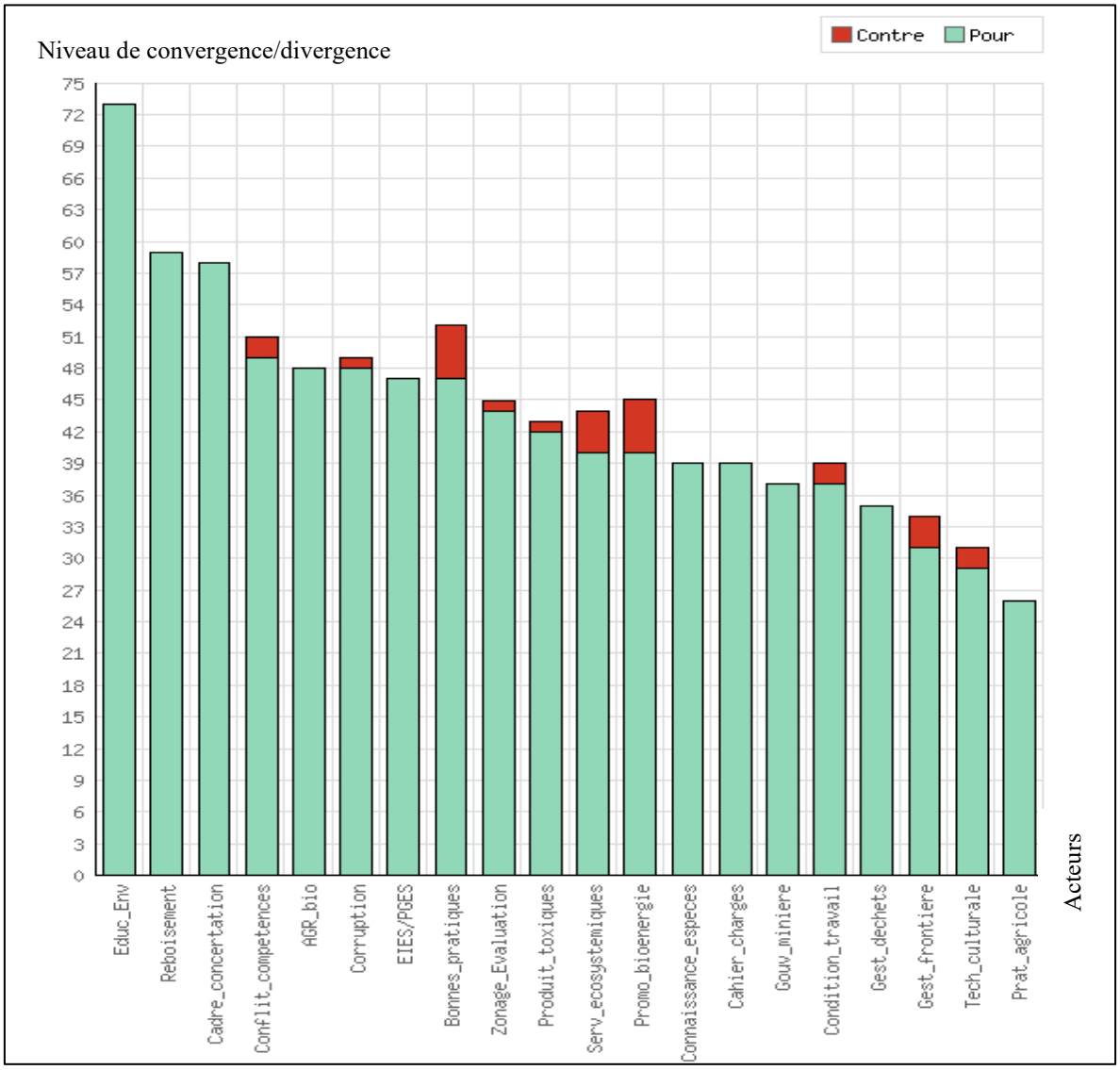

Graphique 8 : Correspondance Acteurs/Objectifs dans le secteur du Bois

L'observation du graphique permet de noter que :

- Il y plus de divergence entre les acteurs du secteur bois et les objectifs du BIODEV2030 que dans les autres secteurs ; cela indique qu'une attention toute particulière devrait être accordée à la mobilisation des acteurs de ce secteur pour leurs engagements volontaires ;
- Les objectifs sur lesquels les acteurs apparaissent les plus sceptiques sont i) l'adoption de bonnes pratiques locales et innovantes, ii) le paiement de services écosystémiques et iii) la promotion de la bio-énergie ;
- Les objectifs BIODEV2030 pour lesquels les acteurs seront le plus à même de s'engager volontairement sont i) l'éducation à l'environnement et à la biodiversité, ii) le reboisement et iii) le développement de cadre de gestion transnationale des écosystèmes naturels.

4. FORMULATION DE SCENARIOS D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS SECTORIELS

A ce niveau du travail, des facteurs clé de changement (Engagement volontaire) ont été déterminés suite à l'analyse des objectifs BIODEV2030 proposés. Ces variables clés d'engagement volontaire ont constitué la base de détermination des futurs par les acteurs participants à l'atelier de prospection. L'analyse morphologique qui en a été faite a permis de dégager des trajectoires d'engagement volontaire pour lesquels un plan d'action est élaboré.

4.1. Analyse structurelle et détermination des Variables clé de changement

La détermination de variables est faite en deux étapes ; d'abord un ensemble plus étendu de variables sont identifiés. Puis dans une seconde étape, l'on détermine, à partir d'une analyse structurelle, les variables clé d'engagement volontaire.

4.1.1. Détermination des variables de changement

Cet exercice vise à assurer que l'analyse morphologique soit basée sur des variables de changement suffisamment pertinentes pour l'émergence des engagements volontaires. La détermination de ces variables a consisté à identifier les principaux facteurs dont les évolutions futures affecteraient positivement ou négativement l'adoption d'engagements des acteurs sectoriels. Elle s'est surtout basée sur les enjeux/objectifs issus des analyses SWOT et DPSIR. L'identification des variables de changement a aussi pris en compte les conditions d'engagement volontaire que les acteurs ont révélé lors des entretiens.

Ainsi, il a été identifié pour les besoins de la présente étude, 28 variables engagement volontaire qui sont :

1. L'évolution démographique ;
2. La gouvernance minière ;
3. La transformation minière locale ;
4. La pauvreté et l'accès aux services sociaux de base ;
5. La stabilité politique ;
6. L'écotourisme ;
7. Le niveau d'alphabétisation et progrès technique ;
8. Les EIES/PGES ;
9. Les conflits de compétences
10. Les vulnérabilité et genre ;
11. La participation des communautés et des ONG ;
12. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et à la biodiversité ;
13. Les biens et services écosystémiques ;
14. Les corruptions, impunité et la justice ;
15. La prolifération de maladies ;
16. La décentralisation et la disparité régionale ;
17. Les zonages et évaluations environnementales stratégiques ;
18. La responsabilité sociale et sociétale des entreprises ;
19. Les bonnes pratiques endogènes et innovantes ;
20. La mobilisation internationale
21. L'aménagement des zones agricoles ;

22. L'utilisation de produits phytosanitaires ;
23. La gestion des déchets ;
24. La coupe du bois ;
25. La disparition d'espèces ;
26. L'utilisation de produits toxiques ;
27. La sécurisation des espaces naturels protégés ;
28. Les techniques culturales.

4.1.2. Détermination des variables clé de changement

Après l'identification de variables de changement, le défi est de déterminer celles parmi elles pouvant entrainer les autres et étant, du coup, les plus déterminants pour l'émergence d'engagements volontaire des acteurs sectoriels. Pour ce faire, l'analyse structurelle s'est basée sur les renseignements que les participants à l'atelier de prospection ont fournis sur les fiches (annexe 10). Le logiciel MIC-MAC a aidé au traitement automatique de ces informations. Le graphique 9 ci-dessous présente le Plan d'influence/dépendance des variables.

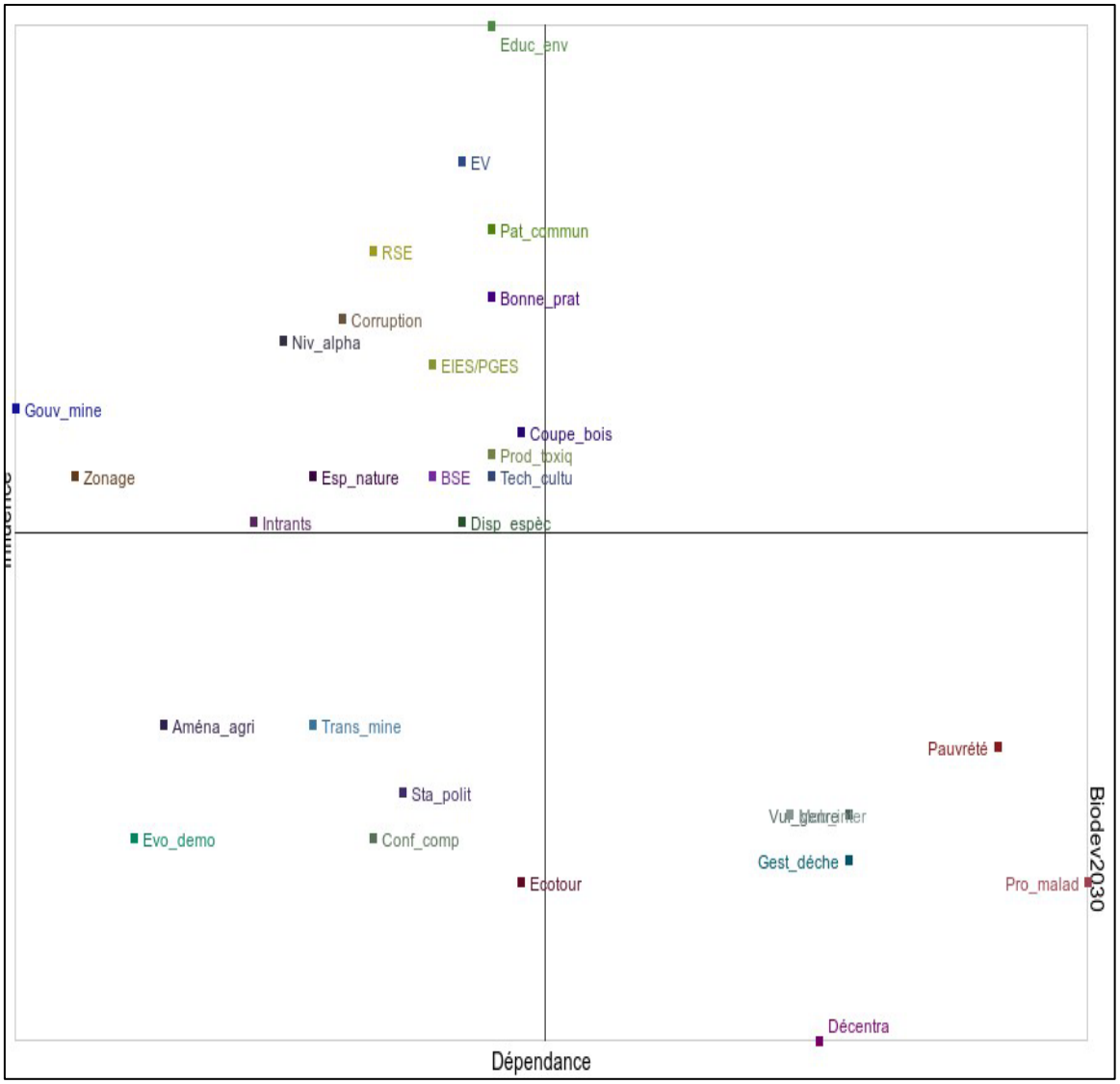

Graphique 9 : Plan d'influence/Dépendance des Variables (PIDV)

A l'analyse du graphique, 15 variables clé d'engagement volontaire ont été retenues ; Ce sont en effet celles ayant les plus d'influence et le moins de dépendance. Ces variables clé peuvent être réparties en trois catégories (figure 18) :

- **Variables de gouvernance :**
  1. Corruption, Impunité et justice
  2. Zonage et Evaluation environnementale stratégique
  3. Sécurisation des espaces naturels protégés et Reboisement
- **Variables sociétales :**
  4. Participation communautaire et ONG
  5. Niveau d'alphabétisation
  6. Responsabilité sociétale des entreprises
- **Variables écologique**
  7. Disparition des espèces végétales et animales
  8. EIES/PGES
  9. Biens et services éco systémiques
  10. Utilisation d'intrants agricoles
  11. Coupe de bois
  12. Utilisation des produits toxiques (Mercure, cyanure…)
  13. Technique culturales
  14. Sensibilisation et éducation à l'environnement
  15. Bonnes pratiques locales et innovantes

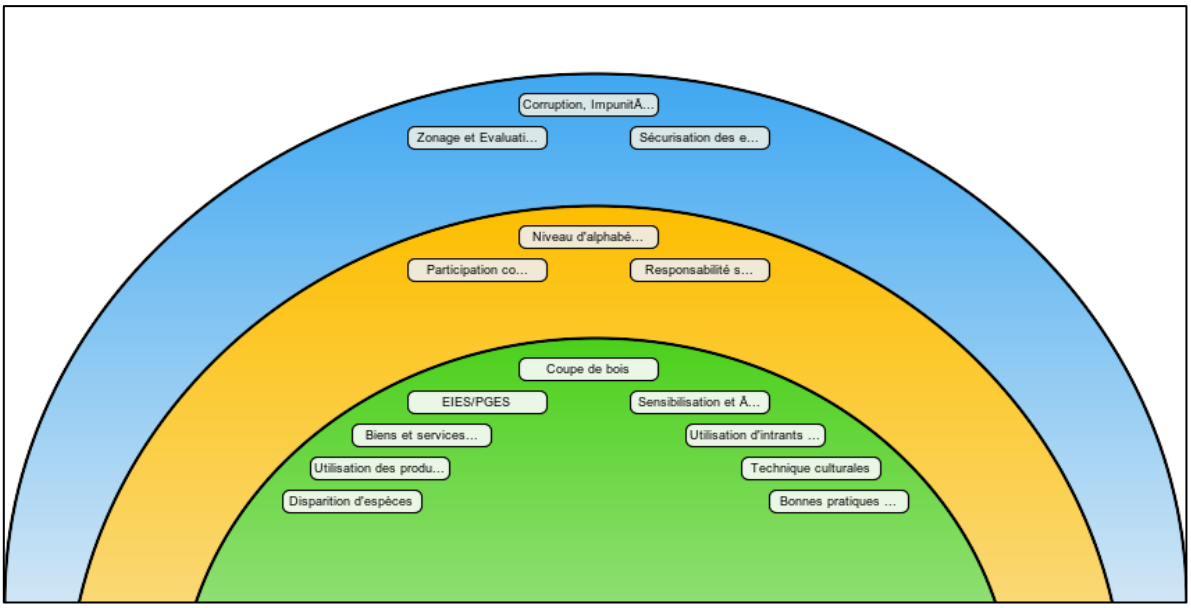

Figure 18 : Radar des variables clé d'engagements volontaires

La réussite des engagements sur les variables de gouvernance conditionne la réussite sur les variables sociétales. De même, la réussite des engagements sur les variables sociétales favorisent celles de variables environnementales. Mais, à priori dans BIODEV2030, la priorité est donnée aux facteurs / pressions directes sur la biodiversité (les variables en vert). Ainsi, bien qu'elles soient importantes, les deux autres types de variables (en jaune et bleu) seront des variables accélératrices des engagements volontaires de BIODEV2030.

4.2. Détermination des futurs possibles et du scénario Futur défavorable pour le secteur

Après avoir défini chacune des variables de gouvernance, sociétales et environnementales, deux hypothèses d'évolution (« Futur défavorable » : plausible en l'absence de changement et « Futur souhaitable »/souhaitable pour un développement durable) ont été formulées pour l'échéance des prochaines 10 années en conformité avec les objectifs du Projet BIODEV2030.

4.2.1. Variables de gouvernance

a) Corruption, Impunité et justice

Définition :

La corruption est constituée de l'ensemble des moyens frauduleux mis en œuvre par les sociétés minières et forestière pour échapper à la rigueur de la loi avec la complicité de certains agents de l'administration publique. En payant indument de l'argent à ces cadres, les sociétés réalisent, en toute impunité, des pratiques de production dangereuses pour la biodiversité.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Le niveau actuel de corruption est maintenu. Les exploitants forestiers coupent illégalement le bois. Les sociétés minières réalisent mal les PGES qu'elles ne mettent pas correctement en œuvre.	Les services publics mettent en œuvre un programme efficace de lutte contre la corruption. Les sociétés minières et les exploitants forestiers réalisent leurs activités productives en conformité avec la loi.

b) Zonage et Evaluation environnementale stratégique (EES)

Définition

Le zonage est un outil de règlementation et de contrôle de l'utilisation du sol qui consiste au découpage d'un espace en zones. C'est une technique d'aménagement permettant d'affecter des espaces à un ou plusieurs usage/s défini/s : zone agricole, zone d'habitation, zone industrielle, zone non constructible, espace naturel protégé. L'EES propose des solutions de rechange d'ensemble suite à l'évaluation systématique et complète des effets d'une politique, d'un plan ou d'un programme (minière, forestière et agricole).

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les zonages nationaux, régionaux et préfectoraux déjà effectué sont non opérationnels. Les activités minières, agricoles et d'exploitation forestière se déroulent de façon spontanée sans planification d'utilisation de territoire	Le zonage national de 1992 est actualisé. Des zonages régionaux, préfectoraux et communaux sont réalisés. Des EES harmonisées sont réalisées pour les secteurs agricoles, minier et d'exploitation forestière

c) Sécurisation des espaces naturels protégés

Définition

L'un des enjeux les plus importants en matière de protection de la biodiversité en Guinée réside dans la constitution juridique et la sécurisation des espaces naturels qui abritent les espèces animales et végétales sensibles. La coupe de bois (agriculture et bois d'œuvre en Guinée forestière ; Bois énergie – mangrove- en Basse Guinée) pratiquée de façon illégale dans les ENP affecte dangereusement la

biodiversité.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Plusieurs Zones Tropicales Importantes pour les Plantes (ZTIP) ne sont pas protégés. Les espaces naturels protégés ne sont pas sécurisés et continuent d'être fréquemment agressés par les acteurs agricoles, miniers et forestiers	Les services publics concernés prennent des actes juridiques pour protéger toutes les ZTIP. Les acteurs publics mettent en place un dispositif efficace de sécurisation et les acteurs professionnels n'agressent plus les ENP.

4.2.2. Variables sociétales

a) Niveau d'alphabétisation et progrès techniques

Définition

L'alphabétisation désigne, selon l'UNESCO, la faculté de lire et/ou d'écrire des déclarations simples. Cette faculté est une conditions essentielle pour la participation accrue à la vie économique et sociale (Banque Mondiale, 2019). En effet, l'alphabétisation est un moteur de développement durable. Elle favorise l'atteinte du plein potentiel des adultes et les rend plus compréhensif avec plus d'esprit critique sur les enjeux de conservation de la biodiversité.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
A cause de la faible alphabétisation, les communautés pratiquent des activités destructrices des écosystèmes dont dépendent leur survie et ne sont pas capables d'assurer un suivi de la mise en œuvre correcte des PGES.	L'alphabétisation basée sur les langues locales des communautés est réussie. Leurs capacités sont renforcées sur les enjeux et la réglementation écologique et sur leurs contributions au suivi de la réalisation des PGES.

b) Participation communautaire et ONG

Définition

La participation des communautés locales et des organisations de la société civile désigne leurs capacités à prendre des décisions, engager des ressources, assumer la responsabilité pour la conduite de certaines activités de conservation de la biodiversité. Ces acteurs peuvent participer à la définition d'orientations stratégiques, à la promotion de bonnes pratiques de production et au suivi environnementale des activités des acteurs miniers et forestiers.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les communautés locales et les organisations de la société civile n'ont qu'une participation de façade mais ne contribuent pas effectivement à l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité	Les communautés locales (y compris les femmes et les populations vulnérables) et des organisations de la société civile participent effectivement à la définition d'orientation et aux activités écologiques.

c) Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Définition

La RSE est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociétales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes (Ministère de l'Economie - France, 2022). En d'autres termes, la RSE, c'est la contribution des entreprises pour l'atteinte des objectifs de développement durable. En plus de leurs responsabilités juridiques (paiement d'impôts et taxes, compensation, restauration, etc.), des entreprises minières impulsent la dynamique de développement durable dans leurs localités d'implantation à travers des appuis aux initiatives locales (construction d'école, octroi de fonds revolving pour le financement des initiatives jeunes, etc.).

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les entreprises minières, agricoles et d'exploitation forestière sont peu préoccupées par leurs responsabilités sociales et sociétales. Le concept de RSE n'est utilisé que pour de simples fins de communication	Les entreprises minières (à travers la CMG), Forêt Forte et les investisseurs agricoles s'engagent, dans le cadre de leurs RSE, à financer les initiatives locales de conservation de la diversité biologique

4.2.3. Variables environnementales

a) Coupe de bois

Définition

La coupe de bois est une opération d'abattage d'arbre et d'arbuste pour en récolter le bois commercialisables pour la construction d'ouvrage, de meuble et/ou pour la production d'énergie. En Guinée, la filière bois d'œuvre et l'agriculture constituent les plus importantes menaces contre les espaces boisés naturels et sur la biodiversité qu'ils abritent. Une partie du bois énergie est collecté à travers les résidus de défrichage agricole ou de coupe de bois d'œuvre tandis que l'autre partie est obtenue par coupe de bois notamment dans les mangroves de la Basse Guinée.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les forêts naturelles y compris les ZTIP continuent d'être en proie à la coupe incontrôlée de bois provoquée par les productions agricoles, minière artisanale et d'énergie.	La coupe de bois est pratiquée de façon rationnelle et légale. Le contrôle de la coupe et du transport de bois est rigoureusement appliqué. Des acteurs ont des pratiques soutenues de sylviculture et de reboisement (notamment via la RNA).

b) La disparition des espèces

Définition

Les habitats menacés de la Guinée comptent le plus grand nombre d'espèces uniques au monde et le plus grand nombre d'extinctions potentielles enregistrées. Par exemple, 35 des espèces de plantes les plus rares de Guinée sont peut-être éteintes, et 25 de ces espèces sont ou étaient uniques au monde (Couch, et al., 2019). Il est à la fois nécessaire et urgent de mettre en place un dispositif

d'information, de suivi et d'analyse de moyens de conservation in-situ et ex-situ des espèces végétales et animales Guinée.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Il y a encore peu d'informations sur les espèces végétales et animales. Beaucoup d'espèces continuent de disparaitre sans qu'il n'y ait d'information sur leurs menaces et sur les moyens à mettre en œuvre pour la conservation	Les études s'intensifient sur la biodiversité et sur les menaces qui pèsent sur elle. Une plate-forme de partage d'informations sur la biodiversité est opérationnelle pour un meilleur suivi des espèces afin d'orienter les décisions des acteurs pour les préserver

c) EIES/PGES

Définition

Les études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) visent à évaluer ex-ante les impacts d'un projet (minier, agricole, forestier, etc.) sur l'ensemble des composantes naturelles et humaines du milieu et d'en proposer des mesures de mitigation à travers un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et éventuellement un Plan d'action de réinstallation.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les EIES/PGES sont sommaires et peu précises par rapport aux spécificités des projets. Les sociétés et exploitants miniers financent le suivi qui est en conséquence fait en leurs faveurs	Les conditions de réalisation des EIES/PGES sont clairement définies pour les grandes entreprises ainsi que les PME. Les EIES/PGES sont de bonne qualité et le suivi de la mise en œuvre des PGES est réalisé de façon rigoureuse.

d) Sensibilisation et éducation à l'environnement

Définition

L'éducation à l'environnement est une éducation civique qui a pour but d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme. Elle vise aussi à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité des écosystèmes naturels.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les acteurs (Minier, services publiques, communautés) sont peu éduqués aux questions environnementales. Leurs modes de production continue de fragiliser les écosystèmes naturels et la biodiversité	Des programmes d'éducation à l'environnement sont mis en œuvre. Les acteurs ont pris conscience et participent de façon responsable à la prévention des problèmes écologiques en adoptant de bonnes pratiques productives.

e) Biens et services éco systémiques

Définition :

Les services écosystémiques désignent l'ensemble des bénéfices tirés des écosystèmes naturels : ombrage, purification de l'air, l'eau, PFNL, bois, viande, pharmacopée, etc. La mise en place d'un système efficace de PSE contribuerait à motiver les communautés à la conservation plus rigoureuse des écosystèmes naturels et de la biodiversité.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les efforts de protection sont insuffisants et les populations tributaires des services éco systémiques deviennent plus vulnérables. Cela les amène à agresser plus les écosystèmes naturels et à détruire la biodiversité	La valeur économique de services écosystémiques est intégrée aux décisions de production des acteurs. Un système de PSE est mis en place pour renforcer le partage et la mobilisation pour la conservation de la biodiversité

f) Utilisation d'intrants agricoles

Définition

On appelle intrants les produits appliqués aux terres et aux cultures pour améliorer leur rendement. Il s'agit entre autres d'engrais, de pesticides, d'insecticides. Ces produits ne sont donc pas naturellement présents et leurs utilisations incontrôlées peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité terrestre et aquatiques.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les agricultures utilisent les intrants agricoles de façon incontrôlée. Cela favorise la pollution de l'eau, la disparition de plusieurs espèces (insectes, batraciens, reptiles et d'oiseaux) et favorise la prolifération d'espèces nuisibles.	La distribution et l'utilisation des intrants agricoles sont réglementées. Les agriculteurs sont formés et sensibilisés à l'utilisation rationnelle des intrants chimiques et/ou à promouvoir l'utilisation des intrants biologiques

g) Rejet de produits toxiques

Définition

L'exploitation minière occasionne généralement le recours aux produits toxiques (cyanure, mercure, soude caustique, etc.) pour le traitement du minerais. Les rejets de boue rouge constituent de ce fait des sources de pollution et de contamination des cours d'eau et de fragilisation de la biodiversité aquatique et terrestre. La mise en œuvre de techniques propres de production implique l'acquisition d'équipement adéquat, la formation des travailleurs et la volonté de minimiser les impacts de la production minière.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les orpailleurs continuent d'utiliser et de rejeter dans la nature des produits toxiques	Les orpailleurs utilisent des produits toxiques de façon contrôlée. Les sociétés minières s'assurent

(cyanure, mercure) illégalement importés. Les compagnies minières maintiennent des trous béants contenant de la boue rouge contaminée	qu'il n'y ait aucun rejet polluant (résidus de boue de lavage, de vidange, cyanure, mercure, etc.) dans la nature

h) Technique de production agricole et artisanale

Définition

Les moyens et les méthodes mises en œuvre pour la production dans les domaines agricoles (agriculture familiale) sont déterminants pour l'impact sur les écosystèmes naturels. Par exemple, l'AIB est une technique de production agricole très néfaste pour les écosystèmes naturels. De même, les techniques de production artisanale dont l'utilisation de bois de chauffe (boulangerie, saliculture, huile de palme, étuvage de riz, restauration, etc.) peuvent affecter négativement la biodiversité végétale et animale.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
Les agriculteurs et les artisans continuent de faire recours aux techniques de production peu rationnelles. L'AIB et l'utilisation incontrôlée de bois de chauffe continuent de dégrader les écosystèmes naturels	Les agriculteurs/trices et les artisans sont formé/és pour adopter les techniques de production plus rationnelles. Il s'agit de méthodes de production propre (rotation, sylviculture, agroforesterie, bioénergie, four solaire, etc.)

d) Bonnes pratiques locales et innovante

Définition

Une bonne pratique est une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats en matière de conservation de la biodiversité. Il y a deux types de bonnes pratiques : les bonnes pratiques locales et les bonnes pratiques innovantes. Les premières désignent des bonnes pratiques ancestrales et celles plus récentes mais ayant par la suite été abandonnées. Quant aux bonnes pratiques innovantes, ce sont des pratiques en expérimentation et encore peu diffusées ainsi que celles dont des acteurs consultés ont souhaité la mise en œuvre.

Hypothèses d'évolutions

Futur défavorable	Futur souhaitable
La plupart des acteurs ignorent les bonnes pratiques innovantes. Les bonnes pratiques locales ne sont pas partagées et sont souvent abandonnées au profit de méthodes de production peu rationnelles.	Les bonnes pratiques locales (Waton, Taton, tapade, Loi Fria, etc.) sont partagées et mises en œuvre. De même, les bonnes pratiques innovantes (charbon écologique, four amélioré, etc.) sont recherchées, partagées et mises en œuvre

4.3. Plan d'action

Le plan d'action a été construit sur la base d'un scénario Futur souhaitable/souhaitable élaboré à partir des jeux de rôles, simulation et discussion entre acteurs lors des ateliers de prospection territoriale. Les groupes d'acteurs ont eux-mêmes déterminé les actions à mener pour atteindre l'état Futur souhaitable/souhaitable dont ils ont défini les contours.

Leurs engagements et propositions d'actions consignées dans le plan d'action présenté dans le tableau 13 ci-dessous seront discutés dans la phase dialogue.

Tableau 13 : Plan d'action et propositions d'engagements volontaires

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
Secteur agricole					
Le zonage national de 1992 est actualisé. Des zonages régionaux, préfectoraux et communaux sont réalisés. Des EES harmonisées sont réalisées pour les secteurs agricoles, minier et d'exploitation forestière	Actualisation du zonage national de 1992 et réalisation de zonages régionaux, préfectoraux et communaux, harmonisés	DNDL	Moyen terme	Ressources d'acteurs engagés ANAFIC	Tous les zonages national, régionaux (7) et préfectoraux (33) sont réalisée.
	Réalisation d'EES harmonisées pour le secteur agricole guinéen	DNA	Moyen terme		EES harmonisées réalisées pour le secteur agriculture
Les entreprises minières (à travers la CMG), Forêt Forte et les investisseurs agricoles s'engagent, dans le cadre de leurs RSE, à financer les initiatives locales de conservation de la biodiversité	Les investisseurs agricoles s'engagent, dans le cadre de leurs RSE, à financer les initiatives locales d'intrants biologiques	CNA (investisseurs agricoles)	Court terme	Financement d'acteurs concerné Portage de la DNA	Développement de 10 initiatives en Guinée forestière et 10 initiatives en Moyenne Guinée
Des programmes d'éducation à l'environnement sont mis en œuvre. Les acteurs ont pris conscience et participent de façon responsable à la prévention des problèmes écologiques en adoptant de bonnes pratiques productives.	Education des communautés sur les enjeux de l'agriculture écologique basée sur les principes religieux/coutumiers	ALERGUI	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés Financement ANAFIC Radiodiffusion RTG/RRG	Contenus religieux et plan de diffusion disponibles 100% des contenu réligieux/ coutumiers diffusés
La distribution et l'utilisation des intrants agricoles sont réglementées. Les agriculteurs sont formés et sensibilisés à l'utilisation rationnelle des intrants chimiques et/ou à promouvoir l'utilisation des	Encadrement de l'utilisation de l'engrais chimique par les investisseurs agricoles	CNA	Cout terme	Ressources d'acteurs engagés Encadrement par la DNA	Les productions agricoles de 100% des investisseurs agricoles sont encadrées
	Labélisation des productions agricoles	CNA/CNOP-G	Moyen terme		Labélisation de 70% des produits concernés
	Intensification des recherches sur l'agriculture écologique	IRAG	Long terme		Rapport d'études, articles Thèses

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
intrants biologiques	Renforcement des conseillers/ères agricoles (personnel, motivation, équipement)	SERPROCA	Moyen terme		Augmentation de 25% du nombre de conseillères Equipement et motivation
Les agriculteurs/trices et les artisans sont formé/és pour adopter les techniques de production plus rationnelles. Il s'agit de méthodes de production propre (rotation, sylviculture, agroforesterie, bioénergie, four solaire, etc.)	Recensement actualisé et Professionnalisation des riziculteurs	FUPRORIZ	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés TRIAS Guinée pourraient participer au portage du projet ANAFIC pourraient participer au portage du projet	100% des riziculteurs de la Guinée forestière sont recensés et professionnalisés 100% des producteurs/trices de Fruits et légumes sont recensés et professionnalisés en Moyenne Guinée et à Kindia
	Recensement actualisé et Professionnalisation des maraîchères	FPFD	Moyen terme		
	Recensement actualisé et Professionnalisation des maraîchères	ADEK-Agriculture	Moyen terme		
	Encadrement des agriculteurs pour d'adoption de technique de production propre	CNOP-G	Long terme		100% des agriculteurs/trices recensés sont formalisé/es et formé/es sur l'agriculture écologique
Les bonnes pratiques locales (Waton, Taton, tapade, Loi Fria, etc.) sont partagées et mises en œuvre. De même, les bonnes pratiques innovantes (charbon écologique, four amélioré, etc.) sont recherchées, partagées et mises en œuvre	Inventaire sur les bonnes pratiques locales et innovantes dans le domaine agricole	ISAV-F	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés	Un inventaire national des bonnes pratiques agricole est réalisé
	Partager et assurer la mise en œuvre bonne pratique agricole locale et innovante	ANC-G	Long terme		100% des bonnes pratiques inventoriées sont partagées et mises en œuvre
Secteur minier					
L'alphabétisation basée sur les langues locales des communautés est réussie. Leurs capacités sont renforcées sur les	Alphabétisation des populations dans les localités minières appuyée sur les systèmes d'écriture locale	AMINES	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés Financement REB	Alphabétisation mise en œuvre dans 100% CR de la Haute et Basse Guinée

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
enjeux et la réglementation écologique et sur leurs contributions au suivi de la réalisation des PGES.	(Eg : « N'Ko » en Haute Guinée)				
	Traduction en Soussou/Malinké des textes de loi/stratégies et diffusion large des documents sur les droits des communautés en matière de veille	CNM	Long terme		Synthèse de textes de loi et stratégies nationales traduits et diffusés dans 100% des CR de la Haute et Basse Guinée
Les entreprises minières (à travers la CMG), Forêt Forte et les investisseurs agricoles s'engagent, dans le cadre de leurs RSE, à financer les initiatives locales de conservation de la diversité biologique	Financement des initiatives de bonnes pratiques de production dans les EMAPE	CNM (SAG, SMD, SMM)	Moyen terme	Portage de la DNDM	Engagement financier de la CNM obtenu
	Financement des initiatives de protection de la biodiversité en Basse et Haute Guinée	CNM et REB	Moyen terme	Financement d'acteurs concerné	Engagement financier de la CNM obtenu
Les conditions de réalisation des EIES/PGES sont clairement définies pour les grandes entreprises ainsi que les PME. Les EIES/PGES sont de bonne qualité et le suivi de la mise en œuvre des PGES est réalisé de façon rigoureuse.	Création d'un réseau Or et Nature (RON) regroupant les sociétés d'exploitation d'or	CMG	Court terme	Ressources d'acteurs engagés Portage par la DNPM et la DNM	100% des sociétés aurifères sont membre du RON qui est créé
	Création d'un cadre de partage de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des PGES par les sociétés minières	ITIE	Court terme		Partage de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des PGES
	Implication du REB et du RON dans l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des PGES	CMG et AGEE	Moyen terme		REB et RON sont impliqués dans l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des PGES
	Mise en place d'un dispositif souple mais rigoureux d'EIES/PGES pour les EMAPE	UNOG et AGEE	Moyen terme		Dispositif souple et rigoureux d'EIES/PGES est mis en place pour les PME

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
La valeur économique de services écosystémiques est intégrée aux décisions de production des acteurs. Un système de PSE est mis en place pour renforcer le partage et la mobilisation pour la conservation de la biodiversité	Renforcement des capacités des acteurs sur les conditions de mise en œuvre des PSE	CERE et ISMGB	Court terme	Ressources des acteurs engagés Portage par DNM	100% des entreprises minières ont contractualisé des PSE avec les communautés
	Contractualisation des PSE avec les communautés	CNM	Moyen terme		
Les orpailleurs utilisent les produits toxiques de façon contrôlée. Les sociétés minières s'assurent qu'il n'y ait aucun rejet polluant (résidus de boue de lavage, de vidange, cyanure, mercure, etc.) dans la nature	Recherche et proposition d'alternative en matière de traitement artisanal de l'or	ISMGB et CERE	Court terme	Ressources d'acteurs engagés	Méthodes alternatives de traitement artisanal de l'or diffusé
	Caravane de sensibilisation sur l'arrêt de rejets polluants dans la nature	CMG	Moyen terme		Aucun rejet polluant liquide dans la nature (boue rouge, cyanure, mercure, vidange)
	Restauration des sites dégradés par les polluants chimiques rejetés par l'exploitation minière	ANOG et CMG	Long terme		100% des sites dégradés sont restaurés
Secteur du bois					
Les services publics mettent en œuvre un programme efficace de lutte contre la corruption. Les sociétés minières et les exploitants forestiers réalisent leurs activités productives en conformité avec la loi.	Mettre en place un dispositif anticorruption y compris un numéro vert, des boites de lettres, des contrôles de terrain	DGCN	Moyen terme	Ressources des acteurs engagés Améliorer le traitement et la dotation en équipements de travail des éco-gardes19	Aucun cas d'agression impunie des espaces naturels sensibles
	Création d'un système de labélisation des sociétés et de Traçabilité pour le bois	OGUIB	Moyen terme		Système de labélisation des sociétés et de Traçabilité pour le bois
Le zonage national de 1992 est actualisé. Des zonages régionaux,	Réalisation d'EES harmonisées pour le secteur	DNFF	Moyen terme	Ressources d'acteurs engagés	Une EES harmonisée est réalisée pour le secteur

19 La plupart des Conservateurs de la nature auraient des salaires mensuels de moins de 100 Dollars américains ; ce qui en fait des proies faciles à la corruption

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
préfectoraux et communaux sont réalisés. Des EES harmonisées sont réalisées pour les secteurs agricoles, minier et d'exploitation forestière	guinéen d'exploitation forestière			Financement du FSEF	bois
Les services publics concernés prennent des actes juridiques pour protéger toutes les ZTIP. Les acteurs publics mettent en place un dispositif efficace de sécurisation et les acteurs professionnels n'agressent plus les ENP.	Prise d'actes juridiques pour la protection des ZTIPs	DNFF, CNT	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés Financement FSEF	Des actes juridiques sont pris pour protéger et sécuriser les 22 des ZTIPs identifiées par Kew et HNG
	Renforcement de la sécurisation des espaces naturels protégés	DNCN, OGPR			Dispositif de sécurité renforcé dans 100% des espaces naturel protégés
Les communautés locales (y compris les femmes et les populations vulnérables) et des organisations de la société civile participent effectivement à la définition d'orientation et aux activités écologiques.	Déploiement dans toutes les CR d'ingénieur social (information, sensibilisation, négociation, encadrement, etc.)	DNDL	Moyen termes	Ressources d'acteurs engagés Portage de l'IGEDD	Chaque CR dispose d'un ingénieur social professionnel
	Mise en place dans chaque CR de Comité local de biodiversité avec parité homme femme	DNCN	Moyen termes		Chaque CR dispose d'un Comité local de biodiversité
Les entreprises minières (à travers la CMG), Forêt Forte et les investisseurs agricoles s'engagent, dans le cadre de leurs RSE, à financer les initiatives locales de conservation de la diversité biologique	Financement des initiatives de protection de la biodiversité en Guinée forestière	Forêt Forte	Long terme	Financement d'acteurs concerné	Engagement financier de Forêt forte honoré
La coupe de bois est pratiquée de façon rationnelle et légale. Le contrôle de la coupe et du	Formation et sensibilisation des scieurs sur les techniques efficiente de coupe de bois	Forêt Forte et APFB-G	Moyen terme	Ressources d'acteurs engagés	100% des exploitants forestiers pratiquent la coupe et le reboisement

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
transport de bois est rigoureusement appliqué. Des acteurs ont des pratiques soutenues de sylviculture et de reboisement (notamment via la RNA).					efficient
	Formation et sensibilisation des scieurs et communautés sur les alternatives économiques (PFNL, sylviculture, etc.)	APFB-G	Moyen terme		50% des scieurs artisanaux pratiquent des activités alternatives (PFNL, sylviculture)
	Contrôle d'autorisations de tous les camions transportant le bois	ATRG	Moyen terme		Aucun camion transportant le bois non autorisé ne circule
Les études s'intensifient sur la biodiversité et sur les menaces qui pèsent sur elle. Une plate-forme de partage d'informations sur la biodiversité est opérationnelle pour un meilleur suivi des espèces afin d'orienter les décisions des acteurs pour les préserver	Inventaire national de la biodiversité végétale	HNG	Court terme	Personnel d'acteurs engagés Financement FNEF Portage DNFF	100% du territoire national est couvert par inventaire botanique
	Inventaire national de la biodiversité animale	Guinée Ecologie	Court terme		100% du territoire national est couvert par inventaire zoologique
	Mise en place d'une plate-forme de partage des informations et de suivi des menaces contre la diversité animale et végétale	Biotope	Moyen terme		Plate-forme de partage des informations et de suivi des menaces opérationnelle
Des programmes d'éducation à l'environnement sont mis en œuvre. Les acteurs ont pris conscience et participent de façon responsable à la prévention des problèmes écologiques en adoptant de bonnes pratiques productives.	Education des communautés sur les enjeux de la coupe de bois basée sur les principes religieux/coutumiers	ALERGUI	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés Financement ANAFIC Radiodiffusion RTG/RRG	Contenus religieux et plan de diffusion disponibles 100% des contenu réligieux/ coutumiers diffusés
La valeur économique de services écosystémiques est intégrée aux décisions de production des acteurs. Un	Renforcement des capacités des acteurs forestiers sur les conditions de mise en œuvre des PSE	HNG	Court terme	Ressources des acteurs engagés Portage par DNM	100% des entreprises minières ont contractualisé des PSE avec les communautés

Trajectoire souhaitable	Engagements à solliciter	Acteurs engagés	Echéance	Conditions, moyens et mesures facilitatrices	Indicateurs
système de PSE est mis en place pour renforcer le partage et la mobilisation pour la conservation de la biodiversité	Contractualisation des PSE entre Forêt forte et les communautés	FNPFB et Forêt Forte	Moyen terme		
Les agriculteurs/trices et les artisans sont formé/és pour adopter les techniques de production plus rationnelles. Il s'agit de méthodes de production propre (rotation, sylviculture, agroforesterie, bioénergie, four solaire, etc.)	Professionnalisation du sciage de bois et appui des scieurs pour d'adoption de technique de production propre	FNPFB	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés ANAFIC pourraient participer au portage du projet	100% des scieurs sont recensés, formalisés et formés
	Professionnalisation et appui des artisans (fabricants de charbon de bois, brique en terre cuite, boulangers, fumeuses de poissons, huile de palme, salicultrice) pour d'adoption de technique de production propre	FENAG	Moyen terme		100% des artisans sont recensés, formalisés et formés
Les bonnes pratiques locales (Waton, Taton, tapade, Loi Fria, etc.) sont partagées et mises en œuvre. De même, les bonnes pratiques innovantes (charbon écologique, four amélioré, etc.) sont recherchées, partagées et mises en œuvre	Réalisation de recherche sur les bonnes pratiques locales et innovantes / biodiversité	Guinée Ecologie	Moyen terme	Personnel d'acteurs engagés Portage DNFF	Un inventaire national des bonnes pratiques locales et innovantes de conservation de la biodiversité est réalisé
	Partager et assurer la mise en œuvre bonnes pratiques locales et innovantes / biodiversité	ANC-G	Long terme		100% des bonnes pratiques inventoriées sont partagées et mises en œuvre

Court terme : d'ici à 2025 Moyen terme : D'ici à 2030 Long terme : D'ici à 2050

Légende

Engagement sur une variable de gouvernance
Engagement sur une variable sociétale
Engagement sur une variable environnementale

CONCLUSION

L'étude a permis de caractériser les six filières (riz et fruits-légumes pour le secteur agricole, or et bauxite pour le secteur mine, bois d'œuvre et bois énergie pour le secteur de l'exploitation forestière) et de faire la cartographie de leurs acteurs.

L'analyse des informations et données obtenues a permis d'établir que la pratique de l'Agriculture Itinérante sur Brûlis (AIB) et l'utilisation incontrôlée d'intrants agricoles sont les principales forces motrices des menaces contre la biodiversité dans le secteur agricole. Dans le secteur minier, le rejet de boue rouge contaminée et la mise en œuvre incorrecte des restaurations prévues dans les PGES sont les forces motrices majeures. Quant à la filière bois, la corruption dans la gestion de la coupe de bois d'œuvre et le faible accès des ménages et des artisans aux sources alternatives d'énergie sont les principales causes de menaces contre la biodiversité.

Pour chaque secteur, ont été identifiés un certain nombre d'acteurs dont les engagements auraient les effets d'entrainement les plus importants sur les autres. Il a aussi été mis en exergue les acteurs économiques qui sont le plus à même de participer à un programme de conservation de la biodiversité compte tenu de leurs objectifs professionnels.

Aussi, cette étude propose des scénarios d'engagement volontaire des acteurs économiques des six filières concernées pour la conservation de la biodiversité en Guinée.
La construction de scénarios d'engagement volontaire s'est basée sur les évolutions futures (à l'échéance 2030) de 15 variables à partir d'une analyse structurelle. Pour chaque variable, il est défini deux futurs : un futur défavorable (*business as usual*) et un futur souhaitable pour l'atteinte duquel les engagements volontaires des acteurs sont recherchés. Sur cette base, les engagements volontaires dont l'émergence doit être recherchée sont définis et un plan d'action est élaboré pour en présenter un cadre cohérent de recherche et de mise en œuvre.

Compte tenu de ces résultats, et pour favoriser l'émergence d'engagement volontaire des acteurs sectoriels pour la conservation de la biodiversité en Guinée, il est recommandé de :

- Concentrer les efforts sur les acteurs qui, dans chaque secteur, sont à la fois les plus influents et les moins dépendants. Ces acteurs, de par leurs influences contribueront à l'engagement volontaire d'autres acteurs ;
- Mettre en place un processus spécifique de négociation pour les acteurs dont les objectifs professionnels sont situation conflictuel avec certains objectifs de conservation de la biodiversité. L'ANC-G, ALERGUI et les Médias peuvent y jouer des rôles importants ;
- Concentrer les efforts sur la mise en œuvre des activités liées aux hypothèses d'évolution futures des variables environnementales (en vert dans le radar et dans le plan d'action) par rapport à celles des variables sociétales et de gouvernance ;
- Assurer que les interventions des acteurs étatiques (liées aux variables en bleu) restent dans le strict cadre de la facilitation tels que définie dans le plan d'action. Les engagements volontaires recherchés sont ceux des acteurs économiques (entreprises, paysans, ONG, etc.) ;
- Définir clairement les conditions de prise en charge des coûts engendrés par la mise en œuvre du plan d'action. La participation des acteurs financiers dont le Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN), Fonds de l'Hydrocarbure et les sociétés sont à rechercher ;

- Mettre en place un cadre permanent de concertation et de dialogue inter-acteurs et intrasectoriel (soit trois cadres de dialogues dont un par secteur) afin de favoriser la profondeur des débats. Ce cadre doit continuer de fonctionner à la fin du projet ;
- Concentrer, durant la phase pilote, les efforts sur trois des filières : les Fruits-légumes pour le secteur agricole (Basse et Moyenne Guinée), l'or pour le secteur minier (Haute Guinée) et le bois d'œuvre pour le secteur de l'exploitation forestière (Guinée forestière).

BIBLIOGRAPHIE

Hermann, S. Tossou; Bah, Safiatou; Capaldo, Gianluca . (2021). *L'avenire de l'agriculture en Guinee: 2030-2063.* Guinée: HUB FIDA Afrique de l'Ouest.

Arcade, J., Godet, M., Meunier, F., & Roubelat, F. (1999). *Structural analysis with the MICMAC method & Actor's strategy with MACTOR method. Futures Research Methodology.* Washingtown: USA: American Council for the United Nations University: The Millennium Project.

Aussel, A. (2019). *Elaboration d'une typologie des habitats de Guinée adaptée aux Etudes d'impact environnemental.* Rennes, Angers: Agrocampus, Biotope, Combo.

Bah, I. S. (2019). *incidence de l'exploitaiton de la bauxite par la Compagnei des Bauxites de guinée sur les activités agricoles à Sangarédy.* Conakry, Guinée: Edition universitaire.

Bah, M. O., & Bernard, J. (1996). *Forêt, Politique forestières et gestion des ressources naturelles en Guinée.* Conakry: Institu de recherche des Nationa unies pour le Développement social (UNRISD).

Bah, M. O., Bernad, J., & Trouve, J. (1996). *Forets, politique forestieres et gestion des ressources naturelles en Guinee.* Conakry: Institut de Recherche des Nations Unies pour le Developpement Social (UNRISD).

Banque Mondiale. (2019). *Pour parvenir à l'alphabétisation pour tous.* Washington DC: Groupe de la Banque Mondiale.

BSD/MMG Guinée. (2018, 02 21). *www.invest.gov.gn*. (B. d. Ministère des Mines et de la Géologie (MMG), Éditeur) Consulté le 08 18, 2022, sur https://www.invest.gov.gn: https://www.invest.gov.gn/page/mines?onglet=presentation

Camara, M., & Fofana, S. (2019, Avril 17). Evaluation de la valeur économique des services écosystémiques du Mont Kakoulima en Guinée. (F. d. Gestion, Éd.) *Revue Miriya*(23), pp. 35-48. Consulté le Mars 15, 2022

Châtelot, C. (2021). La malédiction de la bauxite en Guinée. *Le Monde*, 2-4. Récupéré sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/27/en-guinee-la-malediction-de-la-bauxite_6096154_3212.html

Couch, C., Cheek, M., Haba, ,. P., Molmou, D., Williams, J., Magassouba, S., . . . Diallo, M. Y. (2019). *Habitats menacés et Zones Tropicales Importantes pour les Plantes (ZTIP) de Guinée, Afrique de l'ouest.* Conakry: Darwin initiative, Royal Botanic Kew Garden, Guinée Ecologie, Herbier national de Guinée (HNG), Plantlive, République de Guinée. doi:ISBN 978-1-5272-4064-3

Diallo, A. I., Diallo, A., Bah, M., & Bah, T. B. (2021). *Evaluation et hiérarchisation es menaces pesant sur la biodiversité aux niveaux national et local en Guinée en vue d'identifier deux secteurs prioritaires pour le Projet BIODEV.* Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources, Projet BIODEV-2030. Conakry: CERE. Consulté le Mars 25, 2022, sur https://www.biodev2030.org/wp-content/uploads/2022/02/72.-Guinee_Rapport_FINAL_UICN_CERE_diagnostic-biodiversite_2021.doc.pdf

Diallo, M. C., Tall, A., & Traoré, L. (2011). *Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée.* Conakry: GIZ (Deutsche Gesellschaft fir Inernationale Zusammenarbert.

Diallo, M. S., & Yamna, D. (2011, Janvier 11). La gestion dérogatoire : une stratégie associant péniblement l'État et les communautés locales dans le Parc National du Haut Niger (Guinée), [En ligne], 11 (1). *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Consulté le 02 25, 2022, sur http://vertigo.revue.org/70163

Diallo, Mamadou Chérif ; Tall, Ahmédou ; Traoré, Lancéi. (2011). *Les enjeux de la gouvernance*

minière. Projet « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ASRP). Conakry: Cooperation Guinee Allemagne. Récupéré sur www.itie-guinee.org

Diallo, Mamadou Chérif ; Tall, Ahmédou ; Traoré, Lanceï. (2011). *Les enjeux de la gouvernance minière.* Projet « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ASRP). Conakry: Cooperation Guinee Allemagne. Récupéré sur www.itie-guinee.org

Diawara, D., Camara, L., & Bangoura, A. (2010). *Evaluation forestière mondiale (FRA).* Rome: FAO (Fonds des Nations Unies pour Agriculture et l'Alimentation.

Doubouya, S. (2010, 06 18). *Centre d'Echange d'Informations de la Guinée*. Consulté le 02 10, 2022, sur Convention sur la Diversité Biologique: https://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee/monographie-nationale-de-la-diversite-biologique/v-inventaire-de-la-diversite-biologique/monographie-nationale-la-diversite-biologique

FAO. (2010). *Evaluation des ressources forestière mondiales.* Département des forêts. Genève: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture.

Fofana, O., & Camara, M. (2018). *Incidence de l'orpaillage sur les espèces végétales ciblée en Haute Guinée.* Conakry: Editions universitaire.

Godet, T. M. (1997). *Manuel de prospective stratégiques.* Washintown: Tomes, Dunod .

Goujon, M. (2017, Juin 01). Pauvreté, environnement et développement . *Quart Monde*, pp. 50-54.

Hoven, I. (2001). *Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme.* Paris: OCDE.

INS. (2015). *Troisième recessement général de la population et de l'habitat (RGPH3).* Conakry, Guinée: Institut National de Statistiques (INS), Ministère de Plan et de la coopération internationale (PPCI).

Keita, S. M., Mara, F., Barry, M. A., Camara, M., & Bah, A. C. (2015). *Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la région de Haute Guinée.* Conakry: Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

Klugman, J., Francisco, R., & Hyung-Jin, C. (2011). Le HDI 2010: new contreversies, old critiques. *Journal of Economic inéquality, II*(9), 88-105.

Limoge, F. (2014). *Evaluation économiques des services écosystémiques de la Forêt classée de Kounounkan.* Conakry: Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

MA, MEPA, MPAEM et MEEF. (2017). *Politique nationale de développement agricole.* CEDEAO et NEPAD, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'élevage et de la production animale, Mnistère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime, Ministère de l'environnement, des eaux et forêts. Conakry: République de Guinée.

MA, MEPA, MPAEM et MEEF. (2018). *Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle : PNIASAN 2018-2025.* Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la production animale, Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'éconoie maritime, Mnisère de l'environnement, des eaux et forêts. Conakry: République de Guinée.

MAEEEF. (2007). *Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA-CC).* MAEEEF-RG. Conakry: Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des Eaux et forêts, République de Guinée.

Mamedov, V. L., Boufeev, Y. v., & Mamedov, A. I. (2010). *Banque de onnée sur les gigeements et indices des minéraux utile de Guinée.* Guinée: Ministère des Mines et de la Géologie, Faculté de géologie: Géopropects. Conakry et Moscou: Université d'Etat de Lomonossov.

Maradan, D., Ouédraogo, B., Thiombiono, N., Thiombiono, T., & Zein, K. (2011). *analyse économique du secteur des mines, liens pauvreté et environnement.* PNUd et UNEP. Ouagadougou: SBA, Ecosys.

MEEF (RG); UNEP; GEF. (2018). *Sixième rapport national de la Convention sur la Diversité bilogique.* Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêt de la République de Guinée. Conakry (République de Guinée): R. Consulté le 04 05, 2022, sur https://www.cbd.int/doc/nr/nr-06/gn-nr-06-fr.pdf

MEEF. (2015). *Annuaire des statistiques forestières:.* Conakry (Guinée): Mnistère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

MEEF-RG. (2019). *Annuaire des statistiques forestières 2017 - 2018.* Bureau de Stratégie et de Développement (BSD). Conakry: Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) de la République de Guinée, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ministère de l'Economie - France. (2022). *Qu'est ce que la responsabilité sociétale des entreprises.* Paris: Ministère de l'Economie (France).

Ntagunguria, Carpophore . (2018). *Perspectives Économiques en Afrique 2018.* Guinée: Groupe de la Banque Africaine de Développement.

PANL/LCD Guinée. (2006). *Programme d'action national.* Conakry: Ministere de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forets.

RG. (2020). *Investir dans les mines.* Conakry: République de Guinée. Récupéré sur https://apip.gov.gn/DOC/Mine.pdf

Samoura, K., & Diallo, L. (2003). Problèmes environnementaux liés aux principaux secteurs de la production d'énergie en Guinée. *AJEAM-RAGEEb*, 28-38.

Sow, M. (2003, Juin 18). Roles des structures traditionnelles dans la valorisation de la biodivesité en Guinée. Préservation de la biodiversité : les réponses des réligions africaines. *Acte du séminaire de Ouagadougou (Burkina Faso). I*, pp. 205-212. Ouagadougou: I. Butare.

Sow, S. (2013). *Exploration minière et développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire.* Lomé: Université Senghor.

Stump, S. I., Pauc, J., Driouech, F., K, C., Soedjede, S., Camara, M., & Bangoura, y. (2021). *Conditions de développement des services climatiques pour l'agriculture en Guinée.* Conakry, Guinée: Acterra, Suez, Arias.

Thierry, B., Tossou, S. H., Bah, S., Capaldo, G., & Onimus-Pfortner, J. (2020). *L'avenir de l'agriculture en Guinée: 2030-2063.* Hub FIDA Région Afrique de l'ouest. Rome: Fonds International pour le Developpement Agricole - FIDA. Consulté le 07 22, 2022, sur https://sites.google.com/view/fidafrique-ifadafrica/

UICN. (2010). *Analyse des modes de gestion d'un echantion de 10 aires protegees de Guinee. Quelle contribution a la conservation de la nature?* Bourkina Faso: Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources.

UICN. (2016). *Projet de Conservation de l'Ecosystème du Fleuve Mano et de la Gestion Internationale des Ressources en Eau (GIRE).* Abidjan (Cote d'ivoire), Conakry (Guinée), Monrovia (Liberi) et Freetown (Sierra Leone): FEM.

UICN/PAPACO. (2010). *Analyse des modes de gestoin d'un échantillon de 10 aires protégées en Guinée: quelle contribution à la conservation?* Gland, Génève et Cambridge: Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources.

Yombouno, A., & Bah, S. (2009). *synthèse des études sur la filière riz en guinée de 2000-2011 .* Conakry: INADER, ADAPE-Guinée.

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de sélection des zones d'étude pour chaque filière

Secteur	Filière	Critères	Sélection de région naturelle pour chaque filière				Décision
			Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée forestière	
Agriculture	Riziculture	Ressources	4	3	5	4	Guinée forestière
		Pratique/Exploitation	4	3	4	5	
		Sensibilité/Impact	3	4	4	5	
		Total score	**11**	**10**	**13**	**14**	
	Fruits et légumes	Ressources	4	5	3	4	Moyenne Guinée
		Pratique/Exploitation	5	4	3	3	
		Sensibilité/Impact	4	5	2	2	
		Total score	**13**	**14**	**8**	**9**	
Exploitation forestière	Bois d'œuvre	Ressources	4	3	2	5	Guinée forestière
		Pratique/Exploitation	4	3	2	5	
		Sensibilité/Impact	4	3	3	5	
		Total score	**12**	**9**	**7**	**15**	
	Bois énergie	Ressources	4	3	2	5	Basse Guinée
		Pratique/Exploitation	5	3	3	4	
		Sensibilité/Impact	5	3	4	4	
		Total score	**14**	**9**	**9**	**13**	
Exploitation minière	Bauxite	Ressources	5	4	2	0	Basse Guinée
		Pratique/Exploitation	4	2	0	0	
		Sensibilité/Impact	4	1	0	0	
		Total score	**13**	**7**	**2**	**0**	
	Or	Ressources	1	3	5	2	Haute Guinée
		Pratique/Exploitation	0	2	4	1	
		Sensibilité/Impact	0	2	5	2	
		Total score	**1**	**7**	**14**	**5**	

Légende : 0 = Aucun 1 = Très faible 2 = Faible 3 = Moyen 4 = Fort 5 = Très fort

Annexe 2 : Guide d'entretien utilisé lors des consultations préliminaires

A. Guide de l'enquêteur

Ce document est un guide d'entretien destiné à être administré de façon directe par les experts de MaC Consulting pour des fins unique de l'analyse mentionnée en titre. Les réponses sont volontaires et l'enquêté, une personne ressource pertinente à la mission, est libre de répondre ou non aux questions. Le guide sera administré en environ 2h mn de façon interactive et itérative. L'enquêté et l'enquêteur peuvent, s'ils jugent pertinent aborder des sujets complémentaires afin d'approfondir certaines questions abordées. Les espaces sous les questions sont indicatifs car dans les faits, l'enquêteur doit se munir d'un bloc-notes pour mentionner les informations collectées. Il/elle pourrait ajuster la question en fonction de l'acteur, du domaine d'activité et, le cas échéant, demander des documents administratif sources de données.

B. Informations générales

N° : …… Date : ….. / …….. / 2022 Durée : ……..
Prénoms et nom du Répondant : …….....
Fonction : ……... Expérience : … ans
Téléphone : …… Courriel : ……

C. Présentation de l'Acteur et des activités

Présentez de mieux de vos connaissances votre structure (Dénomination, sigle, secteur, branche, filière, conditions et année de création, etc.).
……
……
……
……
……

Quelles sont, selon vous, les sous-filières des six filières à l'étude ? Pour chacune des filières/sous-filières précisez les spécificités de la chaine de valeur, des produits, des partenaires, du système de production, et les statistiques disponibles.
……
……
……
……
……

D. Analyse DPSIR

Quelle est vos avis global sur l'état de la biodiversité en Guinée (les écosystèmes naturels, les végétaux, les animaux, les virus, leurs évolution durant les dix dernières années).
……
……
……
……
……

Quelles sont les activités anthropiques sources de pression sur la biodiversité en Guinée ? Comment se manifestent précisément les pressions venant des activités des secteurs minier, agricoles et forestier ?

……
……
……
……
……

Pour les pressions dans chacun des secteurs mentionnées ci-dessus, quel est l'état de la biodiversité qui en résulte ? Quels en sont les impacts (directs et indirects) sur les moyens d'existence et les conditions de vie ?

……
……
……
……
……

E. Dispositif de gestion de la biodiversité

Décrivez du mieux de vos connaissances les dispositifs juridique, institutionnel et stratégique qui encadrent les activités dans les secteurs agricole, minier et forestier (prendre en compte autant que possible les particularités de chaque filière) ainsi que la conservation de la biodiversité en Guinée. Quels en sont les atouts et les insuffisances ? Sont-elles liées à la nature des dispositifs ou au disfonctionnement des structures d'application ? Comment pourrait-on, selon vous améliorer ces dispositifs ?

……
……
……
……
……

Existe-t-il des bonnes pratiques (endogènes et/ou innovantes) en faveur de la conservation de la biodiversité dont vous recommandez la promotion ? Existe-t-il des cadres de concertation multi-acteur (formel et/ou informel) pour la conservation de la biodiversité ? Existe-t-il des goulets d'étranglement ? Expliquez, s'il vous plait.

……
……
……
……
……

Quels sont, selon vous, les 10 acteurs les plus déterminants en matière de conservation de la biodiversité en Guinée ? Décrivez, du mieux de vos connaissances, les relations (dépendance/influence, conflit/complémentarité, etc.) entre ces différents acteurs. Prière de noter l'évolution de ces relations durant les 10 dernières années ainsi que les tendances des prochaines années.

……
……
……
……
……

Merci

Annexe 3 : Etat de la biodiversité de la Guinée

Espèces	Etat de la diversité végétale
Les végétaux : La flore de la Guinée est très riche et diversifiée en raison même de la multitude de ses sites écologiques répartis dans ses quatre régions naturelles (Haute Guinée, Moyenne Guinée, Basse Guinée et Guinée forestière). La monographie nationale indique la présence en Guinée de 3077 espèces végétales largement dominées par les Angiospermes	
Bryophytes	lls se divisent en deux classes (les Hépatiques et les Mousses) et l'inventaire a permis de recenser 55 espèces.
Ptéridophytes	Il a été dénombré en Guinée 157 espèces dont 20 de Lycopodiophyta, 143 autres espèces de Ptéridophyte
Gymnospermes (Coniferophytea)	Le recensement a permis de dénombrer 11 espèces de Gymnospermes dont 8 espèces de pinus.
Angiospermes	Il est dénombré 2 833 espèces d'Angiospermes en Guinée (sur 250 000 espèces au monde) dont 2067 Magnoliopsida et 766 Lilliopsida.
Les espèces vertébrées : Au total 529 espèces de vertébrés ont été identifiées dans le Monographie nationale dont les oiseaux (34%), les poissons (33%) et les mammifères (17%) qui sont les plus nombreux de l'effectif	
Chondrichthyes (Requins et Raies)	34 espèces ont été inventoriées en Guinée sur 843 décrites à travers le monde.
Osteithyes (Poissons osseux)	Leur inventaire dans les eaux guinéennes a permis de recenser 501 espèces sur 18 150 étudiées dans le monde.
Amphibiens	Sur 4 104 espèces décrites dans le monde, 76 ont été recensées en Guinée.
Reptiles	En Guinée, 140 espèces de reptiles ont été inventoriées sur 6 300 décrites dans le monde20.
Oiseaux (Aves)	Sur les 7 000 espèces connues à travers le monde, 518 ont été recensée en Guinée.
Mammalia (Mammifères)	Les informations disponibles en Guinée ont permis de recenser 260 espèces sur 4 000 décrites à travers le monde
Les espèces invertébrées : Les invertébrés : Comme partout ailleurs dans le monde ils constituent le plus important groupe de la diversité faunistique en Guinée. Il s'agit notamment des Vers, Mollusques, Crustacées, Insectes, etc. Le tableau 2 ci-dessous présente la situation des invertébrés en Guinée.	
Nemata (Nematodes)	Sur plus de 12 000 espèces de vers ronds décrites à travers le monde, il a été recensé 23 espèces de nématodes en Guinée
Mollusca (mollusques)	Il y a en Guinée 163 espèces de mollusque dont 69 Bivalves (Lamellibranches), 89 Gastéropodes et 5 Céphalopodes.
Crustacea (crustacés)	Avec 184 espèces recensées en Guinée, ces Arthropodes généralement aquatiques incluent les Brachiopodes (crevettes).
Insecta (Insectes)	Sur plus de 30 millions d'espèces estimées pour la planète, l'inventaire en Guinée fait état de 1 177 espèces d'insectes

Source : La monographie nationale sur la diversité biologique en Guinée

20 Au regard des menaces qui pèsent sur la tortue de mer notamment la tortue verte (*Lepidochelys olivacea*), l'île blanche (10 ha) a été classée pour servir de dernier refuge substantiel aux tortues de mer qui viennent se reproduire en Guinée.

Annexe 4 : Agenda de l'atelier de prospection participative / Conakry

Analyse des scenarios d'engagement volontaire des acteurs des secteurs agricoles, miniers et forestiers pour la conservation de la biodiversité en république de guinée

Date : 12 Août 2022
Lieu : Université Gamal Abdel Nasser / Salle de conférence de l'hôtel

Horaires	Durée	Activités	Responsable
09h00 – 09h30	30 Mn	Accueil des participants Présentations	MaC Consulting Participants
09h30 – 10h00	30 Mn	Protocole d'ouverture officielle	UICN
10h00 – 10h30	45 Mn	A1 : Restitution/Synthèse des résultats des travaux régionaux	MaC Consulting
10h30 – 11h00	45 Mn	Discussion et enrichissement sur l'activité A1	Participants
11h00 – 11h15	15 Mn	Pause-café	
11h15 – 12h00	60 Mn	A2 : Détermination des variables de changement et des forces motrices	Groupes de travail
12h00 – 12h30	45 Mn	Discussion en plénière et enrichissement	Groupes de travail
12h30 – 13h00	45 Mn	A3 : Définition des relations d'influence entre Acteurs	Groupes de travail
13h00 – 13h30	60 Mn	A4 : Définition des relations dépendance entre Acteurs	Groupes de travail
13h30 – 14h00	60 Mn	Pause déjeuné	MaC Consulting
14h00 – 14h45	60 Mn	A5 : Détermination des relations Acteurs – objectifs	Groupes de travail
14h45 – 15h30	45 Mn	A6 : Détermination des relations Objectifs – objectifs	Groupes de travail
15h30 – 16h00	30 Mn	A7 : Détermination des futures plausibles	Groupes de travail
16h00 – 16h30	30 Mn	A8 : Détermination des futures souhaitables	Groupes de travail
16h30 – 17h00	30 Mn	A9 : Définition des modalités d'engagement des acteurs	Groupes de travail
17h30 – 17h00	15 Mn	Clôture de l'atelier	UICN

Annexe 5 : Agenda de l'atelier de prospection participative / Région (Boké, N'Zérékoré, Kankan, Mamou)

Analyse des scenarios d'engagement volontaire des acteurs des secteurs agricoles, miniers et forestiers pour la conservation de la biodiversité en république de guinée

Date : Jeudi, 21 juin 2022
Lieu : Salle de conférence du Gouvernorat de Mamou

Horaires	Durée	Activités	Responsable
09h00 – 09h30	30 Mn	Accueil des participants	Modérateur Auto-présentation
09h30 – 09h45	15 Mn	Protocole d'ouverture officielle	Gouvernorat IREDD
09h45 – 10h30	45 Mn	A1 : Diagnostic partagé et discussion : DPSIR	MaC Consulting Participants
10h30 – 11h15	45 Mn	A2 : Diagnostic partagé et discussion : Cartographie d'acteurs	MaC Consulting Participants
11h15 – 11h30	15 Mn	Pause-café	
11h30 – 12h30	60 Mn	A3 : Détermination des variables de changement et des forces motrices	MaC Consulting Groupes de travail
12h30 – 13h15	45 Mn	A4 : Co-construction des hypothèses de futurs plausibles	MaC Consulting Groupes de travail
13h15 – 14h00	45 Mn	Pause déjeuné	
14h00 – 15h00	60 Mn	A5 : Co-construction des hypothèses de futurs souhaitables	MaC Consulting Groupes de travail
15h00 – 16h00	60 Mn	A6 : Comportements et conditions pour atteindre le futur souhaitable	MaC Consulting Groupes de travail
16h00 – 17h00	60 Mn	A7 : Planification des activités/ comportements	MaC Consulting Groupes de travail
17h00 – 17h15	15 Mn	Clôture de l'atelier	Gouvernorat IREDD / DPEEF

Annexe 6 : Quelques photographies illustratives

Consultation de la CEDD du Conseil National de la Transition (CNT)	Travaux de groupe à l'atelier régional de la Basse Guinée à Boké
Focus groupe avec la communauté villageoise de la CR de Tolo, préf. Mamou	Restitution partagée et discussion entre acteurs à l'atelier régional de haute Guinée à Kankan
	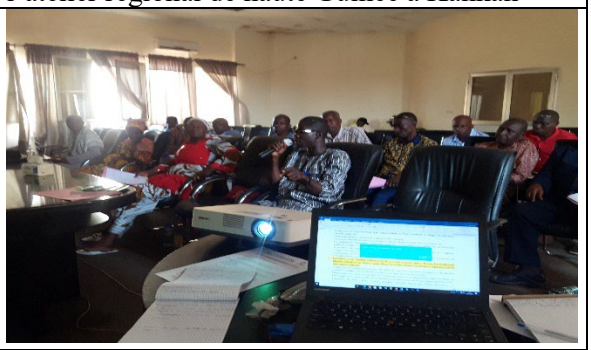
Echantillons de minerai exposé à la Direction régionale des Mines	Entretien individuel avec un responsable d'organisation professionnelle agricole / Kankan
	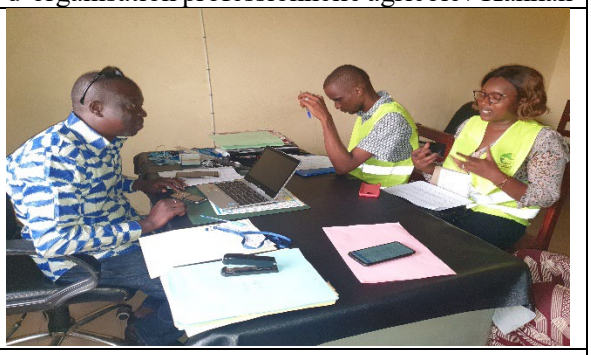
Entretien avec le Président de la Chambre régionale de l'Agriculture GF	Elevage d'autruche en Haut e Guinée
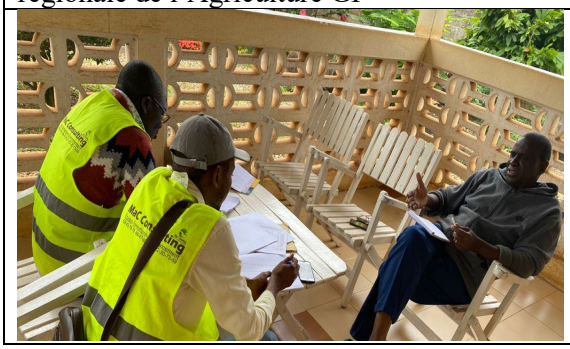	

Annexe 7 : Fiches de détermination des relations acteurs – acteur utilisée à l'atelier de prospection21

Fiche N° : …… Secteur : …… Filière : …… Groupe de travail : ☐ Agriculture ☐ Mine ☐ Bois

Travail à faire : Prière d'indiquer si 0 = pas d'influence, ou influences sur 1 = Processus Opératoire, 2 = Projets, 3 = Missions, 4= Existence

Légende :

L'objectif n'a aucune influence sur l'acteur (0)

L'objectif met en cause des opérations de l'acteur (-1)

L'objectif met en cause des projets de l'acteur (-2)

L'objectif met en cause la mission de l'acteur (-3)

L'objectif met en cause l'acteur (-4)

L'objectif favorise la mission de l'acteur (+1

L'objectif est nécessaire aux projets de l'acteur (+2)

L'objectif est nécessaire pour la mission de l'acteur (+3)

L'objectif est indispensable pour l'acteur (+4)

		Acteur Objet d'influence																			
		DNA	CNA-G	Trias-G	SERPROCA	FUPRORIZ	IRAG	ISAV-F	CAEDD/CNT	IGEDD	ANAFIC	CERE	G-Ecologie	DNDL	ANC-G	RTG/RRG	FENAG	ALERGUI	APEK	FPFD	CNOPG
Acteur source de l'influence	DNA	■																			
	CNA		■																		
	Trias-G			■																	
	SERPROCA				■																
	FUPRORIZ					■															
	IRAG						■														
	……							■													

21 Fiche renseignée par des groupes d'acteurs pour

Annexe 8 : Fiche de détermination des relations Acteur Objectif

Analyse des scenarios d'engagement volontaire des acteurs des secteurs agricoles, miniers et forestiers pour la conservation de la biodiversité en république de guinée

Prénoms et nom : …… Structure : …… Fonction : ……

Travail à faire : Pour chaque objectif inscrire une valeur allant de (-4) à (+4) selon votre appréciation de l'influence de l'objectif sur votre institution

Légende :

L'objectif n'a aucune influence sur l'acteur (0)

L'objectif met en cause des opérations de l'acteur (-1)

L'objectif met en cause des projets de l'acteur (-2)

L'objectif met en cause la mission de l'acteur (-3)

L'objectif met en cause l'acteur (-4)

L'objectif favorise la mission de l'acteur (+1

L'objectif est nécessaire aux projets de l'acteur (+2)

L'objectif est nécessaire pour la mission de l'acteur (+3)

L'objectif est indispensable pour l'acteur (+4)

N°	Objectif de conservation de la biodiversité	Relation Acteur–Objectifs
1	Sensibilisation et éducation à l'environnement des acteurs (paysans, services publiques, secteur privé, société civile)	
2	Mise en place de cadre de concertation permanent et multiacteurs favorisant la participation des communautés, femmes, personnes vulnérables, société civiles à la conservation de la biodiversité	
3	Dragage des cours d'eau et mise en place d'un système de collecte et de gestion de déchets y compris les 3R et protection des berges	
4	Promouvoir les AGR conservatrices de la biodiversité : agroforesterie, sylviculture, piscirizicultre, écotourisme durable, pépiniériste, etc.	
5	Vulgariser l'utilisation de variétés nécessitant peu d'intrants agricoles : cacao Mercedes, riz Tinka, etc. et subvention aux pratiques agricoles durables	
6	Sédentarisation des agriculteurs et vulgarisation des techniques culturales durables : Rotation des cultures, jachères, repiquage,	

	engrais biologique, etc.	
7	Renforcer la qualité des EIES et le suivi du la mise en œuvre des PGES et appliquer le cas échéant des sanctions exemplaires	
8	Subvention à la recherche et amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques et surveillance de l'évolution de la biodiversité	
9	Renforcement de la gouvernance minière et encourager la mutualisation des infrastructures minières pour minimiser leurs impacts sur les espèces aquatiques et terrestres	
10	Veiller au respect strict de la réglementation en matière d'utilisation de mercure et de cyanure et de restauration de sites par les EMAPE	
11	Promotion de la bioénergie pour la production artisanale (boulangerie, briques de terre cuite etc.) et soutien à l'utilisation du gaz (butane, biogaz) ;	
12	Paiement des services écosystémiques pour favoriser la conservation systématique de la biodiversité par les communautés	
13	Création des forets communautaires et valorisation des bonnes pratiques endogènes et innovante : forêts sacrées, Waton, Taton, forêts privées, lois Fria, RSE, etc.	
14	Mise en place de textes d'applications, vulgarisation de la règlementation en matière de conservation de la biodiversité et gestion des conflits de compétences institutionnelles	
15	Lutter contre la corruption, renforcer les capacités institutionnelles et veiller au respect strict des lois sur la conservation de la biodiversité.	
16	Veiller au respect du cahier de charge par les sociétés d'exploitation forestière et renforcer le suivi de la réglementation en la matière	
17	Améliorer les conditions de travail du corps de conservateur, augmentation du réseau d'espaces naturels protégés et partenariat pour leur gestion transfrontalière	
18	Développement de partenariat avec les pays voisins pour la gestion transfrontalière d'espaces naturels protégés et partage d'expériences et solidarité	
19	Reboisement et/ou RNA avec des ensembles d'espèces locales, espèces comestibles et espèces à croissance rapides les zones sensibles : rives de cours d'eau, ancienne mine, etc.	
20	Mise en œuvre de zonage, d'évaluation environnementale stratégique et d'aménagement agricole du type 4 et sécurisation des espaces naturels protégés	

Annexe 9 : Fiche de détermination des hypothèses d'évolutions pour les variables

Analyse des scenarios d'engagement volontaire des acteurs des secteurs agricoles, miniers et forestiers pour la conservation de la biodiversité en république de guinée

Fiche N° : …… Secteur : …… Filière : …… Groupe de travail : ☐ Agriculture ☐ Mine ☐ Bois

Travail à faire : Déterminer pour chaque variable, les hypothèses d'évolutions plausibles et souhaitables sur les 10 prochaines années

Variables	**Hypothèses d'évolution**	
	Plausibles (si les choses restent en l'état sans engagement)	**Souhaitable (si les acteurs s'engagent)**

Annexe 10 : Fiche d'identification des variables clé d'engagement volontaire

Analyse des scenarios d'engagement volontaire des acteurs des secteurs agricoles, miniers et forestiers pour la conservation de la biodiversité en république de guinée

Fiche N° : …… Secteur : …… Filière : …… Groupe de travail : ☐ Agriculture ☐ Mine ☐ Bois

Travail à faire : Prière d'indiquer les influences entre les variables suivant l'échelle d'évaluation ci-dessous :

0 = Pas d'influence 1 = Faible influence 2 = Influence moyenne 3 = Forte influence

	Décentralisation et disparité régionale	Zonage et Evaluation environnementale stratégique	Responsabilité sociétale des entreprises	Bonnes pratiques endogènes et innovante	Mobilisation internationale	Aménagement des zones agricoles	Utilisation d'intrants agricoles	Gestion des déchets	Coupe de bois	Disparition d'espèces	Utilisation des produits toxiques	Sécurisation des espaces naturels protégés	Technique culturales
Décentralisation et disparité régionale													
Zonage et Evaluation env. stratégique													
Responsabilité sociétale des entreprises													
Bonnes pratiques endogènes et innovante													
Mobilisation internationale													
Aménagement des zones agricoles													
……..													

Annexe 11 : Liste des personnes ressources consultées lors de cette phase de démarrage

Liste de personnes consultées à Conakry

N°	Prénoms et nom	Institution / Institution
		Acteurs
1	Mama Sany BEAVOGUI	Conseillère nationale et Membre de la Commission CAEDD[22] du CNT
2	Kamba SYLLA	Responsable Environnement Agence Nationale de Financement des Collectivités locales (ANAFIC)
3	Aboubacar FOFANA	Président Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)
4	Ousmane SACKO	Direction Nationale du Développement Local (DNDL) du MATD
5	Kabinet DIANE	Responsable Gouvernance Association Nationale des communes de Guinée ANCG
6	Adama SIDIBE	Secrétaire Général / Association des Leaders Religieux et Communautaire de Guinée ALERGUI
7	Souleymane (Solo) SIDIBE	Union nationale des Orpailleurs de Guinée (UNOG)
8	Mohamed Lamine CAMARA	Responsable suivi environnemental / Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)
9	Ibrahima DIALLO	Direction Nationale des Projets miniers (DNPM) du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)
10	Mamadou Oury BAH	Responsable suivi évaluation Action Mines Guinée (AMIG)
11	Ansoumane CAMARA	Président / Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois (FNPFB)
12	Sidiki KOUROUMA	Directeur Général Office Guinéenne de Bois (OGUIB)
13	Sékou MAGASSOUBA	Directeur Général Herbier National de Guinée (HNG)
14	Aboubacar SAMOURA	Directeur Général / Office Guinéen des Parcs nationaux et Réserve de faune (OGPRF)
15	Amara TOURE	Président / Union Nationale des Menuisiers et Tapissiers (UNMT-G) de Guinée
16	Mohamed Lamine KEITA	Chef financier / Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECAN)
17	Marine MARC	Directrice Générale Biotope Guinée
18	Mamadou Cellou DOUMBOUYA	Directeur Général Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
19	Madina BAH	Directrice Générale Adjointe / Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéa (SOGUIPAH)
20	Saliou Marie DIALLO	Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée (CNA-G)

[22] Commission Affaires économiques et Développement durable

21	Aissata YATTARA	Assistance Technique / Confédération Nationale des Organisations Paysannes (CNOPG)
22	Michel GBONAMOU	Directeur Général Adjoint Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
23	Mamadi OULARE	Directeur Général Adjoint / Service Promotion Rurale et de Conseil Agricole (SERPROCA)
	Ibrahima Ahmed BARRY	Journaliste / RTG
	Lucien SOLIE	Chef du Département Evaluation Environnementale Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE)
	Ansoumane CAMARA	Coordonnateur national / Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois (FNPFB)
	Lt Alpha Illias DIALLO	Directeur Général des Conservateurs de la Nature.
	Mory Fodé DIANÉ	Inspecteur général / Inspection Générale de l'environnement et du Développement durable (IGEDD)
	Michel GBONAMOU	Directeur General Adjoint / Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
Personnes ressources		
	Pr Selly CAMARA	Ex-Coordinateur du Projet Environnement et Développement Durable.
	Dr. Seydou Barry SIDIBE	Conseiller Principal de la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
	Fatoumata Sombiliy DIALLO	Secrétaire générale / MAB (Man And Biosphère) Guinée)

Liste des personnes consultées en Basse Guinée

N°	Prénoms et nom	Institution / Institution
Boké		
1	N'faly CAMARA	Inspecteur Régional IREDD
2	Sekou SYLLA	Directeur Régional Direction Régionale des Mines et Géologies
3	Souleymane KEITA	Directeur Régional Direction Régional de l'Agriculture et de l'Elevage
4	Göbou GBANHARA	Directrice par Interim Direction Régionale de Plan de Boké
5	Alseny Camara	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage
6	Mamadou SYLLA	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale des Mines et Géologies
7	Paul CAMARA	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de L'environnement et du Développement Durable (DPEDD)
8	Moro DIAKITE	Chef de Section Section de la Forêt et de la faune

9	Vercus NICAVOGUI	Chef Section Adjoint Direction des Eaux et Forêts
10	Gbèmou GOBOUNAN	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage
11	Aboubacar KEITA	Président / Fédération Préfectorale des Professionnelles de la filière Bois (FPPFB)
12	Ibrahima Kalil KOUROUMA	Chef de Département Département Mines à l'ISMG de BOKE
13	Saa Eugene YOMBOURO	Chef Antennes Office Guinéens du Bois (OGUIB)
14	Alpha Oumar DIALLO	Chef de Programme par intérim Radio Rurale de BOKE
16	Communauté de Tanéné	Focus Groupe Mairie de Tanéné
17	Karamoko DIABY	Président ONG SA.NA.B.E.DD
18	Ibrahima Sory BALDE	Personne Ressource Retraiter
19	Ibrahima COUMBASSA	Personne Ressource Chef de quartier Bolondé
20	Bangaly DIAKHABY Personne Ressource	Sous-préfet Adjoint de Tanéné
21	Ibrahima Talibé DIALLO	Ressource Ex Inspecteur Régional de l'environnement Boké
22	Ibrahima Sory BALDE Personne Ressource	Ex Directeur Préfectoral de Koundara
23	Mory KOUROUMA	Ex Directeur Général de l'Ecole Emergent des Géo-Mines de Boké
Kindia		
24	Boubacar 1 DIALLO Inspecteur	Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (IREDD)
25	Djenabou Kolon BALDE	Directrice Préfectorale / Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)
26	Mohamed SYLLA	Directeur Prefectoral / Direction Préfectorale des Mines et Géologies (DPMG)
27	Fara KAMANO	Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)
28	Jean Sékou BANGOURA	Chargé de l'Appui à la Gestion des Intrants Agricoles / Chambre Prefectorale d'Agriculture
29	Younoussa SYLLA	Chef de Projet PEFFA[23] / KFC TRIAS GUINEE
30	Abdoulaye CAMARA	Coordinateur / ONG RGTA/DI (Réseau Guinéen pour la Traction Animale et le Développement Intégré de la basse guinée)
31	Thiany CAMARA	COAPIK/FEPAF (Coopérative des Agri-Preneurs et Innovateurs

[23] Promotion de l'Entreprenariat Féminin dans les Filières Ananas, Mangue et Fruit de Cueillette à Kindia-Forécariah-Conakry

		Ruraux De Kindia)
32	Moussa CAMARA	Président / Fédération des Planteurs de la filière Fruit (FUPAF/BG)

Liste des personnes consultées en Haute Guinée

N°	Prénoms et nom	Institution
		Kankan
1	Mamadi DOUMBOUYA	Direction Préfectoral de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)
2	Mamadi 3 DIAKITE	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)
3	Tahirou DIOUBATE	Assistant / DPPFE
4	Garinchar DELAMOU	Directeur Préfectoral Direction Préfectoral des Mines et Géologies (DPMG)
6	Mamadi TRORE	IDRA
9	Amara KABA	Direction des Micro-réalisation (DMR)
10	Oumar KONATE	Chef de station Radio Rurale
		Kouroussa
12	Ibrahima Doffa KEITA	Direction Préfectoral de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)
13	Oumar DIALLO	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale des Mines et Géologies (DPMG)
14	Nankouman CONDE	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)
15	Michel MILLIMONO	Directeur Préfectoral DPPA

Liste des personnes consultées en Moyenne Guinée

N°	Prénoms et nom	Institution
1	Djibril CAMARA	Inspecteur / Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (IREED)
2	Mamadou BAH	Directeur Régional Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE)
3	Abdoul Karim DIALLO	Président Chambre Régionale de l'Agriculture de Mamou
4	Balla TRAORE	Chef section / Agence Nationale de Promotion Agricole (ANPROCA)
5	Elhadj Boubacar BARRY	Président / Fédération Régionale des Professionnelles de la Filière Bois de Mamou (FRPFB / Mamou)
6	Ibrahima KEITA	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)

7	Mamadouba CAMARA	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)
8	Souleymane BARRY	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de l'Action Sociale et Genre (DPASG)
9	Alpha Oumar SY SAVANE	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale des Mines et de la Géologie
10	Aboubacar CAMARA Directeur Préfectoral	Direction Préfectorale du Plan et du Développement
11	Marcel BEAVOGUI Directeur	Radio rurale de Mamou
12	Mamadou Pathé BARRY	Président CAFODED ONG protection de la nature
13	Yaya Kissi SOW	Directeur des études ENATEF
14	Mamadou KALLO	Responsable administratif Union Des Groupements Agricole de Soumbalako (UGAS)
15	Abou CAMARA	Chef des travaux Ecole Nationale De l'Agriculture et l'Elevage (ENAE)
16	Mairie	Communauté Dounet
17	Mairie	Communauté Tolo
18	Alpha TRAORE	Personne ressource (ARSBC)
19	Kaba I CAMARA Personne Ressource	Sous-Préfet
20	Mamadou Diao DIALLO Personne Ressource	Agriculture
21	Gadiri BALDE Personne Ressource	Agriculture

Liste des personnes consultées en Moyenne Guinée

N°	Prénoms et nom	Institution
		N'Zérékoré
1	Kemo Francis LOUA	Inspecteur Régional / Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (IREDD)
2	Francis HABA	Directeur Régional Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
3	Thierno Alseny SOUARE	Inspection Régionale de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (IRPFEPV)
4	Mohamed Mory KEITA	Inspecteur Régional Inspecteur Régionale du Plan
5	Daniel KOLIE	Coordinateur scientifique / Centre Régional de Recherche Agronomique de Sérédou (CRAAS)
6	Mackan CAMARA	Président / Chambre Régionale du Commerce et d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CRCIA-G)
7	Pascal DELAMOU	Secrétaire Administratif / Fédération Régionale Professionnelle de la

N°	Prénoms et nom	Institution
		N'Zérékoré
		Filière de Bois (FRPFB)
8	Sory 2 CAMARA	Chef antenne Régionale Office Guinéenne de Bois (OGUIB)
9	Antoine DRAMOU	Président Chambre Regional d'Agriculture
10	Nyankoye Francois LAMAH	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)/N'Zérékoré
11	Siba DOUALAMOU	Chargé de la formation / Confédération Régionale des Organisations Paysannes de la Guinée Forestière (CNOP-GF)
12	Pepe Léon MAMY	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de l'Environnement et de Développement Durable (DPED)
13	Goumou ZUO-CE	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale des Mines et des Géologies
14	Elhadj Youssouf DOUMBOUYA	President / Union Préfectorale des Transporteurs Routiers de N'Zérékoré (UPTR N'Z)
15	Siaka KOLIE	Chef de programme par intérim Radio Rurale de N'Zerekore
16	Leonce MAMY	Directeur Général Centre Forestier N'Zerekore
17	Angele Kolou KOIVOGUI	Directrice Executive / Federation des Pisci-Riziculture de la Guinee Forestiere (FPRGF)
18	Pepe KOULEMOU	Conseiller technique principal Action pour le Maintien de l'Ecosysteme (AME)
19	Jean Marie Petit	Directeur General Société Foret Forte
20	Koue KOULEMOU	Mairie de Koulet
21	Abraham CONDE	Mairie de Gouecké
22	Koi KOLOMOU	Coordinateur Technique / Fédération des Producteurs de Riz de Guinée Forestière (FEPRORIZ)
23	Papa BILIVOGUI	Chef de département Biodiversité Université de N'Zérékoré (UZ)
24	Cherif DIANFO	Directeur Préfectoral Direction Préfectorale de la Jeunesse et des Sports (DPJS)
25	Mamoudou KEITA	Président / Fédération Nationale des Producteurs Café et Cacao de Guinée (FNPCC-G)
26	Kuitacé KOULEMOU	Maire de Koulet Commune Rurale de Koulet
27	Kpoulomou NYANKOYE	Directeur PVDB
28	Vincent Depaul KOLIE	Personne Ressource Ex SERPROCA
29	Maurice MAMY	Personne Ressource

N°	Prénoms et nom	Institution
N'Zérékoré		
		Ex Directeur General du CFZ
Macenta		
30	Rosaline SOLANO	Directrice Adjointe / Direction Préfectorale de l'Environnement et de Développement Durable (DPED) / Macenta
31	Laye Karifa CAMARA	Directeur Préfectoral / Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)/Macenta